

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 22 janvier 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 22 januari 2014 te 19u00

M. le Président - M. De Voorzitter:

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

**1. Interpellation citoyenne relative à la fermeture de l'agence Belfius Etangs Noirs.
Interpellatie van de burgers betreffende de sluiting van het agentschap Belfius aan de
Zwarte Vijvers.**

M. le Président :

Je vais demander au Monsieur qui souhaite faire son interpellation de bien vouloir s'approcher et de s'installer à la table. Je vois que vous êtes deux. Prenez une deuxième chaise. Merci.

Voilà vous souhaitiez interpellier le Conseil communal concernant la fermeture de l'agence Belfius aux Etangs Noirs et vous avez la parole.

M. Abdelrahim Zemouri :

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir Madame la Bourgmestre, les Echevins, bonsoir tout le monde. En fait, notre présence ici, c'est suite à la fermeture de Belfius. Je sais que ça date d'une certaine période. Nous trouvons ça dommage de laisser la situation à l'état parce que nous avons interpellé directement Dexia ou plutôt Belfius et sa réponse était très formelle. Alors notre présence ici, c'est de demander un soutien de votre part pour pouvoir appuyer notre demande et notamment rouvrir un service de banque tout près à Etangs Noirs. C'est ça notre interprétation principale et quelques arguments. Parce qu'on nous a dit qu'il y avait des problèmes de sécurité, mais ça c'est un argument qui ne tient pas, pour nous, la route. Concernant certainement Belfius étant donné que l'Etat a versé quelques deniers, c'est la moindre des choses que le service reste ouvert à proximité de notre Commune. Sinon, les personnes qui sont chez Belfius doivent se trimbaler jusqu'à Belgica. Pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, ce n'est pas évident. Pour la Place des Etangs Noirs, étant donné que la présence d'une banque, ça faisait, je ne connais pas le terme à utiliser, mais bon ça fait partie de l'environnement en fait. Pour les commerçants justes à côté, avoir une banque, c'est beaucoup plus valorisant. C'est le terme qui me vient à la tête là. Principalement c'est ça mon intervention pour ceci. Ce sont surtout les gens qui nous ont interpellés, je suis leur porte-parole. Ils m'ont demandé d'interpellier ici la Commune pour le service Belfius.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban. Je rappelle que seuls les Chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir sur l'interpellation citoyenne. Merci.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je remercie les habitants pour leur interpellation citoyenne. Alors c'est vrai, il faut être honnête, la Commune n'a pas une compétence directe là-dessus, mais il me semble que la disparition de cette agence à cet endroit-là avait déjà été évoqué il y a quelques années. On avait déjà évoqué je pense ici au Conseil communal en tout cas, au Collège certainement, au Conseil communal je pense aussi. Je passe très souvent par là et il me semble que la Commune pourrait peut-être appuyer la demande des habitants dans le sens où aujourd'hui, je ne sais pas si l'intervention va faire revenir une agence, mais aujourd'hui vous avez des distributeurs Bancontact. Vous en avez trois et ils sont à l'extérieur. Je ne sais pas si certains connaissent le quartier ou sont déjà passés par là, je pense que le minimum qu'on pourrait demander, c'est d'avoir des guichets à l'intérieur comme précédemment, à l'abri des intempéries et avec également un guichet accessible aux personnes à mobilité réduite. Je vais dire les guichets sont très hauts, ils ne sont pas accessibles aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et en plus, je pense qu'ils sont mêmes très dangereux parce que c'est clair, l'écran il est là, il est très haut, tout le monde voit ce que vous faites et en plus il est sur le côté. Il me semble en tous les cas, même si ce n'est pas directement de la compétence de la Commune, la Commune pourrait en tous les cas insister sur cet aspect-là.

J'avais aussi une autre remarque, mais très rapide qui n'est pas en lien directe avec Belfius, mais avec la chaussée de Gand où vous avez une autre banque, Wafabanque je pense, qui occupe un rez-de-chaussée communal et mes souvenirs me font dire que quand on avait loué ce rez-de-chaussée, je pense que c'est le 161 chaussée de Gand si je ne me trompe pas, quand on a loué ce rez-de-chaussée à cette banque, la condition sine qua non c'était qu'elle installe aussi, d'abord il y avait un loyer important, mais qu'elle installe aussi un Bancontact, un appareil. Il y a une ouverture depuis un an ou deux dans la façade, mais ce service Mistercash Bancontact n'est pas installé. Je pense qu'il serait bon, même si ce n'est pas Belfius, que la Commune veille en tous les cas au respect de la convention à ce niveau-là. Je pense que c'est aussi ça le sens de l'intervention des citoyens, c'est aussi de pouvoir avoir des services disponibles à proximité de là où ils vivent tout simplement.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Tout d'abord, je crois que je vais devoir répondre en français parce qu'il n'y a pas de traduction ! Donc il n'y a pas de traduction ce soir et à cause de quoi ou de qui ? Le problème, c'est que si que je parle en néerlandais, les riverains ne vont pas me comprendre. Je tiens d'abord à avoir une explication du Président du Conseil sur le fait qu'il n'y a pas de traducteur ce soir.

Mme la Bourgmestre :

On remarque, il n'y a pas de traducteur. En fait, il n'y a aucune décision qui a été prise concernant la traduction. Vous avez reçu un courrier qui pose la question aux membres du Conseil si oui ou non ils sont d'accord pour qu'il n'y ait plus de traduction, puisque le montant de la traduction s'élève à vingt mille euros par an. Dans l'attente de la réponse des Conseillers, il était évident que la traduction était maintenue. Il y a eu un couac en terme de communication, puisqu'évidemment à partir du moment où un membre de cette assemblée souhaite le maintien de cette traduction, et bien elle restera. Ce n'est pas une obligation, mais nous considérons que si un membre du Conseil communal souhaite avoir cette traduction, elle sera maintenue. Donc je pense qu'il y a eu une erreur de communication pour ce soir, parce que normalement les traducteurs devaient être présents et ils le seront à la prochaine séance, puisqu'il y a à tout le moins un membre de cette assemblée qui considère que la traduction simultanée doit être maintenue.

Dhr. Van Damme :

Comme toujours, on répondra dans les deux langues. Ik zal dus in twee talen antwoorden maar voor de aanwezige bewoners zal ik dus wel overschakelen naar het Frans zodanig dat het onmiddellijke duidelijk is. Donc voilà je comprends tout à fait cette interpellation citoyenne. Elle est tout à fait logique dans le sens où un distributeur d'argent est devenu dans notre société, malheureusement ou heureusement pour certains peut-être, un service de base. On ne peut pas se promener avec tout notre argent en poche et donc ce service de base fait de plus en plus défaut dans notre Commune et je ne pointe pas du doigt la Commune, mais je constate qu'à plusieurs endroits, il y a un problème à ce sujet notamment par exemple suite à la décision de la STIB de supprimer temporairement les distributeurs d'argent dans ses stations et j'en cite un très important, c'est Gare de l'Ouest et donc souvent il n'y a pas d'alternative. J'avais l'impression que jadis, il y avait plus de solutions de remplacement, mais aujourd'hui on voit de plus en plus que même des coins qui sont très commerciaux comme la place des Etangs Noirs et la Gare de l'Ouest sont sans aucun distributeur d'argent.

Donc j'appuie totalement la demande, la SPa appuie totalement la demande et je crois qu'il faut aussi insister dans le sens de mon collègue Jamal Ikazban, que les pouvoirs publics, même s'ils n'ont pas le contrôle total sur ce sujet, interviennent là où ils peuvent. Je pense à la STIB dans ces gares, mais je pense aussi comme le dit mon collègue dans les bâtiments communaux. Je connais l'exemple qu'a cité mon collègue Jamal Ikazban, c'est vrai qu'il y a un endroit pour un distributeur, mais il n'y est toujours pas installé et ça pourrait déjà être une solution de rechange parce que c'est vraiment tout près de la banque Belfius, tout près.

M. le Président :

Dank U mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Tout d'abord, je suis très content que nous pouvons entendre les habitants parce que la demande a été déjà posée il y a quelques mois. Je pense que c'est important qu'on donne un signal avec la Commune que les gens ont un droit aux services de proximités et j'ai l'impression que petit à petit, en fait on s'en fou, qu'une banque ferme, qu'une Poste ferme, que deux postes ferment et que je pense que la Commune doit être beaucoup plus

proactive. En plus, Belfius c'est une banque qui a été sauvée, qui a été rachetée par l'Etat Belge, par nous tous. Je pense que c'est vraiment inacceptable qu'on limite les services justes à un guichet, à un Bancontact. Il y a encore pleins de gens ici dans le quartier, c'est le même problème pour la Poste, qui ont besoin d'accéder à un guichet, pas juste un Bancontact, à un guichet et donc ces gens-là doivent de plus en plus se déplacer plus loin. Je trouve qu'il y avait un deuxième aspect depuis que la banque a quitté, on a vécu des moments où c'était vraiment le taudis, c'était vraiment un dépôt, ça ne vit pas, il n'y a pas de contrôle social. Un Bancontact, c'est quelque chose qui ne parle pas, qui n'interpelle pas, ce n'est pas du contrôle social et donc je trouve aussi qu'une banque de l'autre bout de la chaussée de Gand, je pense que c'est juste essentiel, je pense que c'est aussi bien pour les commerçants que pour les habitants. Je plains vraiment les gens, les personnes plus âgées qui ont plus de difficultés avec les Bancontacts. Chaque fois qu'on est devant un Bancontact, on voit les gens encore demander de l'aide mettre le code pour comprendre qu'est-ce qu'il faut faire. Ce service à la population, quelqu'un qui parle, qui répond et qui aide les gens, ça n'existe plus et je trouve ça vraiment intolérable, inacceptable qu'une banque qui a été sauvée par nos moyens, abandonne certains quartiers et finalement ils se retirent, ils se retranchent dans des quartiers où c'est profitable et tout aspect service, on oublie.

Je sais déjà la réponse, ce n'est pas de notre compétence, mais je veux un signal fort, j'aimerais bien savoir de la Commune ce que vous allez faire, c'est quoi vos moyens pour vraiment mettre la pression sur cette banque. Une banque, ce n'est pas un Bancontact, c'est un service à la population. Il y a pleins de choses qui se passent. Il y a des conseils. Ce n'est pas juste à eux d'en tirer de l'argent et donc je trouve que c'est minimaliste de juste exiger qu'il y ait un Bancontact tout près. Je veux qu'il y ait une banque avec des guichets.

Merci.

M. le Président :

Dank U mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Dus ik deel de bekommernissen van de inwoners dat ze graag een bankagentschap in hun buurt hebben en ook biljettenverdelers. Er is niet alleen het probleem van de aanwezigheid van die agentschappen of automaten er is ook een probleem van de ongelijke verdeling ervan. Op de Gentsesteenweg tussen Karreveld en Mettwie zijn er twee a drie banken met ik weet niet hoeveel geldautomaten binnenin. Het laatste stuk van de Ninoofsesteenweg voor de Prins van Luik zijn er ook twee a drie daarentegen is er niets aan de Zwarte Vijvers. Er is geen enkel automaat op het Hertogin van Brabantplein ook niet aan het Weststation. Het zou misschien interessant zijn moest de gemeente kunnen aandringen bij de financiële instellingen om te vragen en ook de vereniging waar dat die instellingen allemaal in zitten om te vragen dat er een betere verdeling komt niet alleen van de agentschappen maar ook van de geldautomaten.

Donc en bref, je partage vos soucis. Il faut des agences et des distributeurs un peu partout dans la Commune. Pour moi, il y a un problème supplémentaire, c'est que toutes les agences et les automates ne sont pas bien répartis. Sur la chaussée de Gand, entre le Mettwie et le Karreveld, il y a 2 à 3 banques, l'une à côté ou en face de l'autre. A la chaussée de Ninove, juste avant le Prince de Liège, il y en a aussi deux à trois. Par contre,

aux Etangs Noirs, à la Place de la Duchesse de Brabant, il n'y a rien non plus. Donc je ne comprends pas bien cette politique de cette banque de concentrer tout à certains endroits et de n'avoir rien à d'autres endroits. Donc c'est une suggestion que la Commune peut recommander à ces institutions financières et leurs associations pour une meilleure répartition des agences.

Merci. Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Chers amis, tout d'abord au nom du Collège, je vous remercie pour votre initiative de vouloir interpeller le Collège et le Conseil communal par rapport à ce déficit d'automates, de distributeurs automatiques, mais aussi de banques. Moi j'ai un peu apprécié l'initiative de Monsieur De Block de vouloir anticiper nos réponses, mais rassurez-vous nos réponses seront un peu plus complètes que ce que vous avez dit. Donc nous avons, suite à votre interpellation, pris contact évidemment avec les responsables de Belfius pour s'enquérir un peu de la situation actuelle mais aussi savoir comment est-ce qu'ils pourraient dans le futur essayer de répondre à vos attentes et pouvoir répondre ainsi aux interrogations des habitants que vous représentez. Alors la réponse qui m'a été donnée est assez intéressante à plus d'un titre et donc Belfius rappelle la présence de trois automates sur la Place des Etangs Noirs. On peut dire qu'ils ne nous apprennent rien. Le démantèlement de l'agence Etangs Noirs fait suite à de nombreux problèmes. Vous en avez évoqué quelques-uns, mais aussi un des arguments qui revient régulièrement, c'est l'absence de rentabilité. Mais il y a aussi la politique de rationalisation des coûts qui touchent tout le secteur bancaire, la réduction du personnel, l'informatisation des systèmes et d'aide à la clientèle, la réduction des agences et notamment celles à faible taux de rentabilité. Alors, et c'est là que ça devient intéressant, Belfius laisse la porte ouverte à toute concertation et à étudier toutes propositions prenant en compte toutes les prérogatives stratégiques et économiques de Belfius et les intérêts de sa clientèle du quartier Etangs Noirs. Là, ce qu'ils nous proposent, c'est d'étudier par exemple l'une ou l'autre proposition des pouvoirs locaux quant à l'implémentation nouvelle d'une agence pour autant que plusieurs conditions soient remplies. Consulter l'agence Belfius Karreveld pour examiner les autres pistes possibles comme par exemple envoyer des représentants auprès des habitants pour pouvoir étudier d'autres possibilités mais aussi intégrer, et là ça devient intéressant, par rapport à votre initiative, une réunion tripartite entre Belfius, les habitants et les pouvoirs locaux, donc la Commune et ce évidemment pour pouvoir essayer de trouver des pistes de solutions quant aux propositions qui nous sont faites en début de réponse. Moi, ce que je vous propose, c'est que le Collège crée l'initiative d'organiser une première réunion avec Belfius avec les représentants des habitants et porter évidemment vos revendications, parce que ce qui est très important et ça a été dit par plusieurs Conseillers, c'est que la marge de manœuvre des pouvoirs locaux est très limitée. Ce sont des banques privées. Elles ont une liberté absolue quant à l'implémentation de leurs agences ou la fermeture de celles-ci, mais donc ils ont ici laissé la porte ouverte au dialogue et je crois qu'on doit la saisir et je vous invite très prochainement à une réunion avec les représentants de Belfius afin de pouvoir trouver d'éventuelles pistes à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des habitants.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci.

Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Abdelrahim Zemouri :

C'est une très bonne nouvelle. Donc affaire à suivre.

M. le Président :

Bonne soirée.

M. Abdelrahim Zemouri :

Merci à vous aussi.

M. le Président :

Nous passons à la question d'actualité qui a été posée par Monsieur Van Damme concernant : de sluiting van het Cambiostation op Graaf van Vlaanderen. Je cède la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter.

Ik wil even tussenkomen met betrekking tot een cambio in Molenbeek. Cambio is sinds 2006 aanwezig in Molenbeek op de Graaf van Vlaanderenstraat eigenlijk de hoek Graaf van Vlaanderenstraat met het Sint Maria plein met twee wagens was het eerste station in Molenbeek en ook een van de eerste in het Gewest buiten de vijfhoek. Het is een station dat het altijd redelijk goed gedaan heeft en dat voor een aantal bewoners echt wel het alternatief is voor de aankoop van een eigen auto of de aankoop van een tweede auto en dus bovendien een zeer zichtbare plek heeft waar de overstap tussen openbaar vervoer de metro en de auto eventueel heel gemakkelijk is. Bovendien ligt het cambiostation op een plek waar eigenlijk heel veel densiteit is waar heel veel mensen samenwonen en waar heel veel mensen ook niet de plek hebben om bijvoorbeeld hun auto te parkeren dus het is eigenlijk de ideale locatie vlak bij het metrostation en vlak in een dichtbevolkte wijk maar ook is het een plek waar de gemeente eigenlijk gemakkelijk gebruik kan maken van dit cambiostation en de gemeente heeft in de vorige legislatuur ook een abonnement onderschreven met cambio juist om kunnen gebruik te maken van dat station en niet om noodzakelijk de eigen auto's te gaan gebruiken.

Donc nous avons la station Cambio implantée là depuis 2006. Nous avons eu une deuxième station qui est venue s'ajouter par après à la gare de l'Ouest qui tourne aussi assez bien et nous avons ouvert il y a trois ans je crois, une nouvelle station à la Place Mennekens dans le but d'avoir par après aussi une ouverture d'une station supplémentaire à Beekkant ou à Osseghem. Donc on était dans une perspective de progression, d'extension de stations Cambio, alternatives à la voiture dans toute la Commune. Alors surprise totale, ce week-end je reçois un e-mail de Cambio pour nous avertir que la station

Cambio ferme, ferme définitivement. Donc la station Comte de Flandre, la station centrale de la Commune qui est quand même une station qui est très bien desservie en transport en commun et qui est très centrale. Alors ça pose pour moi plusieurs problèmes parce que surtout la motivation est la suivante : à cause de l'extension du marché. Donc texto, c'est un e-mail assez court, on ferme la station à cause de l'extension du marché. Alors je me pose plusieurs questions. Donc visiblement, c'est l'extension du marché, c'est la Commune qui est demanderesse de l'extension et qui donc est demanderesse de la fermeture, première interrogation.

Deuxième interrogation, je comprends qu'on doive éventuellement la déplacer dans le cadre de l'aménagement de la Place communale qui est prévue et qui nécessite certains aménagements, mais deux places Cambio, deux places de parkings à trouver dans les alentours de la station Comte de Flandre, ça ne doit quand même pas être difficile à mon avis. Je comprends qu'on doive la déplacer, mais alors qu'on les déplace tout près de la station actuelle. Et donc stupéfaction totale, je voudrais bien avoir votre opinion, mais surtout avoir les raisons de cette fermeture et je voudrais surtout qu'on révoque cette décision, qu'on crée une alternative tout près donc, pas à 300 mètres, pas à un kilomètre, mais tout près parce que c'est là où l'inter modalité se joue à Bruxelles, c'est là l'endroit crucial, c'est là où les gens savent qu'il y a une station Cambio et donc je vous demande de révoquer cette décision ou de demander à Cambio de révoquer cette décision.

Dhr. De Voorzitter :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voilà Monsieur Van Damme, nous-même, nous avons été fort surpris de l'annonce faite par Cambio parce que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean n'a pas demandé que l'on ferme cette station. Nous avons été mis en quelques sortes sur le fait accompli. Alors est-ce que le déplacement du marché est un prétexte pour fermer la station Cambio Comte de Flandre ? Aujourd'hui, nous l'ignorons, mais nous avons les contacts avec Cambio, une réunion est organisée la semaine prochaine et ce sera justement l'occasion de mettre à plat toutes les questions qui concernent les stations Cambio sur le territoire de la Commune parce que tant mieux qu'on installe des nouvelles stations notamment à Beekant, il y en aura une également au parking Brunfaut, mais nous considérons que maintenir une station Cambio près de Comte de Flandre est important. Alors, ça ne doit pas nécessairement se trouver à la sortie même du métro, on peut considérer que ça peut être dans une rue annexe, ça peut être également le long du parvis Saint-Jean Baptiste, mais dans ce quartier, avoir une station Cambio, c'est important et à cette occasion, nous allons insister auprès de Cambio pour que justement les stations qui sont situées sur le territoire de Molenbeek soient valorisées, parce qu'à tort ou à raison, nous avons peut-être le sentiment que d'autres stations situées notamment sur le territoire limitrophe de Molenbeek présentent peut-être des voitures plus modernes, plus neuves et donc là aussi nous aimerions qu'il y ait une égalité de traitement par rapport aux usagers de Molenbeek. Donc voilà, il y a une réunion qui va se tenir et on aura certainement plus d'informations et d'explications à vous apporter.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U Mevrouw de Burgemeester.

U stelt mij gerust in de zin dat dit geen vraag is van de gemeente om die parkeerplaatsen te sluiten. Het is een initiatief van cambio zelf. Dat stelt mij langs een kant gerust want dat betekent dat de gemeente cambio wil behouden stelt mij langs de andere kant, verwondert mij want dat betekent eigenlijk dat wij van vandaag op morgen dat U zelf devant le fait accompli stond dus ik hoop dat U snel een oplossing vind en dat U ook een beetje druk kan leggen op cambio om terug te komen op die beslissing en het station te behouden of op een paar honderd meter te verplaatsen.

Voilà, j'espère que vous allez avoir du succès à faire les démarches que vous annoncez, parce que je crois que c'est absolument important. La seule chose que je regrette un peu, c'est que c'est à nouveau vous qui y répondez et que l'Echevin de la Mobilité et des Travaux n'est pas là et ce n'est pas la première fois non plus. Je trouve qu'avec un échevinat aussi lourd, aussi important qu'il a, la Mobilité, les Travaux, les Travaux subsidiés, ça lui ferait honneur d'être plus souvent présent.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il était présent lors de la présentation du Contrat de Quartier Autour de Léopold, lundi, donc il assure.

M. le Président :

Ah oui Monsieur Ikazban, vous aviez demandé la parole excuser moi.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux remarques préalables. Je suis un peu embêté parce que j'aurais voulu commencer avec ça, mais comme on avait l'interpellation des habitants, c'était un peu difficile. Moi, je voudrais au nom du groupe que je représente ici, le groupe PS, je voudrais vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2014, pleine de joie, de bonheur et surtout de bonne santé à vous et à vos proches, parce qu'on sait combien la santé est un bien très précieux. On s'en rend compte quand on l'a un peu moins. Voilà, ici nous sommes dans l'enceinte du Conseil communal, on a beaucoup de débats, beaucoup de discussions, on n'est pas parfois du même avis, on s'oppose par moment, mais je pense que c'est aussi important de se rappeler que nous sommes avant tout des êtres humains, même si on est de partis et d'avis différents, on peut encore se respecter et se souhaiter de bons vœux...

(Partie inaudible - Deel onverstaanbaar)

M. le Président :

... Je suis ravi de découvrir que vous voyiez enfin sur quelle table un Conseiller communal est installé, puisque ces tables ont exactement en largeur la même dimension que ce qui existait déjà et que les belles tables en bois que nous avons. Je sais que ce n'est pas facile, mais c'était la même dimension puisque le gabarit a été repris pour ça. C'est ce que j'ai reçu comme information. Merci pour votre remarque, on essaiera d'en tenir compte.

**2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Approbation des modifications.
Reglement van inwendige orde van de Gemeenteraad - Goedkeuring van de wijzigingen.**

M. le Président :

A la demande de Monsieur Dirk De Block, Madame la Bourgmestre a posé les questions au niveau de la Tutelle concernant la compétence du Conseil communal pour des organes différents comme le CPAS et le Collège de Police. Nous avons donc reçu deux réponses. Une première qui concerne ces deux point-là et qui dit qu'effectivement le Conseil communal n'est compétent que pour les points ou les matières qui lui sont dédiées par la Nouvelle Loi Communale ou par les règlements qui régissent ces deux instances et qui confirment effectivement le budget et rien d'autre. Tout le reste doit être discuté au sein de cet organe. Du même coup, la Tutelle qui a repris notre règlement d'ordre intérieur a complété les remarques qu'ils avaient faites au mois de juin par rapport à notre règlement d'ordre intérieur et est revenue avec différentes remarques qui concernent principalement pour je dirais 95% des cas des problèmes de vocabulaire ou d'interprétation qui pour nous, semblaient claires, mais qui pour la Tutelle permettait éventuellement des interprétations ou ouvraient la porte à des interprétations, comme les questions d'actualités que Monsieur Van Damme vient d'utiliser comme une disposition qui n'existe pas dans la Nouvelle Loi Communale. Et donc, j'ai mis les textes en ordre par rapport à ces remarques. Je vous ai envoyé en date du 1^{er} janvier un document qui reprenait le règlement tel qu'il existe avec une colonne sur la droite qui reprenait toutes les modifications dans le texte pour que ce soit facile à voir et en mettant ces modifications en couleurs. Vous avez également reçu le courrier de la Tutelle et nous sommes amenés maintenant à nous prononcer sur ces modifications. Ces modifications-ci n'interviennent absolument pas et n'ont aucune influence sur la décision que nous avons prise au moment où nous avons abordé et où nous avons accepté le R.O.I. au moment où il a été discuté au mois de mai ou au mois de juin puisqu'il est prévu à cette période-là également d'avoir une nouvelle évaluation de l'intégralité du règlement.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui Monsieur le Président, merci.

Vous avez rappelé à juste titre qu'au départ, vous avez écrit à la Tutelle sur base en tout cas du questionnement de Monsieur De Block.

M. le Président :

C'est Madame la Bourgmestre qui l'a fait à sa demande.

M. Ikazban :

J'ai dit vous au pluriel excusez-moi. Donc moi, j'ai bien reçu vos documents le 1^{er} janvier et je vous en remercie. Moi, en ce qui me concerne, je vais vous demander de reporter ce point parce que dans ces quelques modifications, il n'y a pas que du toilettage et je rappelle quand même que le R.O.I., on l'a discuté tous ensemble. On a décidé de le porter à l'unanimité et il me semble qu'il faudrait continuer à porter cette unanimité et dans les quelques petites modifications qu'on trouve dans le texte, il y a des éléments qui pourraient nous déranger, en tout cas qui nécessitent une discussion à nouveau. Je ne veux pas faire éterniser les choses. Pour moi, d'ici le mois prochain, on peut se mettre d'accord d'autant plus que je sais que toute une série d'autres modifications vont arriver suite à la modification de la Loi Communale notamment par rapport à l'organisation de nos travaux au Conseil communal, par rapport à ce que peut faire un Conseiller communal, même des changements qui vont fameusement bouleverser la tenue des Conseils, c'est en discussion en tout cas à la Région et ils sont en train d'être finalisés et moi, pour ces raisons-là Monsieur le Président et je ne veux pas rentrer dans les détails aujourd'hui, je demande simplement le report et qu'on fixe rapidement une date avec les Chefs de groupe comme on l'a fait dès le départ. Dès le départ, on a voulu porter un R.O.I tous ensemble. Moi, je demande vraiment à ce qu'on puisse avoir cette réunion des Chefs de groupe, cette réunion de travail et qu'on puisse lever les éventuelles ambiguïtés et éventuelles interprétations parce que quel que soit le règlement que nous avons, il y a toujours des possibilités d'avoir des interprétations différentes et une jurisprudence. Donc je dis-nous, on ne veut pas faire trainer les choses. Au contraire, on propose simplement d'ici le mois prochain, on peut prendre nos agendas, voir se mettre d'accord et aller dans votre sens, en tout cas pour le toilettage et évacuer les petites questions qui nous chipotent et qui nous inquiètent.

M. le Président :

Merci Monsieur Kazan.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

J'abonde évidemment dans le sens du Chef de groupe, Monsieur Ikazban, pour la bonne et simple raison que nous venons, par exemple, d'avoir une question d'actualité. Alors dans les modifications proposées, dans le nouveau règlement d'ordre intérieur, vous dites d'emblée, vous avez dit à Monsieur Van Damme que ça n'était pas repris dans la Loi. Or, dans les recommandations que vous fait la Région, il est écrit que les questions d'actualités, ce concept correspond à la notion de question orale. Donc je me permets de vous dire, appelons un chat un chat, ne parlons plus même dans la nouvelle proposition que vous nous faites de questions d'actualités, parlons de questions orales qui alors, dicit la Région, permettent aux Conseillers de poser des questions sur des sujets d'intérêt communaux après examen de l'ordre du jour. Ces questions ne doivent pas en général être remises préalablement et il y est répondu soit directement en séance, soit à la séance suivante. Ce sont ce que je vous dis-là, les recommandations de la Région.

Et encore une toute petite recommandation qui vous est faite à l'article 19, je vais être précise ici, donc vous avez corrigé le texte en supprimant question orale. Vous avez mis en proposition à voter aujourd'hui : toute motion, proposition ou question en barrant orale, or la Région à cet effet, vous a écrit que les questions orales ne doivent pas être inscrites à l'ordre du jour et c'est contraire à l'esprit de la loi d'exiger leurs dépôts cinq jours francs au

préalable. Elles ne doivent pas être accompagnées d'une note explicative, par contre ce procédé correspondrait à la notion d'interpellation. A nouveau je vous demande d'appeler un chat un chat, parlons ici à l'article 19 d'interpellation. Voilà mes remarques.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'on a effectivement demandé l'avis de la Tutelle, j'ai fait de même et donc peut-être des gens se rappellent que je me suis emporté, fâché et que je me suis emporté pour les bonnes raisons. Dans la lettre de la Tutelle, il est clairement stipulé qu'il est interdit de refuser de traiter un point qui est mis à l'ordre du jour, quelque chose que vous avez fait dans un des Conseils passés. Je n'attends pas des excuses. Je trouve que la lettre à la Tutelle et la demande fait preuve d'excuse.

Deuxième chose, on a refusé d'inscrire ou de répondre à des questions, pas des interpellations, des questions. Encore une fois interdiction. On ne peut pas ne pas répondre aux questions. C'est le Conseil qui doit traiter cela. Dans la proposition ici, je pense qu'elle ne va pas en fait, elle ne va pas résister à l'examen de la Tutelle encore une fois pour la simple question, ce sont les mêmes questions qui ont déjà été soulevées. Dans la Loi, il est écrit, dans la lettre, ils stipulent qu'une question, et là ils sont très clairs, les questions écrites ou orales ne nécessitent aucune inscription à l'ordre du jour. Cela veut dire que les questions orales ne se limitent pas qu'aux sujets qui sont déjà à l'ordre du jour. Quelque chose que, la tantôt, vous venez de dire « non, non, vous comprenez mal, les questions orales, ce sont en fait les questions que vous pouvez poser lors des questions mises à l'agenda ». Ben non, ce n'est pas vrai. Finalement, dans la lettre, ils s'expriment clairement contre la nouvelle formulation que vous essayez de reprendre de nouveau. Ils disent « la question a été posée de savoir si un délai de 5 jours est conforme à la loi ». Ils disent, ça peut être conforme à l'esprit de la Loi dans le sens que les gens, ce serait bien qu'ils soient au courant de les questions comme ça, ils peuvent s'y préparer. Par contre, le délai de cinq jours est déraisonnable dans le sens que ça peut être le jour qui précède la réunion du Conseil, voir le jour même. Donc un délai de cinq jours ne peut être considéré comme un délai raisonnable. Réponse de la Tutelle, vous essayez de nouveau de la glisser dans ce règlement d'ordre intérieur. Je trouve que ça, c'est retour au banc et refaire son devoir, point barre. Le dernier truc, les actualités, vous avez compris que les questions d'actualités en fait doivent être traitées du même point de vue que les questions orales ne nécessitent pas d'être inscrites, ne peuvent pas questionner l'intention du Collège, mais elles doivent juste être des questions sur lesquelles le Collège a une réponse d'information et ça peut être de tous genres. C'est déjà important de soulever cela.

Finalement je suis content que l'article 9 stipule que le Président veille à ce que aucun Conseiller n'use de son droit de façon abusive, démesurée ou menant à la paralysie de l'Administration communale. Il y a des questions que j'ai posées, il y a déjà quatre mois qui nécessitent certaines centralisations de données que vous avez et que vous devez en fait centraliser pour les subsides ONE. Depuis quatre mois j'attends. J'interpelle le Président, j'interpelle le Collège et on me dit ça prend beaucoup de temps, mais on se fâche quand moi je prends le téléphone, j'appelle une école et qu'ils savent me donner dans la demi-heure la réponse, dans la demi-heure ! J'aimerais que dans cet article 9 on rajoute : le Président

veille aussi à ce que les réponses sur les questions soient vraiment mises à disposition dans le délai de trente jours. J'ai déjà dit, je veux bien limiter mes questions et mes points d'informations à une école. Je l'ai déjà dit, je l'ai répété pour éviter que ça paralyse votre Administration communale, mais à ma nouvelle question de nouveau aucune réponse. J'aimerais bien que l'article 9 stipule que le Président est aussi responsable pour qu'on réponde aux questions.

Dhr. de Voorzitter :

Mijnheer De Block, U bent al vijf minuten over.

M. De Block :

Je pense que je suis le seul qui a vraiment lu sérieusement la question. Je finis quand même, c'est vraiment... J'ai bien préparé, l'Article 16, de nouveau, ne respecte pas l'esprit de la lettre de la Tutelle, dans le sens que c'est le Conseil qui jugera de la pertinence communale de la question et de l'éventuelle rejet de celle-ci à la demande d'un Conseiller. La lettre dit clairement qu'on peut reporter certaines questions parfois mais donc rejetées si elles sont traitées parce que c'est le Président et le Conseil qui doivent discuter comment elle est traitée. Donc le rejet ou le report, je trouve que ce n'est pas la même chose et donc je trouve que, je crains qu'on va jouer à un jeu où il y a un Conseiller de la majorité qui va demander et la majorité va voter le rejet. Donc je m'y oppose finalement. Le point dans le règlement d'ordre intérieur sur l'unanimité à laquelle les motions doivent correspondre, je m'y oppose. J'ai été vraiment choqué que le fait qu'ici, on vote quasiment pour aucune communication là-dessus, ça n'existe pas ce vote. Honte à vous !

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Dus ik wil herinneren aan een concreet geval. Onze collega Michael Vossaert van het FDF had eens een motie neergelegd de dag zelf denk ik en ik had dat toen ook mee verdedigd dat dat moest kunnen besproken worden. Het is niet besproken en er is ook geen duidelijk antwoord gekomen wat is de deadline, wat zijn de concrete modaliteiten om een antwoord te kunnen geven ?

Je rappelle ici, Monsieur De Block a très bien fait son travail. Peut-être d'autres parmi nous l'ont fait aussi. On ne doit pas répéter tout ce qu'il a dit, moi je rappelle seulement un exemple, la motion que Monsieur Michael Vossaert, une motion qu'il avait déposée le jour même, ça n'a pas été discuté, pas été repris sur l'ordre du jour, je parle ici du contenu. Peu importe, si on était pour ou contre le contenu, pour moi c'était important par principe de la démocratie que cette motion aurait ou pouvait, être discutée au Conseil communal. Je crois qu'il est important que les Conseillers communaux reçoivent une réponse jusqu'à quel moment ils peuvent déposer une motion. J'ai l'impression, avec ce que Monsieur De Block a expliqué, qu'il y a certains nouveaux éléments et je crois que c'est utile qu'on remette le vote sur ce point et on en discute entre Chefs de groupe.

Dank U.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Je voudrais tout d'abord aussi vous souhaiter une bonne année, meilleurs vœux de santé bonne année 2014, mais aussi 1435 de l'année musulmane parce que ... on connaît bien l'année chinoise, mais on ne connaît pas les traditions et les événements importants de nos proches voisins. Donc je vous souhaite meilleurs vœux de santé et une bonne réussite dans vos projets.

Je voulais dire que je soutiens la demande de Monsieur Ikazban de faire une nouvelle concertation, parce que lors de l'élaboration de ce R.O.I., le Mouvement Islam n'avait pas été convié, sous prétexte peut-être qu'il n'adhère pas aux valeurs démocratiques. Nous adhérons parfaitement aux valeurs démocratiques. C'est pour ça que nous sommes ici d'ailleurs, nous sommes respectueux, nous vous apprécions et nous allons rentrer dans l'arène politique et donner notre avis, donner l'avis d'une série de vos citoyens que vous administrez et voilà et donc je suis pour également une demande du report en tout cas de cette concertation pour une nouvelle élaboration de ce R.O.I et de tenir compte des remarques de la Tutelle.

Merci. J'espère que vous m'inviterez prochainement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Sauf si la Tutelle nous impose un délai suite à son avis par rapport à toutes les questions qu'on avait posées, sauf si il y a une urgence, je pense que c'est mieux de reporter ce point parce qu'effectivement il y a eu des discussions et je pense qu'elles se sont clôturées au niveau du Parlement Bruxellois et donc il y aura une modification à la Nouvelle Loi Communale et je propose alors, de faire d'une pierre deux coups et d'en discuter ensemble en réunion des Chefs de groupes.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je me joints aux autres remarques des gens de l'opposition. Le SPa demande aussi qu'on se réunisse avec les Chefs de groupes et donc le report de ce point.

M. le Président :

Le courriel que j'ai envoyé, je vais être très clair, le courriel que j'ai envoyé le 1^{er} janvier avec toutes les informations, demandait à tous les Chefs de groupe de revenir vers moi avec toutes les remarques qu'ils souhaitaient émettre. Personne ne l'a fait. Jusqu'à un mail de Monsieur Ikazban qui m'a dit qu'il allait me téléphoner samedi, j'attends toujours son coup de téléphone. Alors maintenant, j'ai reçu aujourd'hui ce matin un mail demandant mon numéro de téléphone. Il est très facile à trouver, vous tapez mon nom sur internet et google et vous avez mon numéro de GSM, vous savez me joindre quand vous voulez.

Alors deuxième chose, vous avez relevé les questions d'actualités. Je vous signale que dans la modification qui est apportée et si vous prenez mon document, vous le retrouvez, il est marqué à la section cinq, questions actualités entre parenthèses à côté en bleu pour bien préciser question orale portant exclusivement sur des sujets d'intérêt communal ayant fait l'objet d'un article dans la presse pendant le délai de cinq jours francs. C'est ce qui est demandé par la Tutelle de préciser ce qu'est une question d'actualité, ce qui est fait à ce niveau-là. Vous avez ensuite la remarque par rapport à la motion et Monsieur De Block, je suis désolé de vous le dire, c'est dans le texte depuis le départ, si vous allez à la section six, il est clairement marqué au dernier alinéa, le vote concernant l'adoption d'une motion se fait à l'unanimité des voix. Si l'unanimité n'est pas obtenue, la motion est rejetée. C'est le R.O.I. que nous avons tous votés au mois de mai et au mois de juin. Toutes ces remarques, tous ce que vous venez, maintenant je peux comprendre, vous êtes peut-être vexés parce que certaines motions ne sont pas passées à cause de ça, je n'en suis pas responsable. Si tous les Conseillers communaux et là je vous rejoins, peut-être que certains n'ont pas lu le texte avant de venir ici, et bien si tous les Conseillers communaux lisaient le R.O.I., d'abord de un, il y aurait peut-être moins de débordement que ce qu'il y en a parce que tout le monde pourrait s'inscrire dans les règles qui sont indiquées et ce genre d'évènement ne se produirait pas. Alors maintenant vous demandez tous un report, j'accepte de faire le report, mais au prochain Conseil communal du mois de février, accord ou pas accord, ça passera et ça sera présenté aux votes.

Merci. Non ce n'est pas une menace, ce sera présenté aux votes c'est tout.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Franchement, moi, je ne comprends pas votre énervement mais bon...

M. le Président :

Vous allez comprendre mon énervement, vous comprendrez mon énervement parce que chaque fois que je présente quelque chose, vous arrivez tous avec des modifications alors que je vous demande de venir plus tôt. C'est tout. Il n'y a personne qui a pris contact. La seule personne avec qui j'ai parlé, c'est Monsieur Berckmans lorsque nous nous sommes rencontrés au moment où la pierre est arrivée par le Canal et ...

M. Ikazban :

Ben apparemment, il n'est pas d'accord non plus.

M. le Président :

Ça a été fait d'une façon verbale et je lui ai demandé s'il avait des remarques à faire et il m'a dit non.

M. Ikazban :

Ok, je peux poursuivre Monsieur le Président ? Je peux ? Parce que vous m'interrompez, je peux ? Donc je ne comprends pas très bien cet énervement ! Dès le départ, j'ai demandé le report pour certaines raisons valables et d'ailleurs je n'ai pas voulu rentrer dans les détails parce que je pense qu'on pouvait épargner ça au Conseil communal et en réunion de travail le faire convenablement. Certains Conseillers ont été un peu plus dans les détails, moi je dis simplement qu'il y a des difficultés. Je demande un report point à la ligne. Si dès le départ vous aviez accepté, ben pas de souci. Puisque vous le prenez sur ce ton-là, Monsieur le Président, alors effectivement, j'ai reçu le mail le 1^{er} janvier. Alors je ne vais pas vous expliquer ce que je faisais le 1^{er} janvier, mais je pense qu'on est beaucoup, à ce moment-là à avoir eu la tête ailleurs le 1^{er} janvier. Moi je n'ai pas répondu directement c'est vrai. Moi j'ai un groupe qui n'est pas composé que de ma seule personne, que je consulte également, Monsieur le Président, et que ça prend un certain nombre de temps. Quand je me suis rendu compte à la lecture, parce qu'évidemment au départ, je n'allais pas faire de remarque, je pensais que c'était juste du toilettage. C'est en me rendant compte que c'était quand même un peu plus que ça et que ça allait poser des difficultés, je me suis permis de vous envoyer un email. Monsieur le Président, si je ne vous ai pas téléphoné le samedi, puisque vous en parlez, vous étalez ça ici, pas de problème, et bien je ne vous ai pas appelé pour deux raisons Monsieur le Président. D'abord, j'ai un nouveau Gsm et j'ai perdu certains de mes numéros dont le vôtre et ayant appris certaines choses, franchement, je n'avais pas envie de vous déranger pour ça tout simplement. Moi, je respecte aussi quand quelqu'un, membre du Conseil communal, vit des moments difficiles par moment familialement et autres et je n'ai pas voulu vous embêter avec ça. Je pensais que la demande de report était une demande qui allait être acceptée sans le moindre problème. Je constate aujourd'hui que le R.O.I., quand on l'a fait, on l'a porté tous ensemble, on a voulu avoir une unanimité parce que je pense que c'est important, c'est ce règlement qui fait qu'on organise nos travaux et je plaide pour qu'on continue dans ce sens-là, le bon esprit qui nous a animé, puisse en tous cas se poursuivre, donc moi désolé que vous l'ayez pris de cette façon-là Monsieur le Président, je n'ai pas voulu vous ennuyer plus avant, je vous ai quand même alerté puisque vous confirmez que je vous ai envoyé un email. Voilà pour le reste, on se serait bien passé de ces incidents, je vais dire enfin, arrêtez de prendre personnellement quand on demande un report. Je terminerai simplement en disant à Monsieur De Block parce que je dois quand même le dire, c'est que j'apprécie beaucoup Monsieur De Block, surtout quand il nous rejoint sur beaucoup de points, sur beaucoup de remarques.

M. le Président :

Vous avez déjà dépassé vos trois minutes Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais dire aux Conseillers communaux « honte à vous », je pense qu'il faudrait un peu surveiller ses propos. Dans le R.O.I. qu'on a voté, il n'est pas parfait, nous avons tous voté des erreurs effectivement, c'est pour ça qu'on a prévu de l'évaluer dans un an. Je dirais attention aux propos qui sont tenus à certains moments et merci d'avoir accepté le report, ce qui prouve que nous avons raison de l'avoir demandé.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, il y a une proposition qui a été faite suite à une intervention, à une demande de la Tutelle pour modifier deux aspects de notre R.O.I. Moi je propose que nous votions ces deux points puisque nous avons eu une indication claire de la Tutelle par rapport à notre R.O.I. Pour le reste, comme cela a été prévu, je propose que les Chefs de groupe et le Président du Conseil se réunissent. Il était prévu qu'il y ait une évaluation. Je pense que l'aménagement de ce R.O.I. va demander que l'on y consacre un certain temps et donc, il me semble de bonne gestion d'aujourd'hui voter les deux propositions qui sont faites ici au Conseil communal et ensuite que les Chefs de groupe se réunissent et qu'on vienne pour une évaluation avec de nouvelles modifications de ce R.O.I. Je crois que nous avons consacré un certain temps à ce point, je propose qu'il soit voté maintenant et que par la suite, on revienne au Conseil communal avec les nouvelles modifications en application également avec la Nouvelle Loi Communale et pour que soit un texte bien cohérent, mais aujourd'hui je propose qu'on vote les deux modifications qui sont demandées par la Tutelle suite à la question qui a été posée d'autant plus que cette réflexion sur le R.O.I., elle ne va pas se faire comme ça rapidement. Enfin je ne le pense pas, justement avançons, nous avons eu cette discussion aujourd'hui, procédons au vote et nous reviendrons après cette réunion avec les Chefs de groupes. Moi ma proposition, et j'espère, enfin voilà je demande qu'elle soit soutenue par un membre de la majorité qu'il la reprenne et qu'on passe au vote.

M. le Président :

Alors je crois qu'il y a confusion Madame la Bourgmestre. Il y a les deux premiers points qui ne sont pas à être votés, puisque ça, c'est un avis par rapport à un fonctionnement du Conseil. Ça ne fait pas partie du R.O.I

Mme la Bourgmestre :

Ben alors on l'intègre

M. le Président :

Non ça n'a pas besoin d'être intégré. C'est comme ça dans la Nouvelle Loi Communale et donc il n'y a pas de modification à devoir faire. Ici, ce qui doit être discuté, ce sont effectivement les points qui sont les remarques que fait la Tutelle par rapport au R.O.I. mais qui ne concernent pas ces deux points-là que vous vouliez faire passer et donc, on ne va pas passer au vote. On va régler ce problème une bonne fois pour toutes. Les Chefs de groupes vont se réunir avec moi et pour le mois de février, on arrivera avec les modifications par rapport à ce courrier de la Tutelle et je voudrais qu'on clôture la discussion maintenant et qu'on passe au point suivant, si vous êtes d'accord.

Merci. Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Vermits dat U mij geciteerd heeft vraag ik nog een klein dertig seconden. Inderdaad we hebben elkaar gesproken en ik had U gezegd dat er voor mij geen problemen waren maar als ik achteraf zie dat er nieuwe elementen zijn of andere onduidelijkheden denk ik dat het mijn recht is om mijn positie te veranderen.

Donc, effectivement, on s'est parlé. Je vous avais dit au début que pour moi, il n'y avait pas de difficultés. Ce n'est pas dans mon caractère de nier ce qui s'est passé, mais quand après je constate qu'il y a des autres éléments ou des doutes, j'ai quand même le droit de reprendre, d'avoir une autre position.

Merci.

M. le Président :

Je ne vous conteste pas ce droit Monsieur Berckmans.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.

3. Coordination des crèches communales - Donation des lits cages non-règlementaires.

Coördinatiecel van de gemeentelijke kinderdagverblijven - Schenking niet gereguleerde spijlenbedjes.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame Tahar et après à Monsieur De Block.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Ce point concerne effectivement la donation de lits cages non-règlementaires à une crèche « La Nouvelle Jérusalem », qui va à son tour, dans un second temps les affecter pour la construction d'une maternité à l'hôpital de Kinshasa. Alors bien sûr, ici il ne s'agit pas du tout de remettre en cause la donation pour un pays tel que le Congo ou un autre pays d'Afrique ou d'ailleurs ou d'une autre région du monde. Ici, moi je m'interroge sur ces lits qui ne sont pas règlementaires qui ont dans un premier temps apparemment, si comprends bien, ici à la lecture du texte, une proposition avait été faite dans un premier temps au service Démarrage du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Ces lits auraient été refusés par ce service pour les raisons suivantes donc je lis dixit le passage : « Vu que des contacts ont eu lieu avec le service Démarrage du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean avec la proposition de reprendre ces lits à des fins sociales, mais que ces lits sont trop grands, non conformes et inutilisables ». Donc je m'interroge sur cette donation à un pays d'Afrique. Est-ce que ces enfants enfin voilà, est-ce qu'il y a une réglementation en vigueur pour ces pays quand il s'agit de donner des lits qui ne sont pas conformes ici en Belgique, mais qui pourraient l'être en Afrique, est-ce qu'on ne peut pas non plus s'interroger sur la sécurité de ces enfants africains ? Voilà je me pose des questions. Est-ce qu'il y a une réglementation en vigueur ? Si oui laquelle ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis déjà intervenu plusieurs fois dans ce Conseil concernant les possibilités qui s'offrent quand il y a par exemple des logements de la Commune qui sont libres et comment on communique sur la possibilité de faire des demandes. Je veux vraiment éviter que quand il y a ce genre d'occasion, quand la Commune cède du matériel que ce n'est pas ouvertement communiqué et que finalement ce sont des choses qui passent entre des personnes et des contacts aléatoires ou des connaissances que nous avons, je voudrais savoir si la Commune a communiqué clairement qu'elle avait seize lits-gages non conformes à disposition et que des associations qui voulaient, pouvaient en fait demander de les recevoir. Sinon, je crains que des petites connections, des relations individuelles et personnelles peuvent prendre le devant et donc je trouve que ce n'est pas tout à fait transparent. J'ai un peu cherché La Nouvelle Jérusalem sur internet et je suis tombé sur des articles liant cette église avec tel ou tel parti politique et je trouve que ce n'est pas très propre ça.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Je vais dans le sens de Madame Tahar justement. Je me dis ce sont des lits apparemment refusés pour des normes de sécurité par un organisme sérieux qui est quand même l'O.N.E., parce que l'écartement des barreaux est trop important, de dix centimètres, alors que les normes imposent, les nouvelles normes en tout cas, imposent 6,5 cm. Alors je me dis c'est une donation, on pourrait penser que c'est une bonne action, mais pour moi, un enfant de Kinshasa est égal à un enfant de Molenbeek. Si on a des nouvelles normes de sécurité, peut être qu'il y a des législations de réglementations qui ne sont pas en vigueur dans ces pays par faute de gouvernement, enfin je ne m'avance pas sur la qualité de ce gouvernement et donc si ces lits ne répondent pas aux normes de sécurité, il faut en tenir compte et ne pas faire des donations qui impliqueraient que les enfants de ces hôpitaux concernés seraient moins concernés.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, je rejoins l'intervention de Monsieur Ait Jeddig parce que techniquement, effectivement ces lits ne sont pas conformes, du fait de l'écartement des barreaux qui doivent être non pas, depuis aujourd'hui, mais depuis quelques années déjà, de 6,5 cm tout simplement pour ne pas que les enfants puissent passer leurs têtes et se la caller entre les barreaux. Je considère en toute conscience que je voterai contre ce projet aux

mesures qui sont pour moi non sécuritaires pour des petits enfants et je suggère au Collège de mettre ces lits à la casse.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je suis un peu étonné. Je crois qu'au niveau du service Démarrage, le réflexe était de dire bon, il y a des lits qui sont dans un état valable qui ont été un moment donné aux normes, les normes ONE ont changés dernièrement. Je suis régulièrement en contact avec des gens qui envoient du matériel en Afrique, du matériel de dentisterie, du matériel médical, des choses pareilles et c'est envoyé en principe par des partenaires qui sont les garants de la réception sur place et de la vérification si ce matériel, qui est jugé obsolète ici, est encore oui ou non aux normes dans le pays où on les envoie, ce qui est encore très régulièrement le cas. Cela ne veut pas dire nécessairement que ce matériel est dangereux. Je suis un peu étonné. Ça a été le cas ici, il me semble, mais bon, donc j'acte que quand il y a du matériel, il vaut mieux le jeter alors.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

Je cède la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Merci.

Et bien écoutez, cette demande a été faite non pas par nous, mais par l'association. Ils demandaient ces lits cages qui répondent à leurs normes chez eux. Si vous estimez qu'il y a un danger, moi je ne veux pas prendre de risques non plus et ces lits iront à la casse.

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, non, je ne suis pas d'accord. Excusez-moi Monsieur le Président parce que je suis Echevin de la santé internationale, si je peux me permettre ?

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je m'excuse de prendre la parole, mais je suis halluciné avec ce que je viens d'entendre ce soir. Je vous invite Mesdames, Messieurs, à consacrer une année, quelques jours de votre temps, à aller faire un tour dans ces pays pour voir un peu ou sont les priorités de ces gens-là. Alors quand le Président du CPAS vous dit que les lits et tout autre

matériel qui est envoyé est en ordre de fonctionnement, je crois que c'est une plus-value pour les gens qui réceptionnent sur place. Je vous invite à aller faire un tour au Sénégal, aller dans les pouponnières et vous allez voir un peu dans quoi les enfants dorment, dans quoi les enfants vivent. Ils n'ont même pas de quoi manger, alors qu'on leur propose des lits de qualité qui ne répondent pas aux normes de l'ONE, mais de grâce, arrêtez de faire votre cirque et de vous rendre intéressants. C'est hallucinant, c'est incroyable, excusez-moi.

M. le Président :

J'ai une question. Est-ce que le Collège connaît la réponse ? J'ai une question et je souhaiterais savoir si le Collège à la réponse, de connaître la norme ONE, est-elle égale ou supérieure à la norme européenne ? En termes d'espace, l'ONE demande combien et combien demande l'Europe ?

Mme. Piquard :

Monsieur le Président, les normes sont différentes déjà entre Kind en Gezin et l'ONE.

M. le Président :

Madame Piquard, ce que je veux vous dire, c'est mon métier, je suis dans la puériculture et dans le jouet depuis plus de vingt-cinq ans. Alors je n'ai pas la réponse, parce que je ne la connais pas par rapport à ceci. Mais il faut savoir que des organismes comme l'ONE et Kind en Gezin ont souvent des normes qui sont beaucoup plus strictes que les normes européennes et donc je demandais pour savoir si aujourd'hui, on savait quelle était la position de la norme ONE par rapport à la norme européenne. Si ces lits sont toujours dans la norme européenne, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas partir à l'étranger parce que cela signifie qu'ils sont en usage dans tous les autres pays de la Communauté européenne. C'est la question que je posais, c'est tout et moi ce que propose, c'est qu'on fasse ces vérifications-là avant de prendre une décision et si ça correspond aux normes européennes...

Madame Gilles-Goris dit qu'ils sont aux normes européennes. Je cède la parole à Monsieur Léonard, j'ai Madame Tahar, Madame Piquard, Monsieur Achaoui et Monsieur Ait Jeddig.

M. Léonard :

J'ai constaté juste avant et c'est pour ça que je ne pouvais pas non plus demander la parole, c'est que nous en tout cas ici, quand on pousse pour demander la parole, ça ne fonctionne pas. Je vois que ça clignote chez Monsieur De Block, chez nous ça reste éteint donc voilà, il y a une discrimination manifeste !

(Rires - Gelach)

L'autre point, c'est simplement pour dire qu'en tout cas, là je prends la parole au nom des Conseillers, ici du groupe MR. Je pense que la question de Madame Tahar, et c'est légitime, mais en particulier ayant entendu la réponse de Monsieur Vandenhove dont de toute façon dès le départ nous ne mettions pas le bon sens en doute, nous sommes tous favorables à voter sur ce point et à voter positivement.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je cède la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je pense qu'il faut quand même rester raisonnable et voir le but poursuivi. Ce sont des normes qui font qu'on ne peut plus utiliser ces lits. Ce n'est pas parce qu'ils sont mauvais, c'est parce que les normes ne sont plus respectées ici chez nous. Donc restons quand même raisonnables par rapport à un projet humain de service qui peut aider des endroits où les gens sont quand même défavorisés, qui ne mettent pas spécialement en danger, c'est encore accepté dans d'autres pays européens, alors je pense qu'il faut quand même voir le but recherché avant de se focaliser sur une norme, sur une taille précise. Je pense qu'enfin, ça me semble logique.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je cède la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'ai demandé de prendre la parole parce que j'ai été notamment la première à intervenir sur ce point-là, non pas pour remettre en cause le bienfondé de cette action, mais quand j'entends Monsieur l'Echevin nous dire : « allez en Afrique, allez ailleurs »... Vous savez, rassurez-vous, l'humanité, vous n'êtes pas le seul, ce n'est pas une exclusivité qui vous appartient. Encore une fois, je le répète, le groupe PS ne s'oppose pas à l'octroi à une donation de lits aux enfants. Il ne faut pas nous faire dire ce que l'on n'a pas dit. Ce qu'on demande ici, c'est simplement de nous donner la garantie que les normes de sécurité, enfin pour ces lits en tout cas, on puisse quand même les connaître. Vous dites qu'effectivement ce n'est pas les mêmes normes, ça on le sait bien, mais alors quels sont-elles ? Aujourd'hui, nous n'avons pas cette assurance, donc ce que nous demandons, c'est que si au cours de cette soirée vous pouvez nous répondre, alors oui on peut soutenir l'action, mais si vous ne répondez pas à la question, je pense qu'il est plus raisonnable de reporter le point uniquement pour l'examiner et pour avoir la conscience tranquille et uniquement pour ces normes de sécurité. Moi, je ne peux pas voter pour cette donation de lit qui demain va peut-être étrangler la tête d'un enfant et je vous assure ce n'est pas du cinéma, justement parce que je suis dans l'humanitaire Monsieur l'Echevin. C'est une condition dont on doit avoir la garantie et je pense qu'il y a des juristes ici qui peuvent en attester.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Moi je maintiens, j'appuie fermement ce que vient de dire Madame Tahar.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais simplement dire à Monsieur l'Echevin El Khannouss, qu'on ne fait pas du cirque. On est là pour vous conseiller, et avec tout le respect que je vous dois, je vous prie quand même de répondre et de considérer nos interventions avec plus de respect et de sérieux. Justement, je veux qu'on les respecte puisque on a des normes de sécurité. Il est établi par l'ONE, donc un organisme sérieux, et c'est un rabaissement quand même de 3,5 cm ce n'est pas rien, on dit que c'est une exigence de sécurité pour l'enfant, et je suis désolé, mais un enfant de Kinshasa, c'est un enfant de Molenbeek, et sa sécurité nous tient également à cœur. Si on a autre chose à donner, si on a des nouveaux lits à donner, c'est préférable plutôt que de se débarrasser d'anciens lits ou de vieux lits parce que l'Afrique, c'est l'Afrique, c'est la jungle, c'est vu comme ça...

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig faites attention à ce que vous dites.

M. Ait Jeddig :

Je sais comment est l'Afrique, donc excusez-moi.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Alors on passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 24 votes positifs, 5 votes négatifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 24 positieve stemmen, 5 negatieve stemmen, 10 onthoudingen.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je veux justifier l'abstention.

M. le Président :

Allez-y Monsieur Ikazban, justifiez votre abstention.

M. Ikazban :

C'est un petit peu dommage

M. le Président :

La norme européenne, elle est dans les magasins je vous signale. Je dis ça simplement comme ça.

M. Ikazban :

C'est un peu dommage, Monsieur le Président, de devoir faire usage du règlement pour pouvoir prendre la parole ici. Je rappelle simplement deux choses, d'abord tout à l'heure, Monsieur le Président, vous aviez très bien résumé la situation, je ne sais pas pourquoi vous avez maintenant changé d'avis. Je vous rappelle qu'à l'origine...

M. le Président :

Si nous sommes aux normes européennes, ça signifie que les produits qui sont vendus dans les magasins, sont à ces normes-là et donc, ça signifie que si ces lits se trouvent aujourd'hui aux normes européennes, ils sont vendables dans le commerce ici en Belgique, ce qui signifie que toutes personnes qui a un enfant, a la possibilité de les acheter et de pouvoir les utiliser et donc je ne vois pas pourquoi alors qu'ils sont valables dans les familles en Belgique, ils ne le seraient pas en Afrique et à Kinshasa en particulier.

M. Ikazban :

Ce n'est pas à quelqu'un qui travaille dans le jouet et le matériel à qui je dois expliquer ça. Je demande simplement qu'à l'origine, Madame Tahar a très bien résumé d'ailleurs notre position. On n'était pas contre des donations, surtout quand c'est dans des pays qui en ont besoin. Je rappelle simplement que la question pertinente de Madame Tahar, elle est née suite à la rédaction de votre délibération. Quand dans votre délibération, vous indiquez à l'Article premier : « d'approuver la donation des trente lits cages non-conformes », c'est le « non-conforme » qui pose problème. Si vous aviez rédigé cette délibération autrement, il n'y aurait pas cette confusion et je constate simplement deux choses Monsieur le Président : vous n'arrivez pas à répondre clairement aux questions qui vous sont posées et vous avez des Echevins dans votre Collège qui se permettent d'être arrogants et insultants quand ils répondent. Je pense qu'il faudrait aussi jouer votre rôle à ce niveau-là et cessez le manque de respect permanent. De l'autre point de vue, Madame Tahar a très bien résumé la situation. Vous ne répondez pas aux questions. On ne sait pas approuver ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

4. Enseignement fondamental communal francophone - Confirmation de l'adhésion du Pouvoir organisateur au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - 131.

Gemeentelijk basisonderwijs - Bevestiging van de toetreding van de Inrichtende Macht aan de CECP (Onderwijsraad van Gemeenten en Provincies) - 131.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

5. CLES - Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés (FIPI) - 2013 - Convention n°2013/FR/0062 entre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, la Commission Communautaire Française et l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.

CBSU - Impulsfonds voor het Migrantenbeleid - 2013 - Overeenkomst nr. 2013/FR/0062 tussen het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding, de Franse Gemeenschapscommissie en het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit, si je ne m'abuse, dans mes calculs d'un montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-trois euros, donc de fonds qui servent à la mise en œuvre d'activités dans les maisons de quartiers. Les projets doivent porter sur des initiatives locales promouvant l'égalité entre hommes et femmes, promotion de l'égalité au sens large, initiative locale dans le cadre de la lutte contre la violence entre partenaires. Alors les projets, pour être recevables, déjà devaient être rentrés par web, en tout cas le dossier pédagogique, devait être rentré par web et le dossier des conventions par poste, dans un délai de trente jours, à savoir le dix-sept décembre dernier. Les Communes sont éligibles, même donc elles pourraient être parmi les dix-neuf Communes de la Région avec une éventuelle collaboration entre plusieurs Communes ou des acteurs locaux. Si le projet est porté par plusieurs Communes, l'une d'elle est désignée porteuse du projet. Alors la convention dont on parle aujourd'hui, qu'on doit approuver ce soir, a débuté le premier juillet 2013 et se termine le 30 juin 2014. Alors mes questions : les délais pour rentrer le dossier ont-ils été respectés ? J'aimerais un peu d'explications, en tout cas nous aimerions un peu plus d'explications qui nous seraient utiles quant au contenu des initiatives menées dans le cadre de cette convention. Est-ce un projet qui émane seulement de notre Commune, quid des partenaires locaux ? Cette convention a débuté le premier juillet 2013, je l'ai déjà dit, qu'est-ce qui fait qu'on doit se prononcer aujourd'hui ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était pour avoir connaissance des projets qui étaient prévus notamment pour Molenbeek, donc ça fait partie de la question de Madame Piquard.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Très brièvement je pense que les deux questions, je ne vais pas les répéter, mais je voulais avoir un peu plus de précisions quant à ce projets qui ont été rentrés dans le cadre de cette convention FIPI, compte tenu du montant et j'imagine des projets partenariat malheureusement, on n'a pas plus d'éléments, donc quelles sont les associations concernées, les partenariats, les types de projets ?

Voilà je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci.

Pour les questions techniques, que vous avez posées Madame Piquard, je n'ai pas les réponses maintenant et je veux bien vous les transmettre par écrit, mais répétez-les moi, parce que je ne les ai pas notées. Par contre, sur le projet qui est financé, c'est essentiellement le projet de la Maison de la Femme, donc les montants qui sont accordés financent les frais de personnel quasi exclusivement, de la période du premier juillet au 30 juin 2014. Oui donc c'est dans le cadre de la LES et ici plus particulièrement, c'est le personnel de la Maison de la femme qui est financé et c'est donc pour couvrir l'ensemble des activités qui sont menées par la Maison de la femme. Ça va pour les animations qui sont des animations, je dirais socio-culturelles, qui sont organisées avec les femmes, et c'est également en partie pour les cours de langues qui sont organisés avec les femmes etc. Donc dans le cadre des activités de la Maison de la femme, il y a évidemment de temps en temps des partenariats plus spécifiques. Dans le cadre de ce montant-ci, donc si vous avez des questions plus précises...

Mme Piquard :

En ce qui me concerne, je vous remercie pour les réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Juste peut être un complément au niveau de ma question, pour la repreciser peut-être madame l'Echevine. Quand je pose la question sur les précisions à apporter dans ce dossier, vous répondez que ça va couvrir quelques activités notamment de la Maison de la femme. Principalement j'entends ici que ça couvrira surtout des frais de fonctionnement. Hors, j'ai quand même connaissance que le FIPI intervient effectivement pour les frais de fonctionnement, mais surtout pour des frais, enfin oui c'est pour les frais de personnel, alors que le FIPI intervient surtout pour les frais de fonctionnement et d'investissement. Alors est-ce qu'il est possible de nous transmettre la redéfinition du projet ? Vous rentrez un projet et ensuite on vous envoie un document pour redéfinir le projet et surtout est-il possible également d'avoir un détail du budget qui va être alloué dans ce projet. Etant donné que c'est quand même une somme importante, savoir comment ça va être ventilé entre les frais de fonctionnement et les frais du personnel.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Juste un petit mot. Donc le projet et vous l'avez normalement dans les annexes, au BO par contre pour la ventilation au budget, elle n'y est pas et ça je vais demander qu'on puisse vous la transmettre.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Pourriez-vous me la transmettre aussi s'il vous plaît ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

6. Collaboration intercommunale - Appel à projet - Création d'une plateforme intercommunale en matière de gestion des ressources humaines.

Intergemeentelijke samenwerking - projectoproep - Oprichting van een intergemeentelijk platform inzake human resources management.

M. le Président :

J'ai Madame Piquard, j'ai Monsieur De Block, j'ai vu Monsieur Berckmans, j'ai Madame Bastin, Monsieur Van Damme qui veulent intervenir. Madame Piquard, je vous cède la parole.

Mme Piquard :

Donc il s'agit d'une plateforme intercommunale en matière de gestion des ressources humaines. Le coût total en tout cas, le budget est de quarante et un mille euros dont quatre-vingt pourcents sont pris en charge par la Région. Alors, on va discuter ici d'un montant et de l'aménagement du projet et le montant qui resterait un solde, évolue si toutes les Communes de Bruxelles participent, ce serait alors à quatre cent trente et un euros et cinquante-sept cents. Mes questions, à nouveau ce projet a été délibéré au Collège, il y a un peu plus de six mois, donc je me demande de nouveau comment se fait-il que nous soyons seulement en deux mille quatorze amenés à se prononcer sur ce point ? J'aimerais aussi savoir combien de Communes participent au projet et s'il y en a plusieurs, laquelle est porteuse du projet ? Qu'en est-il du solde réel dévolu à Molenbeek, parce que je ne suis pas encore au courant de qui participe ou pas au niveau des Communes et à quoi va servir exactement le montant qui nous sera réservé ?

Merci.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste savoir comment, qu'est-ce que vous envisagez en fait exactement au niveau de l'échange d'expertise ? Je pense que quarante et un mille euros, est-ce que c'est une personne ou juste un site ou quelque chose comme ça ? Donc je voudrais bien savoir c'est quoi le but et c'est quelle expertise que vous comptez en tirer ? Ce qui est relativement limité avec un mi-temps.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

In principe vind ik het positief dat er een samenwerking is in verschillende domeinen tussen de verschillende gemeenten maar als ik het bedrag zie het gaat over een heel klein bedrag voor negentien gemeenten. Dus mijn vraag is wat gaat daarmee concreet kunnen gedaan worden? Gaat dat bijvoorbeeld over het delen van functieprofielen gaat het over het delen van kennis voor specifieke aanwervingen of dergelijke. Dus ik zeg ik vind het positief maar gezien het kleine bedrag zou ik ook graag weten wat we daarmee kunnen doen.

Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je désirais demander si cette plateforme intercommunale, c'était pour uniformiser la gestion des ressources humaines ou bien si c'était simplement pour mettre en commun un potentiel humain ou du matériel qui serait mis en commun entre les différentes Communes.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme. Mijnheer Van Damme ? Neen, ah sorry. Je cède la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Cette création de la plateforme intercommunale en matière des ressources humaines a été demandée et est portée par la Commune de Saint-Gilles, et la Ville de Bruxelles va participer. Ça, ce sont les deux Communes avec la nôtre qui allons participer dans un premier temps. On espère que les autres Communes y participeront aussi. Le but de cette plateforme sera d'harmoniser et de moderniser la gestion des ressources humaines dans nos Communes et c'est aussi important de développer une structure d'échange entre les différents GRH communaux, c'est ça en gros le but.

Au niveau des frais, vous dites qu'il n'y a pas trop de frais, en fait il y a un mi-temps qui est engagé dans le cadre de cette plateforme pour travailler au développement de la plateforme GRH et de sa gestion journalière. Il y a quelques frais de fonctionnement et puis il y a aussi de la rétribution de tiers des conférenciers et des formateurs. Ce sont des spécialistes en matière de GRH qui seront invités lors de certaines réunions en vue de partager leurs connaissances, analyses et expériences. Il y a aussi toute la collaboration avec l'ERAP.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je dois dire que les mots harmoniser et moderniser ne suffisent pas exactement parce que la dedans, tout peut évidemment se mettre. Donc je voudrais vraiment que dans le mot harmoniser, moderniser, vous spécifiez exactement ce que vous voulez ou ce que vous entendez ou qu'est-ce que ces trois Communes entendent par cela ? Est-ce que c'est harmonisé de telle façon que la Commune a de moins en moins de personnel ? C'est quoi le but d'harmoniser et moderniser ?

M. le Président :

Dank u mijnheer De Block.

Madame l'Echevine, vous souhaitez préciser quelque chose ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

En fait, au départ, dans un premier temps, d'après les informations que j'ai puisque ça n'a pas encore démarré, l'objectif, c'est d'abord organiser des réunions, minimum bimensuelles entre les dix-neuf Communes ou les Communes qui participent et vont créer une dynamique entre les différents services GRH communaux. Voilà dans un premier temps ce qui est prévu. Et le secrétaire ajoute...

M. le Secrétaire communal :

Que ça existe à d'autres niveaux, dans le secteur juridique, au niveau des sanctions administratives.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui c'est vrai que ça existe dans d'autres secteurs, mais il n'y avait pas encore ça pour tout ce qui était le GRH.

Voilà.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Donc, entre trois Communes ?

M. L'Echevine Vande Maele :

Pour l'instant, entre trois Communes. Je suppose que les autres Communes suivront.

Mme Piquard :

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

7. C.P.A.S. - Budget 2013 - Modification budgétaire n°3.

O.C.M.W. - Begroting 2013 - Begrotingswijzigingen nr 3.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Est-ce qu'on va aborder les points sept et huit ensemble ou séparément ? Parce qu'il y a des interventions qui vont se faire de part et d'autre...

M. le Président :

Mais moi, je crois qu'il s'agit de deux éléments différents...

M. Ikazban :

Dans le vote, on les sépare, mais dans les interventions est-ce qu'on sépare aussi ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Eh bien moi, je dirais que sur le contenu, la modification budgétaire, ça fait partie des prémices aux éléments politiques qui vont être abordés en 2014.

M. le Président :

Donc, dans le débat, pour que ce soit clair, les points sept et huit sont liés, mais on fera un vote séparé puisqu'il s'agit de deux points tout à fait différents. Je rappelle que nous avons eu des Sections réunies sur le sujet et que donc nous sommes ici sur des considérations politiques et non pas des points techniques, même si je vois que Madame Tina Martens est présente dans la salle.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je vous ai posé une question préalable parce qu'il va y avoir plusieurs interventions dans mon groupe et je me permettrai de les clôturer, si vous voulez bien.

M. le Président :

Je n'ai pas de souci.

M. Ikazban :

Je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur Vandenhove, est-ce que vous souhaitez faire une introduction ?

M. Vandenhove, Président du CPAS :

Oui, Monsieur le Président.

Derrière la dénomination « budget 2014 », il y a plusieurs choses. Il y a effectivement des aspects budgétaires et des chiffres, mais qui servent à faire des actions. On va vous présenter les actions 2014 est aussi un des points sous-jacents au budget 2014, c'est-à-dire le programme de politique générale pour les cinq prochaines années. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce qu'effectivement, on a déjà eu des Sections réunies, même si on n'était plus très nombreux, mais quand même les plus courageux ont reçu une explication.

Le fondement de notre politique pour les cinq prochaines années repose sur un concept fondamental, c'est qu'on souhaite que le CPAS se recentre sur ses missions de base. Les missions de base sont très larges, la mission principale, c'est de venir en aide aux personnes sans revenus et qui sont les plus nécessiteux de la population de Molenbeek-Saint-Jean. On a un délai légal à respecter dès l'instant où une demande est faite, un délai qui est de 30 jours. Force est de constater que ce délai est difficile à respecter et que quand il est respecté, il y a quand même un souci sur lequel on veut aussi insister, c'est la qualité du travail qui est donné. Il y a une demande très claire suite à des enquêtes, suite à des informations, suite à des visites sur le terrain qu'on essaye de faire le plus régulièrement possible. Il y a un cri d'alarme qui a été donné par les assistants sociaux où les gens du premier accueil, pour dire qu'ils sont dans des conditions de travail tout à fait limites, ce qui rend l'aspect social de notre travail difficile. Donc il faut absolument œuvrer à réduire la charge de travail et faire en sorte qu'on puisse faire un travail avec plus de qualité. Ça, c'est la mission de base du CPAS et je suis particulièrement sensible à ce genre de choses puisque j'ai quand même fait ma carrière dans le social. Donc notre souhait, et c'est ambitieux, c'est de faire en sorte que la charge de travail par assistant social ne dépasse pas 100 dossiers, c'est un objectif important. On va essayer de résoudre ça par une augmentation du budget qui a été accepté au niveau de la dotation communale, par une restructuration en interne ce qui va permettre de transférer des personnes qui sont dans d'autres services vers le travail de première ligne et de premier accueil de la population.

Deuxième service que le CPAS rend et qui est fondamental et qu'on souhaite renforcer, c'est tout le volet médiation de dettes. Ce service de médiation de dettes touche les personnes qui ont droit au revenu d'intégration ou à l'équivalent, mais ça touche aussi

les personnes qui sont envoyées par les fournisseurs d'électricité de gaz etc. Le CPAS est tenu d'examiner leurs situations financières et ce service a lancé un cri d'alarme en disant qu'il y avait une difficulté à faire un travail de qualité pour faire en sorte que les gens sortent de la spirale de l'endettement. C'est donc un service qui va être renforcé également.

Un autre objectif du CPAS, c'est de faire en sorte que son public reste le moins longtemps possible dépendant du CPAS. C'est tout le volet de l'insertion professionnelle. Donc, l'idée est de faire en sorte que les gens dépendent le moins longtemps possible, sauf les personnes qui pour des raisons de santé ou des raisons impérieuses ne peuvent pas ou ne pourront jamais trouver du travail ou s'insérer autrement que par le CPAS. Pour toutes les autres personnes, le CPAS a mis sur pied un parcours d'insertion qui va aussi être renforcé. Il va y avoir l'engagement d'un prospecteur d'entreprise, parce que l'idée est d'essayer de faire en sorte que chaque personne au CPAS puisse être prise en charge et puisse faire part de ses besoins, qu'on puisse construire avec elle un projet professionnel et que ce projet puisse l'aider à s'insérer et à trouver un travail, ça, c'est dans le meilleur des cas, mais en tout cas, sortir de l'isolement et sortir de la sous-qualification et faire en sorte qu'il y ait une plus-value au moment du passage dans le CPAS.

Il va aussi y avoir de maintien de la politique de santé, que j'appelle sous contrôle. L'idée est que le CPAS intervienne pour les gens qui ont réellement des problèmes de santé. Donc, on se réserve le droit de vérifier si effectivement les gens ont ces problèmes de santé par des partenariats avec le monde médical et notamment via les médecins d'une attestation qui dit que la personne a réellement des problèmes de santé au moment où il demande sa carte médicale.

Je parlais de partenariat avec le monde médical, c'est aussi un axe dans lequel le CPAS souhaite continuer à être présent et à développer sa présence. La remise au point de la concertation santé, mais aussi la remise sur pied d'une coordination sociale, d'une coordination pour tous les projets ou pour toutes les actions dans le domaine de l'alphabétisation.

Quand je disais que le CPAS souhaite mettre au point des projets avec les gens pour leur permettre de trouver un emploi, je crois qu'un des premiers éléments c'est acquérir une des deux langues nationales et donc le CPAS est actif dans ce domaine-là. Le CPAS va essayer de se coordonner avec tous les partenaires potentiels sur la Commune qui font ce travail d'alphabétisation. Donc, on va redynamiser la coordination de l'action sociale dans trois domaines : santé, action sociale et alphabétisation.

Autre domaine où le CPAS à développer son action, c'est le domaine de l'économie sociale. On est un élément moteur important dans ce domaine-là, c'est quelque chose qui me tient moi particulièrement à cœur et donc je ne pouvais que soutenir ce qui existait déjà et faire en sorte que ça puisse se développer. On est un acteur important dans deux entreprises d'économie sociale et on va continuer à développer ces relations. On va aider l'épicerie sociale à se maintenir et à se développer et on est attentif à tous les autres projets d'économie sociale qui pourraient se mettre en place sur la Commune.

Le troisième et le quatrième âge sont également un domaine fondamental du CPAS. Je suppose que tout le monde connaît ici la maison de repos Arcadia, elle est en cours de rénovation et on va poursuivre cette rénovation. Avec le personnel d'Arcadia, avec certains autres Conseillers, on est allé visiter d'autres initiatives actives dans le domaine du troisième âge pour voir comment on pouvait améliorer le service au niveau d'Arcadia, comment on pouvait modifier leur cadre de vie. Parce que ma première impression en ayant visité Arcadia, c'est que ça faisait fort hôpital. Je crois que cette impression est

partagée par plusieurs personnes et l'idée est de faire en sorte qu'Arcadia soit un lieu de vie où plus de 200 personnes sont en train de terminer leur vie et je crois que ça doit pouvoir se passer dans les meilleures conditions possibles et dans un cadre convivial où on a envie de se trouver. L'évolution de la politique en matière de troisième et quatrième âge va aussi vers le maintien au maximum des personnes âgées chez elles ou dans un cadre de vie qui n'est pas directement la maison de repos. Donc le CPAS va soutenir aussi de nouvelles initiatives d'alternative au placement en maison de repos. On a déjà les maisons kangourous qui existent, je suppose que vous en avez déjà largement entendu parler. On est allé aussi visiter toute une série de projets existants pour avoir des idées. Je crois que c'est aussi un élément important, on n'a pas la science infuse et donc allez voir ce qui se passe chez les autres et faire en sorte de tirer les expériences positives des autres, c'est une constante qu'on a maintenant et qu'on va continuer à développer. On va prendre les meilleures idées chez les autres et les développer et on peut aussi être pilote nous-mêmes dans certains domaines.

Au niveau des conditions de travail, l'aspect GRH, au niveau du CPAS il y a quand même plus ou moins 900 personnes, près de 1000 personnes maintenant qui travaillent au CPAS. Il y a 450 Article 60, il y a donc une augmentation du volet Article 60, mais tout ça demande une politique GRH efficace, des plans de formation. Je parlais des difficultés rencontrées au niveau de la charge de travail. Au niveau des travailleurs sociaux, la charge de travail, c'est pas nécessairement le nombre de dossiers, mais c'est aussi d'avoir un moment des personnes relais à qui on peut parler quand on a une difficulté, donc c'est un travail de coaching des personnes présentes en interne qui pourront donner une assistance quand une personne se trouve dans une situation trop difficile. Il y a aussi des plans de formation individualisés qui sont proposés à chaque membre du personnel en fonction du type de travail qu'il est en train de réaliser. Ce sont des choses qui seront aussi maintenues et renforcées.

J'embraye maintenant un peu sur la modification budgétaire. Ceux qui l'auront lu auront remarqué qu'il y a une proposition d'achat de deux bâtiments. L'objectif d'un des deux bâtiments, c'est installer l'antenne sociale qui se trouve actuellement à la rue Delaunoy et pour lequel on paye une location énorme. Pour avoir visité cette antenne, je crois qu'on est proche de conditions de travail qui sont inacceptables pour un service social digne de ce nom. L'idée est donc de déplacer le service social et de les installer dans un bâtiment qui nous appartient. Ce qu'on paierait pour ce bâtiment, ce serait de l'investissement et plus de location, comme c'est le cas pour l'instant. L'autre bâtiment, c'est un bâtiment adjacent à notre maison d'accueil le Relais. Cette maison d'accueil va être rénovée, c'est la seule maison d'accueil publique de la Région bruxelloise. C'est donc un des fleurons du CPAS. Juste derrière cette maison d'accueil, il y a un bâtiment adjacent dans lequel on va pouvoir créer des kots pour étudiants parce qu'on a un public très important de jeunes aux études qui ont parfois des difficultés à se loger. Le fait que ce bâtiment soit adjacent à la maison d'accueil, ça va permettre d'avoir un double accès à cette maison d'accueil. Il y aura des accès et ça va renforcer la sécurité du bâtiment.

À côté du relais, on a également l'intention d'implanter un pôle spécifique d'économie sociale pour regrouper en un seul endroit toutes les initiatives d'économie sociale, ce qui permettra à terme de faire des économies d'échelle. Je suis aussi persuadé que quand les gens collaborent en étant physiquement au même endroit, il y a moyen d'être plus efficace qu'avec des services qui sont disséminés. Donc le relais sera un pôle d'économie sociale.

Pour faire tout ça, il faut un budget et là, ça devient plus technique et je vais donc passer la parole à Madame Tina Martens, Secrétaire du CPAS.

Mme Martens, Secrétaire du CPAS :

Je vais donner quelques chiffres clés. Nous restons fidèles à notre image : 61,92 % de dépenses d'exploitation sont toujours affectés à l'être social dans son sens le plus large. Ce qui est aussi intéressant au niveau de l'action sociale, c'est que le nombre de dossiers au niveau de l'aide équivalente continue à descendre, donc c'est une tendance généralisée et c'est le résultat de la politique fédérale menée par la Secrétaire d'État. Au niveau du revenu d'intégration, il y a une légère diminution qui est prévue, cette tendance est là pour le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean depuis un an et demi. Nous constatons que le nombre de dossiers où on octroie un revenu d'intégration, est en baisse. Ça ne veut rien dire au niveau de la charge de travail, ça ne veut pas dire que nous n'avons pas de demande, mais que les décisions négatives représentent à peu près entre 29 et 30 pourcents des demandes qui sont formulées. Donc chaque demande, même une décision négative nécessite une enquête et une visite à domicile par des assistants sociaux.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, elles restent également stables ainsi que les frais de fonctionnement qui restent toujours très bas. Vous allez voir dans le budget 4,27 %, cela comprend les frais de séjour des résidents dans deux établissements le Relais et Arcadia. Finalement, en ce qui concerne l'évolution de la dotation communale, vis-à-vis du budget initial 2013, il y aura une augmentation de la dotation communale de 4 % soit une augmentation de 892.000 euros, ce qui porte l'allocation communale à 23.186.500 euros. J'attire votre attention qu'avec cette allocation communale, on couvre 22,66 % de nos recettes, tandis que la moyenne régionale pour l'allocation communale s'élève à 26,74 %.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Ce chiffre vous paraît peut-être énorme, mais faut bien vous dire aussi qu'il y a l'indexation du personnel qui est compris. Donc ça fait déjà un fameux montant. Maintenant, je voulais aussi vous dire que j'ai eu la chance d'être depuis pas mal d'années au CPAS et il faut bien vous dire une législature, ce n'est pas un gros verrou que l'on ferme et puis on recommence à faire autre chose. Ça fait tellement d'années que le CPAS et la Commune sont solidaires de la problématique sociale de Molenbeek-Saint-Jean et que nous avons toujours essayé de pouvoir pallier à toutes les difficultés sociales de la Commune. Donc, les mesures que l'on prend sont toujours adaptées aux besoins des habitants et nous avons mis sur place petit à petit, régulièrement, des sujets, des travaux, des formations etc. Tout ça a évolué avec la problématique des habitants de Molenbeek-Saint-Jean. Quand on voit la population à laquelle nous avons à faire, il faut bien vous dire qu'une grosse majorité, ce sont des jeunes et je pense que tous ceux qui ont été Conseillers CPAS l'ont reçu depuis déjà pas mal d'années, nous avons régulièrement un tableau de bord individualisé qui nous permet d'avoir un regard sur tout ce qui se passe au CPAS, sur la population qui est affectée, sur la demande, sur l'évolution du revenu, sur les montants financiers. Donc par mois, nous avons un tableau de bord qui nous permet de voir exactement où nous en sommes. C'est vraiment un outil extrêmement précieux, nous ne sommes donc pas un moment donné devant des choses qui sont tout à fait aberrantes. Non, on peut travailler, on peut poser des questions, on peut évaluer et mettre en place des choses utiles pour essayer de pallier aux problèmes sociaux de notre population.

Il faut se dire aussi que le CPAS touche à tous les secteurs, les gens ne saucissonnent pas. Une personne est allocataire parce qu'il est dans une problématique

globale et il faut donc l'accompagner dans tous les secteurs. Ce qui veut dire au niveau du budget que ce ne sont pas des petits saupoudrages, ce sont des prises en charges importantes. Si on veut les aider, si on veut les sortir des difficultés qu'ils vivent, il faut vraiment les prendre en main de manière complète et totale. Ceci nécessite non seulement de la formation de la part du personnel parce que toutes les choses évoluent, mais également la mise en place d'encadrement de nos allocataires.

Il y a également l'entretien des locaux, dans nos budgets on ne vous a pas détaillé les locaux que nous avons, mais enfin ce sont quand même des bâtiments importants qu'il faut entretenir. Je pense à Arcadia, quand il faut refaire la toiture c'est un investissement très important. Quand il faut, comme dit le Président, améliorer l'encadrement des personnes âgées et bien ce sont des investissements importants également.

Il y a des postes qui sont une grosse consommation et nous avons remarqué dans ce tableau de bord, la grosse consommation budgétaire : on parle des pharmacies, on parle des hospitalisations. Il faut vous dire par exemple que les gens vont aux urgences, ça devient une habitude un peu chez tout le monde, les gens vont aux urgences dans les hôpitaux et donc les factures des hôpitaux sont très importantes. Nous essayons d'y remédier, nous essayons d'y pallier, nous essayons de faire avec les médecins un travail de terrain et tout ça se retrouve dans les budgets que vous avez à examiner.

Il faut un personnel suffisant pour répondre aux prescrits légaux. On vous a parlé très souvent de la démographie, et donc nous avons trois pôles : nous avons les enfants dont vous vous occupez, on a ouvert les crèches des écoles etc. Nous avons aussi des jeunes, les 18 - 25 ans qui ne sont pas formés qui sortent sans formation spécifique, sans étude et donc que nous devons réhabiliter dans le cycle soit de la formation, soit des études pour les remotiver à retourner à l'école. Nous savons bien que s'ils n'ont pas le cycle d'enseignement secondaire supérieur et bien ils sont très mal outillés pour rentrer dans le professionnel. Donc il faut essayer de les accompagner. Les Comités auxquelles appartiennent les collègues font ce travail, c'est essayer de voir avec les assistants sociaux comment faire pour permettre à ces jeunes d'aller dans les études le plus loin possible. Et puis nous avons les personnes âgées. Donc, ce sont trois pôles où la Commune de Molenbeek-Saint-Jean doit assister, doit encadrer. Pour les personnes âgées qui viennent à Arcadia, il faut vous dire que nous avons eu une problématique il y a quelques années, Monsieur Magérus est parfaitement au courant, où Arcadia était dénigré, et bien il faut vous dire que pour remonter un tel dénigrement, ce n'est pas évident, pour remonter la réputation d'une maison de repos, il faut vraiment travailler le terrain énormément, aussi bien dans l'esprit du personnel, que dans l'esprit des résidents. Nous essayons toujours de faire de l'équilibre entre un budget où nous savons que l'allocation communale, il faut essayer de la réduire le plus possible, mais il faut également essayer de pouvoir pallier à toute la problématique sociale de notre Commune. Nous jouons à l'équilibriste entre ces deux problématiques.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Avant que nous ne commençons ce débat, j'ai une demande d'interruption de deux minutes pour satisfaire un besoin urgent.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre de la discussion relative au budget CPAS, je poserai quelques questions d'ordre général, considérant que l'essentiel du débat doit se dérouler au sein du CPAS. Nous ne sommes pas sans savoir que le contexte économique et social est actuellement très difficile. Bien sûr, la crise réussit mieux aux plus nantis, une minorité devient de plus en plus riche et d'autres de plus en plus pauvres. La crise s'avère désastreuse pour les moins nantis ainsi que pour une frange de plus en plus importante malheureusement de la classe moyenne. À l'heure actuelle, nous constatons malheureusement que plus ou moins 30 % des dossiers sont traités hors du délai légal des 30 jours. De nombreux assistants sociaux qui travaillent en deuxième ligne sont réorientés en première. Des trous se créent inévitablement ailleurs, des glissements sont opérés et c'est le cercle vicieux. Quelle est la moyenne actuelle de dossiers par assistante sociale ? Dans ce cadre, vous prévoyez en 2014 trois assistants sociaux supplémentaires, pourriez-vous expliquer comment vous faites pour considérer l'accentuation de la paupérisation en 2014 et ainsi établir une estimation chiffrée ? Nous admettons la nécessité de gérer au mieux et de restructurer. Je comprends très difficilement dans cet esprit que l'on ferme demain un outil comme le service Energie. A-t-on oublié les principes de précaution ? On me dira qu'on restructure dans des circonstances difficiles, en transférant dans un autre service etc. Quoi qu'il en soit, Mesdames, Messieurs, on abandonne l'idée de montrer aux gens les plus pauvres socialement et souvent culturellement parlant comment faire pour dépenser moins d'énergie. L'action était pourtant bénéfique pour leur porte-monnaie, pour les finances communales et globalement pour l'environnement. Je regrette ce choix politique.

Ouf, on ouvrira demain une officine, mais vers quels publics spécifiques s'il vous plaît ? La politique sociale est maintenue à Arcadia, sa cafétéria s'ouvrira de plus en plus vers l'extérieur, pour moi, ce ne sont pas des idées nouvelles. Il est également question d'une tournée supplémentaire, bien nécessaire du reste, pour les repas à domicile. Je suis un peu rassuré. Toujours à propos d'Arcadia, le 9 juillet 2013 dans le cadre du commentaire sur le compte, je relèverai aujourd'hui que le Président du CPAS soulignait alors les retombées positives des économies opérées à Arcadia. Les seules économies structurelles tant décriées en son temps porteraient-elles leurs fruits ? Vous remarquerez que je suis très gentil dans le vocabulaire choisi. Les travailleurs me faisaient encore état il y a peu, de tout le travail réparateur encore à mettre en œuvre aujourd'hui pour réparer les dégâts subis suite aux critiques terribles portées en son temps contre l'institution, CPAS et ses travailleurs. Je dis en son temps, mais il n'y a pas si longtemps.

Je vous poserai encore une question quant aux trois axiomes dont le CPAS a toujours été très fier : les frais de personnel et de fonctionnement et l'aide redistribuée. L'aide redistribuée est moins importante, pourrait-on m'expliquer pourquoi ? Les frais de fonctionnement sont quasi stationnaires, cela ne risque-t-il pas de devenir insupportable, voire de devenir explosif ?

Je conclurai en faisant part de mon inquiétude quant à certaines mesures envisagées en politique santé. Je m'étonne du peu d'importance accordée dans ce budget à la collaboration pourtant bien nécessaire avec le secteur associatif local.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur De Block

M. De Block :

Il y a beaucoup de choses à dire, avant de dire qu'on va le traiter au Conseil du CPAS, s'il vous plaît, c'est la seule chose dont on peut discuter ici, prenons le temps d'étudier sérieusement les chiffres. Je ne vais pas vous noyer dans ces chiffres, et je ne doute pas de la bonne volonté des gens qui dirigent, il y a vraiment de chouettes projets, comme au niveau des jeunes et des logements sociaux, mais ils sont très très réduits. Je vous signale que dans une ville comme Amsterdam, 32 % des logements sociaux sont occupés par des jeunes. À Bruxelles et à Molenbeek-Saint-Jean, on est loin du compte

Je vais me limiter aux chiffres essentiels. Dans cette crise, où les demandes explosent, je vous rappelle qu'on vit une augmentation de 10.000 à 15.000 demandes pour le RIS, donc c'est vraiment plus 50 % sur quelques années. Les chiffres de Molenbeek-Saint-Jean, au niveau du RIS, baissent depuis deux ans. Les demandes augmentent et on accorde moins. Le taux de réponse positive dans le traitement des dossiers, en fait il y a de plus en plus de refus, 24 % il y a quelques années et maintenant presque 30 %. On nous dit que c'est comme ça partout à Bruxelles, mais dans les annexes, on peut voir qu'à Schaerbeek les chiffres montrent qu'on augmente cette année de 12 % les RIS. À Bruxelles, on augmente de 10 % et à Molenbeek, on a une baisse de un ou 2 %. Comment expliquer cela, sauf s'il y a une opération d'être plus strict sur les demandes. On ne peut pas expliquer cela autrement. Je ne pense pas que la population Molenbeekoise ait changé en deux ans de telle façon. Ça peut correspondre à quelques témoignages d'expérience que nous avons sur le terrain, avec des gens qui essaient de se battre pour ne pas perdre leur carte médicale et on le constate effectivement dans la baisse prévue du poste de médicaments. Donc je pense que c'est ça l'essentiel des chiffres.

Concernant le home Arcadia, où on a fait une restructuration il y a quelques années, là on a voulu faire des économies de 1 million ou de 1.500.000 euros. Arcadia a actuellement pour 2013 un déficit de 2 millions d'euros. Le déficit est donc plus grand que dans le passé. Le taux d'autonomie d'Arcadia est en baisse depuis deux ans, depuis la restructuration, on est passé de 84 % à 81 %. On nous disait que c'était une épargne, que c'était une économie, mais ce n'est pas vrai, mais entre-temps on a détruit la capacité d'offrir des lits à nos aînés. Ça c'est la réalité. On voit qu'actuellement dans le parc Marie-José, au niveau des aînés, on prévoit moins de dépenses et plus de recettes depuis deux ans. Ça, c'est la réalité, c'est comme ça qu'on traite nos aînés. Je veux bien admettre qu'il y a une bonne volonté, mais il faut faire parler les chiffres. Même pour le personnel, je pense que c'est vraiment difficile, je trouve que la nouvelle direction ou la nouvelle majorité a bien mis le doigt où ça fait mal, c'est-à-dire que les demandes sont énormes et les capacités pour les traiter trop petites. J'entends bien qu'on veut augmenter le personnel au niveau du CPAS, mais j'ai vu ici et là des diminutions du personnel administratif. C'est chaque fois des petits montants et donc ça m'inquiète aussi, parce que ce sont aussi des gens qui travaillent au back office et ça m'inquiète parce que le CPAS de Molenbeek-Saint-

Jean a fait par le passé un travail excellent pour récupérer les subsides fédéraux. Ils ont fait un travail énorme pour rattraper tout l'argent qu'on nous devait. On nous a annoncé qu'on allait arrêter ce travail de rattrapage dans six mois et je n'ai pas entendu qu'on allait tout récupérer. Actuellement, il reste 3 millions d'euros à récupérer. J'ai déjà demandé plusieurs fois qui allait porter le chapeau, moi, je n'ai entendu aucune critique, aucune analyse sur qui est responsable de cela. Trois millions d'euros en déficit, ça ne va pas. On a fermé une aile d'Arcadia pour moins que ça et je trouve très cynique dans ces chiffres et dans ce budget de voir une augmentation du salaire du Président dans ces circonstances. Un petit peu de modestie, ce serait vraiment un bon exemple.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais excuser ma collègue Tania Dekens qui est au bureau du CPAS et qui ne pouvait pas être là ce soir parce qu'elle est à l'étranger. Ma première remarque, ce n'est pas mon habitude de défendre la majorité, ni de critiquer l'opposition, mais Monsieur De Block, quand j'entends votre discours, je me demande si vous n'êtes pas celui qui avez causé une partie des problèmes que vous critiquez maintenant et donc c'est quand même un peu facile d'aller dire que Arcadia ne fonctionne pas bien, alors que c'est vous et votre parti qui ont fait croire à tout Bruxelles que c'était des tueurs qui dirigent Arcadia, que ce sont des gens qui tuent là-bas, que c'est la catastrophe que tout le monde meurt là-bas... C'est vous qui l'avez fait croire à tous les Molenbeekoïses, à tous les Bruxelloïses et maintenant vous allez vous plaindre qu'il y a une occupation moins importante. Ça, je trouve quand même un peu ridicule. Franchement, vous exagérez ! Vous êtes toujours celui qui êtes scandalisé, qui défendez les pauvres, qui défendez les vieux et tout le monde, mais là, vous exagérez parce que c'est vous qui avez causé le fait qu'Arcadia n'est plus vraiment très bien vu dans le monde des personnes âgées. Ça, c'est la réalité. Il faut aussi un peu d'honnêteté dans votre discours Monsieur De Block ! Ayez un peu d'honnêteté dans votre discours. Je tiens à le dire ce soir, même si c'est un peu pour défendre la majorité, je trouve qu'il y a une certaine honnêteté intellectuelle que vous devez avoir et vous n'avez pas montré là.

Ik ga de rest van mijn discours in het Nederlands verderzetten, omdat ik deze materie niet zo goed beheers. Dans un moment comme celui-ci, c'est quand même dommage qu'il n'y ait pas de traduction, parce qu'alors, tout le Collège et les Conseillers comprendraient le néerlandais.

Eerst even het imagobeeld van het OCCM. Ik denk dat we allemaal weten dat ons OCMW los van de politieke realiteit goed gerund wordt, al jarenlang. Binnen het OCMW heerst een goede verstandhouding, verschillende politieke fracties en ik denk dat we dit moeten ondersteunen en beklemtonen, ik denk dat er een professionele leiding nodig is, voor een OCMW dat met zo weinig middelen, eigenlijk zo veel resultaten bereikt, ik denk dat het opnieuw duidelijk is dat er wat betreft het geld dat rechtstreeks naar de mensen gaat, dat het een enorm bedrag blijft in verhouding met echte werkingskosten en personeelskosten, ik denk dat we daar fier op mogen zijn van welke politieke strekking we ook zijn, en ik merk ook in dit budget dat dit een constante blijft en ik denk dat we daarvoor het OCMW terecht mogen feliciteren, ik denk dat de inspanning moet volgehouden worden

maar ook daar is het al jaren zo dat we daarin slagen, ik denk dat ook daar moet op gehamerd worden, dit is een positief punt en ik hoop dat het zo blijft in de toekomst.

Het tweede positief punt dat ik wil aanhalen in dit budget en de aangekondigde beleidsverklaring van vorig jaar, is de aankondiging van de creatie van een apotheek van het OCMW, en natuurlijk vooral ook de bedoelingen die er achter zitten, dat het verbruik van geneesmiddelen beter onder controle wordt gehouden en dat dus de kostprijs gedrukt wordt, dat is uiteindelijk de bedoeling, het gaat niet over het hebben van een apotheek, het gaat finaal over het onder controle houden van de kostprijs van verbruik van medicijnen en het apotheek is maar een middel, ik denk trouwens ook dat het plan om daar nog andere apotheker bij te associëren, niet eigenaar worden maar ook andere apotheken en een andere wijk van Molenbeek te beginnen aan te sturen en op die manier een soort netwerk van apotheek te gaan hebben op diezelfde manier werkt, ik denk dat een heel goede zaak is en we kunnen alleen maar steunen van het SP.a.

Er zijn natuurlijk ook een aantal iets onrustwekkendere tendensen, dat is het feit dat toch een belangrijke dienst, de dienst energie gesloten wordt, zoals mijn collega Magérus al gezegd heeft, ik denk dat dit een slecht signaal is op het moment dat energie één van de belangrijkste kosten blijft voor heel veel mensen en bovendien een belangrijke klimaatimpact heeft, dus ik vind dat dit een slecht signaal is en ik vind het ook jammer dat die dienst dichtgaat, ik vind dit geen goed signaal en het is ook een beetje verwonderlijk, dat dit gebeurt met een iets groener Schepencollege dan vroeger, Groen en Ecolo hebben drie Schepenen in de meerderheid en toch wordt zo'n beslissing genomen. Ik denk dat het een fout signaal is, en ik zou er graag meer uitleg over hebben.

Het tweede punt is dat blijkbaar de recuperatie, dat is een heel technisch debat, maar de recuperatie die men van Federaal moest hebben, blijkbaar nog een aantal miljoenen euros van een achterstand die al heel lang mee wordt meegesleept en die men afgelopen jaar heeft weggewerkt, dat we nu definitief elk op een punt zitten waar die recuperatie niet meer haalbaar is, ik denk dat die 4 miljoen euro niet meer zal gerecupereerd kan worden, dat is natuurlijk een enorme slok op de borrel, ik denk toch dat daar de nodige voorzichtigheid nodig is en dat een enorme dood gewicht is dat de werking van het OCMW zwaar belast, ik zou graag weten hoe u dit bekijkt, wat u daar nog kan doen en hoe u daaraan kan remediëren.

En dan voor mij structureler, maar dat gaat natuurlijk over de link tussen de Gemeente en het OCMW, dat is dat we de afgelopen jaren merken dat, om het budget in evenwicht te houden, er een aantal one shots worden gedaan. Het investeringsfonds wordt geplunderd, het reservefonds wordt geplunderd, het pensioenfonds wordt geplunderd. Deze one shots zullen de gemeente in de toekomst verplichten om nog meer bij te springen dan nu al het geval is, maar bovendien betekent dit ook dat het voor de werking van het OCMW eigenlijk een hypotheek legt voor de toekomst, dat wil zeggen dat men eigenlijk geen infrastructurele investeringen meer kan doen, dat het OCMW zelf ook geen enkele buffer heeft om zelf bij te springen indien nodig. Die drie dingen, als ik goed heb, het pensioenfonds enerzijds en het investeringsfonds anderzijds en ook het reservefonds die verdwenen zijn, betekenen eigenlijk dat het OCMW op droog zaad zit voor de toekomst, en dat is een beetje een gevaarlijke evolutie die wij toch met lede ogen aankijken.

Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

L'établissement d'un exercice budgétaire d'un CPAS communal est une manœuvre complexe, car celle-ci doit tenir compte à la fois de paramètres objectifs, mais doit également tenir compte des éléments provisionnels d'ordre subjectifs souvent difficiles à évaluer. En d'autres termes, dans le cas qui nous préoccupe ce soir, le budget doit être la traduction chiffrée de la politique sociale que mène le CPAS et des moyens dont celui-ci dispose pour les réaliser. La première intervention portera justement sur la corrélation entre la note de politique générale théorique d'une part et les budgets chiffrés d'autre part.

A la lecture de votre note de politique générale, sur le plan rédactionnel, il faut le reconnaître, le contenu théorique est à la fois alléchant, motivant, ambitieux, mais aussi inquiétant par moments car tributaire de décisions politiques de demain, d'autres instances. Face à cela, on est en droit de se poser quelques questions et de s'interroger quant aux moyens envisagés pour la réalisation, la concrétisation des projets avancés et la continuité de la mission. En effet, l'analyse financière démontre clairement que les moyens financiers prévus pour 2014 ne sont pas en adéquation et ne reflètent pas l'ambition fixée. Pourquoi ? Eh bien, dans vos considérations générales, à la page 16, d'emblée vous nous résumez clairement la tendance et les inquiétudes avec lesquelles vous avez établi l'exercice budgétaire. Permettez-moi donc de relever certains paradoxes, malgré ces incertitudes réelles, des investissements importants sont réalisés : acquisitions, rénovations, aménagements... Sont-elles nécessaires ? Si le débat est ouvert, il y a une certitude, ce n'est certainement pas le bon moment compte tenu de la conjoncture économique et sociale très difficile.

Deuxième élément, depuis septembre 2013, il y a eu trois modifications budgétaires. Alors là, permettez-moi de vous rappeler que si le principe de la modification budgétaire s'inscrit logiquement dans un exercice budgétaire, il est tout de même rare de constater une telle fréquence, qui se justifie en effet lorsque des modifications extraordinaires se produisent et qu'il y a lieu de rectifier, de corriger une situation. À l'analyse de celle-ci, la première concernait le prélèvement de 194.000 euros sur le fond de réserve d'investissements, car la Commune a diminué sa dotation de ce même montant. Je rappelle à ce titre que l'Article cinq et six paragraphes premiers de la loi organique du 8 juillet 1976 et l'Article sept de la loi du 2 avril 1965 sont de stricte interprétation : doit obligatoirement subvenir à l'insuffisance des ressources du CPAS constatés lors de l'élaboration concertée du budget. Concernant la dotation communale, il n'est pas permis de préalablement forfaitiser un montant. Ceci aurait évidemment pour conséquence que le budget refléterait une image peu fiable des recettes et des besoins du Centre. La deuxième modification budgétaire touchait directement le fonds de pension d'un montant de 146.966 euros. Voilà un signe inquiétant. On n'hésite pas à recourir à ce genre d'imputation pour pallier à d'autres manquements. La troisième modification enfin, la plus importante, car par son imputation, elle modifie le budget initial en augmentant de 939.000 euros. On passe en effet d'un total de 104.606.000 euros à 105.546.000 euros. Cela veut dire quoi, en d'autres termes, l'analyse démontre clairement que la quasi-totalité des fonctions et sous fonctions ont été mouvementés tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes, budget ordinaire et investissement. Cette modification budgétaire importante m'interpelle à juste titre car elle démontre que par la nature des modifications apportées et leurs importances, l'élaboration du budgétaire 2013 initiale a manqué de cohérence et de justesse. L'exercice budgétaire prévisionnel a, à mon sens, manqué aussi d'une plus grande objectivation.

Certains mouvements m'interpellent et posent également question. Un montant de 230.000 euros fait l'objet d'un emprunt pour financer une participation dans le capital d'entreprises privées. Je vois ça à la page 14. Sommes-nous en mesure de procéder à de telles pratiques aujourd'hui ? Je constate également une diminution de 1 million d'euros à l'article 8320/46 530 « interventions du pouvoir central correspondant aux dépenses du code suivant : l'action sociale », la justification avancée était justement fonction du nombre de dossiers. Pourquoi ? Je me demande si la correspondance entre les prévisions et les recettes et les crédits de dépenses en matière de revenu d'intégration est bien conforme aux prescriptions. Comment pouvez-vous expliquer une telle situation ? N'y a-t-il pas là un risque que vous vous écartiez de la mission première du CPAS ? Je note également que la répartition par nature économique n'est pas tout à fait correcte, puisque l'année de référence doit être 2012 et non 2013. Si l'on compare la situation de 2013 avec celle de 2012, il y a bien une augmentation importante des dépenses, soit 4.954.000 euros. Cette augmentation s'élève à 8.906.000 euros par rapport à 2011. Avant de passer à l'analyse détaillée du budget 2014, une question légitime se pose Monsieur le Président, prévoyez-vous une autre modification budgétaire d'ici la clôture 2013 ? Vous serez d'accord avec moi pour affirmer que les chiffres actuellement fournis ne sont pas définitifs et compte tenu des pratiques et incertitudes évoquées, nous ne sommes pas à l'abri d'une énième modification budgétaire.

Ceci étant, comme je l'ai évoqué en préambule, vos intentions pour 2014 sont louables mais, à l'analyse des chiffres de 2014, il subsiste quand même des inquiétudes quant à l'axe prioritaire choisi et les possibilités de concrétisation. Tout d'abord, une remarque d'ordre général et purement analytique, le principe fondamental dans l'élaboration d'un budget de CPAS est de faire en sorte que les montants alloués au compte recettes soit en corrélation avec les comptes des dépenses. Ce n'est pas le cas. Certes, au niveau de la comptabilité CPAS et de la Commune, le principe de l'universalité s'applique, à savoir que les recettes doivent couvrir les dépenses, mais il est impératif aussi que pour des besoins de clarté et de transparence et de réconciliation et les respects des fonctions et sous fonction soit appliquée pour mieux mesurer les pertes d'exploitation. Or, le tableau page 115 et 116 démontre clairement que sur le plan analytique, il y a absence de cohérence entre les comptes de recettes et les dépenses. On peut donc comprendre par là que le CPAS dispose d'une liberté d'utilisation des recettes à d'autres fins. Au niveau des chiffres, le budget 2014 comparé à 2013 est, certes conservateur, au niveau du total, soit une augmentation des recettes de 562.000 euros et une augmentation des dépenses de 392.000 euros. Par contre, comparativement à 2012, soit l'année de référence car les chiffres de 2013 définitifs ne sont pas connus, et la règle veut que la période de référence ne soit pas l'année en cours, mais l'année avant, c'est-à-dire 2012. Dans ce cas précis, on enregistre sur le plan des recettes une augmentation de 7.337.000 euros, et au niveau des dépenses une augmentation de 7.297.000 euros au budget ordinaire. Au niveau du budget investissement, on peut faire le même constat en comparant 2014 à 2012, on voit une augmentation des dépenses de 4.846.000 euros et ce chiffre est de 1.362.000 euros pour 2014 comparés à 2013, voir page 117. Le tableau financier de la page 119 montre clairement que si le ratio des dépenses au niveau global reste appréciable, celui-ci ne reflète du tout, pas tout à fait la réalité des choses, puisque l'exemple des dépenses du personnel par sous fonction montre une augmentation substantielle de 1.234.000 euros par rapport à 2013 est très importante par rapport à 2012, soit 4.588.000 euros.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, est-ce que je peux vous demander de clôturer ?

M. Achaoui :

C'est très bien parce que j'en ai terminé Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

L'assistance aux personnes les plus faibles est fondamentale pour le mouvement Islam, en ce sens que le CPAS joue un rôle social important et doit contribuer par ses actions, bien sûr avec l'appui des autorités publiques, à ce qu'aucun de nos concitoyens ne soit mis de côté. C'est une main tendue vers les plus faibles, qu'ils soient jeunes, moins jeunes et ce, sans préjugés de quelque forme que ce soit. Je voulais vous remercier Monsieur le Président pour la présentation que vous avez faite lors des Sections réunies de lundi dernier, bien qu'elle ne fût pas complète. J'espère que vu la complexité et les multiples domaines dans lesquels l'action sociale et solliciter, qu'une autre Section Réunie entièrement consacrée à ce sujet sera organisée prochainement.

À l'ordre du jour, il est question d'une modification budgétaire, c'est compréhensible puisque le CPAS doit faire face à des dépenses plus importantes vu les difficultés économiques dans lesquelles une grande partie de nos concitoyens sont entraînés par un système qui ne répond pas vraiment à leurs besoins.

Par rapport à votre présentation, vous nous avez dit vouloir entreprendre un recentrage sur les missions de base pour être plus efficace sans porter atteinte à la qualité du service rendu. Vous avez aussi développé une meilleure politique d'accueil, un meilleur accompagnement des demandeurs pour le dispatcher vers des services appropriés. Vous avez acquis ou réaffecté des biens pour décentraliser dans un esprit d'être plus proche du demandeur ou d'une meilleure gestion.

Pour ce qui est du personnel, j'ai bien compris qu'il n'y aurait pas de licenciement. Les assistantes sociales auront moins de dossiers à traiter, 100 au lieu de 180. Il y aura seulement un mouvement de travailleurs d'un service vers un autre, selon les nécessités. C'est ce que vous nous avez dit.

Pour ce qui est de l'aide équivalente, vous dites que la demande est moins forte vu la politique d'asile moins favorable de notre Ministre fédéral, Madame De Block. Vous nous avez également montré des tableaux dans lesquels nous pouvions lire que le nombre de réponses favorables aux demandes est en diminution de 75 % à 70 %. Je lie ça dans mon esprit au nombre de demandes qui sont plus fortes, vu la situation économique défavorable et que la courbe de budget ne suit pas nécessairement la demande.

Je souhaite deux choses, d'une part que la diminution du nombre de dossiers traités par les assistantes sociales permettra d'avoir des rapports plus humains avec les demandeurs et en même temps qu'ils puissent obtenir des réponses plus rapides et positives. Ce temps ne doit pas servir pour aller fouiller dans les tiroirs des demandeurs, il faut développer un esprit fraternel. D'autre part, il faut éviter les gaspillages, en apportant l'aide à ceux qui en ont vraiment besoin, mais aussi par un meilleur contrôle des salaires,

je pense notamment aux salaires des administrateurs, mais ça, sans préjugés. Je dis ça comme ça, parce que dans notre esprit, la directrice du SAMU social, ça reste encore en tête, je le dis simplement pour que vous restiez dans un bon esprit et qu'il y ait plus de transparence. Je vous demande plus de transparence, Islam votera favorablement les modifications budgétaires, tout en sachant bien sûr qu'on sera peut-être amené à revoter de nouvelles modifications budgétaires.

Je vous remercie pour votre attention et je souhaite beaucoup de courage à tous les acteurs sociaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En ce qui concerne le point numéro sept qui est abordé ce soir, donc les modifications budgétaires, dans la délibération il était écrit, enfin il est écrit que cette modification ne change en rien la dotation communale, ni ne l'augmente, ni ne la diminue, qu'il convient de revoir certaines allocations du budget 2013, que les interventions revues sont les avances sur prestations sociales, qu'il écrit et une sous-fonction budgétaire en vue d'acquiescer un bâtiment rue Jacobs pour y créer des logements pour jeunes. Ici, j'ai déjà quelques questions : s'agit-il premièrement pour ce qui concerne le logement, d'une dimension première dévolue à un CPAS que d'acheter et de gérer des logements, sans oublier que plus loin dans la séance, nous serons amenés à augmenter le nombre de logements de transit dévolu au CPAS ? Pourquoi ce projet de logements ne peut être porté communément par la commune avec le CPAS, ce qui soulagerait quand même les finances de celui-ci ? J'aimerais bien aussi savoir ce qu'il en est advenu de la première modification 2013 du CPAS qui a été refusé par la Tutelle ?

Au point numéro huit, en vue de l'élaboration du budget du CPAS, je ne vais pas vous refaire une litanie de chiffres, mais en revanche je me suis attelée à lire le PV du comité de concertation du 19 décembre dernier. J'y ai quelques questions. Que veut-on dire quand on dit que la Commune demande au CPAS : « il est demandé au CPAS de réfléchir à la nécessité d'engager un niveau A pour le service Recettes et de le convertir en niveaux B ». Cette demande ne va pas à mon sens mettre à mal la gestion des recettes du CPAS. La délégation communale insiste sur les synergies à avoir entre la Commune et le CPAS. Je vous renvoie dès lors à ma remarque concernant les logements jeunes. Je ne suis pas contre la création de logements pour jeunes, mais je me demande toujours s'il s'agit là vraiment une première mission du CPAS. La Commune demande encore au CPAS de bénéficier du know how de son directeur en informatique. Je me pose la question de l'éventuelle répercussion directe sur le service informatique communal. La délégation communale prend note de 10 marchés publics qui peuvent être menés communément avec le CPAS, là je me réjouis. Le CPAS s'engage à mettre à disposition la coordinatrice sociale de l'AIS sans facturation jusqu'au 30 juin 2014. L'épicerie sociale sera encadrée par le CPAS et à quel coût salarial ? Un logiciel de stocks du CPAS pourra être mis à disposition d'Amphora, l'épicerie sociale. Le Président du CPAS considère que la gestion de l'hôtel social doit revenir au CPAS.

Alors, au vu de tout ce que je viens d'énoncer, la Commune est-elle prête à pallier le manque éventuel de finances du CPAS par un supplément de dotation sous quelque forme que ce soit en 2014 ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voulais tout d'abord féliciter le Président et tous les acteurs du CPAS pour la mise en œuvre de projets et la continuité des projets existants, d'avoir à l'esprit et de continuer à mettre en œuvre les besoins de base du CPAS, avec une réflexion pour améliorer la manière dont ces besoins sont proposés à la population, donc par exemple la diminution du nombre de dossiers par assistants sociaux, ce qui va permettre aux assistants sociaux de suivre de manière plus assidue encore les allocataires sociaux afin de leur permettre petit à petit de se réinsérer socialement, professionnellement et donc d'améliorer leur cadre de vie se au niveau du logement, au niveau de l'emploi, au niveau de la formation, au niveau parfois des difficultés socio-familiales qu'ils peuvent rencontrer.

Je voulais également souligner le fait de mettre en place des projets permettant le maintien à domicile des personnes âgées. C'est vraiment quelque chose de très important, avec la nécessité d'avoir toujours les assistants sociaux, puisque qui dit maintien à domicile, dit multitude d'intervenants : aide familiale, aide-ménagère, paramédicale, infirmière à domicile, kinésithérapeute etc. C'est donc la nécessité d'avoir des assistants sociaux qui puissent jouer ce rôle d'organe central. Aussi, je trouve essentiel pour ma part, la mise en œuvre de kots étudiants qui permettront à des jeunes qui n'ont pas nécessairement les revenus nécessaires pour louer un bien, de pouvoir étudier dans la tranquillité, sachant que dans bon nombre de cas, ils habitent dans des appartements sur occupés et qu'ils ne peuvent pas toujours étudier dans de bonnes conditions, et quand ils font par exemple des études supérieures ou universitaires, c'est essentiel d'avoir ce cadre d'études propices à leur réussite.

Je m'interrogeais également sur la baisse du nombre de suivis et je suis malheureusement très pessimiste par rapport à l'avenir, puisque la dégressivité accrue des allocations de chômage nous pousse à penser que dans les mois à venir, bon nombre de jeunes se retrouveront sur le carreau. Des personnes handicapées également reçoivent des courriers de l'ONEM pour prouver qu'ils font bien les efforts nécessaires en vue d'une recherche d'emploi et donc il y a beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui dans une certaine insécurité par rapport à l'avenir. Alors peut-être que des mesures seront prises pour pallier les difficultés actuelles qu'on projette, mais je souhaite et j'espère vraiment que les acteurs du CPAS auront vraiment les reins suffisamment solides que pour ne pas laisser des citoyens sur le carreau.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Moi, le sentiment que j'ai à la lecture des documents qui nous ont été présentés, j'ai le sentiment qu'il y a une incohérence. L'incohérence tient au fait que vous savez tout comme moi que très régulièrement nous avons des rapports généraux qui font état de pauvreté en Région de Bruxelles capitale, et justement ce rapport nous indique d'année en année que la pauvreté augmente. Elle augmente dans des milieux bien déterminés, notamment chez les jeunes, Madame Tamditi vient d'en parler, que ceux-ci sont forcés de rester plus tard à la maison avec leurs parents et donc ils deviennent des adultes responsables avec beaucoup plus de difficultés. On constate également que sur le troisième âge, il y a également une grosse niche de pauvreté qui est interpellante et inquiétante. Enfin, dois-je rappeler que les familles monoparentales qui sont légions sur la Commune sont également très très grandes difficultés. Et donc, lorsque l'on voit les chiffres du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, on constate que le nombre de personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social diminue et que les équivalents RIS suivent la même tendance de diminution. C'est pour cela que je parlais d'incohérence, d'ailleurs ce n'est pas basé sur des statistiques, mais sur les contacts que je peux avoir avec un certain nombre de jeunes dans la Commune, ceux-ci me rapportent qu'ils sont malheureusement de moins en moins soutenus par le CPAS. Par exemple, des jeunes qui vivent encore auprès de leurs familles et à un moment donné avaient droit à une aide cohabitant d'environ 400 à 500 euros, un certain nombre de ceux-ci se voient du jour au lendemain privés de cette aide et c'était extrêmement utile pour l'ensemble de la famille. Il est mis en avant pour expliquer ces chiffres que l'activation des personnes qui émergent au CPAS apporte un certain nombre de résultats. Oui certes, c'est déjà une première explication, mais moi je pense qu'on devrait peut-être voir d'autres phénomènes d'explication, je pense par exemple à la politique restrictive de Maggie De Block, je pense également au nombre extrêmement important de dossiers refusés de la part des organes du CPAS. Et donc, je peux comprendre que sur le budget 2014, les responsables du CPAS tablent sur encore une diminution du RIS et de l'équivalent. À nouveau, l'explication qui nous est apportée sur la méthode pour arriver à des résultats aussi emballants, c'est à nouveau de mettre en avant une plus grande activation du public via les Articles 60 paragraphe sept qui permet donc au CPAS de mettre à l'emploi une série de personnes qui émergent dans le but d'obtenir leur allocation de chômage. Et donc le CPAS table sur une augmentation d'environ 50 travailleurs Articles 60 supplémentaires, c'est-à-dire environ 10 % de travailleurs en plus. Je me pose donc une série de questions, non pas tellement sur la crise, mais on devra faire à côté de cela avec une réforme de l'État qui est monstrueuse. Dans cette réforme de l'État, je rappelle que la matière Articles 60 sera également régionalisée et justement, l'opérateur des Articles 60 verra ses moyens diminuer au moins de 10 %, c'est ce qui avait été annoncé lors de la sixième réforme de l'État, seulement 90 % du budget sera alloué aux Régions. À mon avis, il sera donc fort probablement question de contingentement du nombre d'Articles 60 par Commune et ce contingentement devra être respecté scrupuleusement et à la lettre. Au même titre que Madame Tamditi, je me pose des questions. On sait que l'Onem exclut de plus en plus et donc on se retrouve avec des chômeurs qui sont sanctionnés, aussi bien sur le volet de la dégressivité de l'allocation de chômage, de l'exclusion des jeunes qui ont passé l'épreuve de deux ans sur l'allocation d'insertion. Compte tenu de tous ces éléments, moi je pense sincèrement qu'il sera extrêmement difficile de respecter le budget alloué sauf si on sanctionne et on exclut à tour de bras des familles en difficulté. J'espère sincèrement me tromper.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik stel enkele concrete vragen, ten eerste: de Voorzitter van het OCMW heeft gesproken over de alfabetisering van de belangrijke activiteiten. Dus veronderstel, het OCMW doet dat niet zelf maar aangezien ik weet dat er specialiseerde VZW's bestaan, zowel aan de Nederlandstalige als de Franstalige kant, die alfabetisering van zowel de sociale als de professionele integratie is dus zeer belangrijk. Ik stel gewoon een informatieve vraag: de mensen die een beroep doen op het OCMW, zijn die verplicht die alfabetisering te volgen? Indien ja, is er een controle op de naleving en bestaan er cijfers over het aantal mensen die dit gevolgd hebben?

Dan een puntje dat daarbij aansluit, bij haar aantreden heeft Mevrouw de Burgemeester in een artikel in De Standard verklaard dat er in Molenbeek nog heel wat inwoners zijn die niet het Nederlands en ook niet het Frans kennen. Het gaat niet om nieuwe inwoners. Dus mijn vraag is, wordt er in dat verband ook iets gedaan of bestaat er een mogelijkheid om die mensen één van de talen of de twee te laten leren?

Dan een derde puntje, iets dat ik positief vind, dat is het project in verband met de studentenkoten. Het zou inderdaad jammer zijn indien mensen die de capaciteit hebben om te studeren dit hierdoor of om een andere reden niet zouden kunnen doen. Maar dus mijn concrete vraag, over hoeveel studentenkoten gaat het en is dit bedoeld voor jongeren die in Molenbeek wonen? Ik veronderstel van wel, maar wonen die momenteel alleen of bij familie?

Comme les traducteurs ne sont pas là, je veux bien faire la traduction. Je demande d'abord si je dois introduire ma créance auprès du CPAS ou auprès de la Commune ?

(Rires - Gelach)

Monsieur le Président du CPAS m'a dit qu'il a tout compris.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Donc évidemment, je vais essayer de ne pas répéter tout ce qui a été dit. Vous aurez constaté, Monsieur le Président du CPAS, que plusieurs membres du groupe PS se sont exprimés, à l'image de l'intérêt que mon groupe a pour l'institution même du CPAS, et encore, j'ai dû retenir les ardeurs parce que tout le monde voulait s'exprimer dans mon groupe.

Évidemment, le budget du CPAS est un exercice difficile. On vous avait dit d'ailleurs qu'on vous attendait, que ce serait votre budget, que vous n'auriez plus les moyens de vous débiter en vous référant au passé. Donc c'est un exercice qui est très difficile mais, nous tenons quand même déjà à vous féliciter parce que vous présentez votre budget avant celui de la Commune. C'est déjà un exploit en soi.

Pour le Parti Socialiste, le CPAS reste un outil vital pour la population la plus fragilisée de notre Commune. C'est un outil qui doit permettre d'appliquer le droit à la dignité humaine. Chaque fois que nous avons la possibilité de nous exprimer ici par rapport au CPAS, nous aimons rappeler combien la loi organique du CPAS prévoit ce concept de dignité humaine. Je pense qu'il faut vraiment le rappeler, CPAS ce n'est pas de l'aumône, ce n'est pas de la charité, c'est un droit avant tout. Ceci n'empêche pas d'aider les gens à un épanouissement et à une émancipation réelle. Ça a été dit d'ailleurs en Sections réunies par le Président également. Suite à l'intervention du Président du CPAS, dont nous connaissons tous le sens du social et le sens du cœur, ce qu'il a dit aujourd'hui, ce soir et ce qu'il a dit en Sections réunies, si on peut rejoindre le Président sur l'ambition noble qui consiste à faire en sorte, je vais reprendre textuellement ce qui a été dit, faire en sorte qu'on doit plus dépendre le CPAS. Ça, c'est un noble objectif. Il faut néanmoins mesurer ce propos et regarder la réalité en face, parce que la pauvreté, plusieurs de mes collègues l'ont dit, ne cesse d'augmenter. Le fossé entre les plus riches et les plus pauvres également, il y aura donc toujours, sauf révolution, il y aura toujours dans notre société des gens qui, sans l'aide du CPAS, ne pourraient pas survivre. Je pense que là, je prêche à un convaincu.

Recentrer les missions du CPAS, c'est tout à fait louable. Mais évidemment plusieurs questions se posent par rapport à certains investissements, par rapport au fond de réserve. Je ne vais pas y revenir, des collègues l'ont déjà dit de manière plus pertinente. Par rapport à la cellule de premier accueil que vous voulez créer, on trouve cela louable et on l'encourage. Attention simplement que cet accueil doit se faire par des assistants sociaux. Il ne faudrait pas que ça devienne un carrefour où on trie les gens. Vous hochez la tête et me rassurez déjà, mais le risque existe qu'on pourrait être tenté ici ou ailleurs de confier des missions à des gens qui n'ont pas la formation d'assistants sociaux. Néanmoins, il faut quand même le dire, vous avez envie de ramener la qualité dans l'accueil et le travail des assistants sociaux, c'est bien. C'est louable, vous avez parlé de 100 dossiers. Il faut quand même préciser, ça été dit en Sections réunies, qu'on était à plus ou moins 180 dossiers en moyenne, donc ça a presque diminué de moitié, sans augmenter de manière extrêmement importante le personnel. Donc, nous avons quand même quelques doutes, quelques inquiétudes par rapport à la réalisation de cet objectif. Mais bon, on va être de bon compte, il faut se fixer des objectifs.

Je ne vous cache pas que nous avons quand même quelques inquiétudes par rapport à la carte médicale, par rapport au fait que vous avez dit que vous vouliez être plus rigoureux. Au CPAS, il y a un organe qui va examiner les dossiers, tout le monde est représenté. Mais néanmoins, on a des inquiétudes parce qu'on entend déjà certaines plaintes, certaines craintes de la population, mais aussi auprès de certains médecins, parce que demander aux médecins des indications par rapport à l'état de santé des patients, je dis quand même attention au secret médical et à toute la déontologie qui doit normalement accompagner le métier de médecin. Mais vous allez peut-être nous rassurer ce soir dans la pratique.

Alors, dynamiser les relations avec les entreprises privées et faire de la prospection, très bien. Mais lors des Sections réunies, il est dommage qu'on n'ait pas consacré toute les Sections réunies finalement au CPAS, car on a parlé des sanctions administratives communales, puis on a parlé du contrat de quartier et comme finalement

on ne parle pas des sanction administratives communales ce soir, j'aurais préféré qu'on ne parle que du CPAS, mais à cette occasion-là, nous découvrons que dans un contrat de quartier, on supprime une opération qui visait à créer une intérim sociale et j'ai fait la remarque en Sections réunies, je trouve que là, on a raté un petit rendez-vous. Un des arguments qui était utilisé ici pour justifier la suppression de l'intérim sociale dans le cadre du contrat de quartier, c'est le fait qu'il n'y avait pas de garantie de pérennisation du projet. Je vous signale qu'il n'y a aucune garantie de pérennisation de projet dans aucun contrat de quartier, c'est toujours quatre ans, il faut toujours se battre pour trouver des moyens et le passé prouve et démontre qu'à maintes reprises, des moyens supplémentaires ont été trouvés pour pérenniser une opération. Quand je vous ai posé la question de savoir pourquoi vous ne créez pas une intérim sociale, quand j'entends que dans une Commune voisine on a mis à l'emploi 1500 personnes... Alors vous m'avez parlé du coût, mais il y a des investissements prévus dans votre budget, et bien je me dis justement que si le contrat de quartier avait pu être financé pendant quatre ans, voilà une solution au problème de coût. En quatre ans, le CPAS ou la Commune aurait bien eu le temps pour trouver les moyens financiers pour pérenniser et continuer l'opération. Parce qu'on ne peut pas dire à l'avance si un tel projet va fonctionner ou être pertinent, mais je trouve que là, il y a un rendez-vous manqué par rapport à cet aspect-là des choses. La réinsertion socioprofessionnelle au niveau du CPAS, c'est extrêmement important. Vous avez cité les chiffres du personnel, vous avez dit quasiment 1000 personnes. Évidemment il faut rappeler qu'il y a là-dedans 350 Articles 60. Des opérations qui consistent à mettre des gens à l'emploi, c'est rendre de la dignité humaine à des gens. Parce que travailler, ce n'est pas seulement gagner sa vie, c'est aussi retrouver un sens à sa vie, un objectif de vie. Le CPAS, de par son dynamisme au niveau des Articles 60, vous êtes aussi un organe de formation extraordinaire. Il y a plein de gens qui peuvent mettre après sur un CV une expérience de 1,5 an ou 2 ans et vous avez plein d'Articles 60 qui trouvent du boulot ailleurs. Donc là, un peu de déception pour un rendez-vous manqué...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous êtes déjà à une minute de plus que les autres.

M. Ikazban :

Je rappelle qu'on est toujours dans une discussion du budget. C'est le seul moment dans l'année où on ne peut pas limiter le temps de parole.

Par rapport à la politique du troisième âge, vous avez parlé en Sections réunies de l'importance qu'il faut accorder à la politique liée au troisième âge, des personnes issues de l'immigration. Très bien, beau discours, mais au niveau des actes, j'ai entendu la création d'une antenne centre de jour dans le haut de Molenbeek, il est un petit peu dommage il n'y ait pas un projet similaire dans le Molenbeek historique. Ceci pourrait servir de projet pilote, parce que tout le monde en parle depuis des années, des personnes âgées issues de l'immigration, mais il faut bien commencer par un projet pilote pour voir si c'est faisable et réalisable.

Au vu des interventions de mes collègues Magérus, Piquard, Azaoum et celle de Monsieur Achaoui avec son analyse performante, pertinente et très pointue, nous espérons que des adaptations budgétaires viendront réparer et corriger certaines de vos imprudences actuelles. Dès lors, parce que le CPAS est un outil indispensable, malgré toutes nos remarques et toutes nos inquiétudes exprimées par les membres de mon groupe, mon groupe votera pour ce budget, pour le budget 2014, car il est destiné avant tout à venir en aide aux Molenbeekois les plus démunis. Si je peux conclure, je dirais simplement, Monsieur le président du CPAS, vous êtes quelqu'un du social et bien je

pense qu'avec Madame Martens, vous faites un couple, je ne vais pas dire infernal, un couple qui peut être complémentaire. Vous avez Madame Martens, sterke vrouw pour la rigueur au niveau de la gestion - c'est une qualité, c'est un compliment - et vous avez l'homme de cœur, de passion, en tout cas jusqu'à nouvel ordre, on verra. Madame Bastin avait dit tout à l'heure, on essaye de marcher sur nos deux pieds. Eh bien voilà, les deux pieds, ils sont là, c'est ce couple, pas un couple infernal, un couple qui peut-être complémentaire. Alors Madame Bastin, évidemment que vous avez un rôle important. Vous n'êtes pas la mère supérieure, ça je n'oserais pas dire, mais en tout cas dans le rôle de belle-mère, jeune et jolie belle-mère, on me souffle Première dame, je dirais simplement que nous comptons sur vous. Notre vote positif, c'est aussi un vote de confiance parce que je pense que nous avons ici des membres au Conseil de l'Action sociale qui sont actifs et vous travaillez en collégialité avec eux d'ailleurs. A l'image de l'excellente intervention de Monsieur Achaoui, nous sommes bien représentés au CPAS, donc nous espérons pouvoir évoluer et mener le CPAS à bon port dans l'intérêt des habitants de cette Commune et notamment des plus fragilisés.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

J'ai gagné quelque chose aujourd'hui, j'ai une belle-mère et une Première dame.

Je vais essayer de répondre d'abord globalement à une série de choses. Par rapport à la diminution du nombre de dossiers, c'est un objectif qui ne se fait pas uniquement par l'engagement de trois assistants sociaux. Tout ça se fait par une opération de réorganisation complète. C'est une opération vraiment globale qui commence au niveau des stewards et qui finit au moment où les gens terminent leur Article 60 par l'activation et l'accompagnement des gens à l'emploi. Ce sont les missions du CPAS. Au point de départ on a une personne qui n'a rien et enfin les autres se retrouvent suivies à l'emploi dans une dynamique d'activation. Qu'est-ce qui se passe actuellement, parce que tout ça s'est construit au fur et à mesure, il y a beaucoup de services qui fonctionnent l'un à côté de l'autre, sans qu'il y ait nécessairement des synergies efficaces entre ces services. Donc la première chose à faire, c'est de créer ces synergies, éviter les doubles emplois. Le pari, c'est-à-dire qu'en mettant ça au point, il y a une économie de temps qui va pouvoir se faire et permettre effectivement de faire en sorte que le nombre de dossiers traités par personne va diminuer. Ça c'est la première grosse idée.

Deuxième grosse idée, la manière dont les dossiers sont traités, le nombre de revenus d'intégration et le nombre d'aides équivalentes. Il n'y a pas eu de changement. Moi, je suis Conseiller CPAS depuis six ans et puis je suis passé Président, il n'y a pas eu de changement au niveau de l'approche de la manière de traiter les dossiers. Qu'est-ce qu'il y a pu y avoir comme modification, il y a eu effectivement des opérations via la Banque Carrefour qui ont hélas fait constater qu'il y avait des situations où clairement des gens avaient un revenu d'intégration auquel il n'avait pas droit. C'est une explication pour certaines diminutions. Il y a effectivement je crois aussi une population pouvant revendiquer un revenu d'intégration qui diminue sur Molenbeek-Saint-Jean. Quand j'ai des discussions avec mon collègue de Berchem-Sainte-Agathe, il me regarde un peu de travers parce que lui, il voit son nombre augmenter. Donc je crois qu'il y a clairement un

moment donné un transfert de population d'une Commune à l'autre. Ce sont des réalités. Dans le budget, on parle en pourcentage, mais quand un pourcentage reste le même, quand on dit qu'on redistribue entre 61 et 62 pourcents, on redistribue entre 61 et 62 pourcents d'un montant global qui est en augmentation. Donc quand on parle que les frais de fonctionnement restent stables un niveau de 4 %, forcément ces 4 % représentent un montant beaucoup plus important si le budget augmente.

Soixante pourcents des moyens qu'on reçoit au CPAS doivent aller à la population. C'est une décision politique, mais avec des montants en augmentation - car nous ne sommes pas aveugles - qui tiennent compte, à partir de 2015, de la situation en rapport avec cette possible dégressivité des allocations de chômage et, partant, d'une demande qui pourrait aller en augmentation au niveau du CPAS. On en a donc tenu compte dans les budgets.

En ce qui concerne la technicité des chiffres, je rappelle quand même que le budget du CPAS est fait sous le contrôle du Secrétaire adjoint qui est formateur au niveau de la Commission des Normes comptables de la Région bruxelloise; c'est lui qui donne cours à d'autres receveurs, à d'autres personnes qui travaillent dans les CPAS. Je crois donc que, par rapport au budget du CPAS, aux équilibres à respecter, etc. - je ne vais pas parler sur le domaine technique, à sa place, vous pouvez le lui demander- je fais entièrement confiance au fait que ce budget est fait dans les normes et en suivant scrupuleusement les règles préconisées, et ce, pour qu'on puisse vous le présenter ici. On a au CPAS de Molenbeek du personnel qui est cité en exemple au niveau de l'ERAP où se donnent des cours de droit administratif, de budget et autres. Je fais confiance à ce personnel et je crois que ce budget est tout à fait conforme. Maintenant, s'il faut aller plus loin dans les questions techniques, je vous propose de les lui poser.

Par rapport au « one shot », une des premières opérations qui a été faite par le nouveau Collège est de reconnaître ce budget et de le transformer en un budget structurel. Dans le montant de la dotation communale, il y a eu un déficit structurel qui a été reconnu, qui a été stabilisé; qui n'est plus en discussion et qui est repris dans le budget d'année en année. Donc ce déficit structurel est quand même un signe de soutien, je crois, de la Commune au CPAS. Du fait de cette reconnaissance, le déficit structurel devient dotation structurelle. C'est quand même un signe de l'importance qu'on donne au CPAS ici à Molenbeek.

Je tiens aussi à parler de la collégialité en ce sens que toutes les décisions d'octroi ou de refus sont prises dans des comités où siègent tous les conseillers. Les décisions qui sont prises au niveau du CPAS le sont toutes tendances politiques confondues, dans l'intérêt des gens. Peut-être que, effectivement, certains dossiers ne sont pas acceptés – moi-même j'ai vu certains dossiers de jeunes de 18 ans pour lesquels il y a des refus. Je crois, hélas ! qu'il y a certaines manières de voir les choses qui persistent. Ce n'est pas parce qu'on a 18 ans qu'on doit automatiquement sonner à la porte du CPAS et demander une aide. La première chose à faire est d'essayer de trouver une solution pour rester dans sa famille. Le meilleur cadre pour faire des études le mieux possible est le cadre familial et pas en étant seul et dans une situation de logement précaire. S'il y a donc des refus à ce niveau-là, ils sont motivés. Et j'affirme que la première priorité qui est donnée dans l'examen de leur dossier par le CPAS repose sur le bien-fondé et le souci d'intervenir socialement par rapport aux gens. Mais, désolé, il y a des abus, des situations dont on croit le règlement automatique mais ce n'est pas nécessairement le cas. Parfois, ce n'est même pas forcément un abus ; on croit qu'on sera peut-être mieux en passant à telle ou telle situation alors qu'on n'est pas dans les conditions – et c'est justement le rôle des assistants sociaux du CPAS de parler avec les familles et d'essayer de trouver des

solutions pour que les membres de la cellule familiale restent unies. Ce n'est pas la société qui doit porter les études des gens au point de départ, c'est la cellule familiale. Quand ce n'est pas possible, il y a au CPAS un service 'Etudes et Formation' qui prend cela en charge.

En ce qui concerne les synergies par rapport aux kots étudiants, je crois que, s'il y a bien quelque chose qui importe au CPAS c'est les synergies qui sont d'application. Le CPAS est actif partout où c'est possible et imaginable. C'est ainsi que les fonctionnaires dirigeants du CPAS assument des fonctions de direction, d'administration, gèrent des projets d'économie sociale. La MAIS a été gérée par le CPAS, à titre d'exemple. Donc, là où c'est possible ces synergies ont été mises en avant et cela va continuer.

Le CPAS peut jouer un rôle pilote en ce qui concerne les kots étudiants, par l'examen de la faisabilité du projet. Une fois qu'il est jugé faisable, alors on peut transmettre. Mais je revendique le fait que des professionnels du social peuvent avoir un rôle à jouer de pilotage, de vérification de la faisabilité des choses. Et on est très souvent interpellé à ce titre-là par des pouvoirs subsidiaires; depuis que je suis là, le nombre de sollicitations par rapport à de nouveaux projets dont a fait l'objet le Centre est important. Et à chaque fois nous sommes tenus de vérifier et de se prononcer sur la faisabilité; une fois que les choses sont pérennisées, on peut les transmettre. Mais je revendique quand même ce droit de pouvoir d'abord tester les choses, parce que je pense qu'on a un rôle d'expertise et que nous avons une expérience qu'on doit pouvoir mettre en avant.

Nous sommes au niveau du CPAS dans une continuité d'action. Je ne vais pas entrer dans des débats pour savoir si des budgets n'étaient pas octroyés avant ou à qui incomberait la faute du déficit structurel. Ce n'est pas l'objet ici. L'essentiel est que maintenant ce déficit structurel a été reconnu, qu'il est pérennisé. Cela fait partie de l'histoire du CPAS. Moi, je suis dans une continuité et mon objectif est de faire en sorte qu'on continue à développer les choses dans l'intérêt de la population et pour le mieux possible. Je refuse donc toute démarche d'aller vérifier ce qui s'est passé avant; ça ne m'intéresse pas, ce genre de choses.

Par rapport aux AMU, oui c'est une réalité, il faut en parler et s'il y a bien une personne qui s'interroge par rapport à certaines mesures fédérales, c'est moi-même. Oui, j'ai pas mal d'interrogations sur ces mesures. Par rapport à l'interpellation qu'il y a eu sur la mise en danger du secteur de l'économie sociale, je vous rappelle que notre CPAS a été le seul à ne pas diminuer le quota revenant à l'économie sociale; on a pris ce risque-là qui a été couvert et autorisé aussi par le Comité de Concertation au niveau de la Commune. Parce que dans les 18 autres communes de la Région, on a diminué les quotas, étant donné la directive-circulaire qui venait d'en haut et qui stipulait qu'il fallait diminuer ces quotas. Nous n'avons pas diminué, parce que l'économie sociale est quelque chose d'important, et très concrètement on est en train de réagir par rapport à ce genre de choses, à condition bien sûr qu'on soit dans la situation de pouvoir réagir, la première que doit faire un CPAS étant bien sûr de respecter la loi. Mais ici ça pouvait être remis en question; quand c'est possible, on le fait.

L'activation, j'y suis favorable à condition qu'elle soit prise comme un outil positif. On a parlé de familles monoparentales; il y a beaucoup de femmes notamment parce que le CPAS a exigé qu'elles aillent en formation et qu'elles aient l'occasion de sortir de leurs contraintes habituelles et d'avoir un lieu de socialisation et de contact. Et c'est grâce à cette activation que cela est possible. A quel moment l'activation devient contraignante ? On commence à prendre des sanctions quand les gens ne viennent pas à quatre rendez-vous successifs. Donc c'est après un processus de deux à trois mois qu'ils ne viennent pas à des rendez-vous. On n'a aucune exigence de résultat; ce serait absurde dans le contexte

actuel de dire : « vous avez droit au CPAS à condition que vous trouviez un boulot ». Non, on leur dit qu'ils ont droit à l'aide du CPAS à condition qu'ils acceptent qu'ils soient aidés à construire un projet professionnel, qu'ils acceptent que nous entrions un peu dans leur vie pour essayer de voir comment sont leurs problèmes pour qu'on voie comment on pourrait les aider. C'est cela l'objet d'une convocation au CPAS, ce n'est pas seulement pour donner de l'argent. Le CPAS n'est pas un Bancontact, c'est l'endroit où des gens se présentent et où des assistantes sociales leur donnent un coup de main après avoir essayé d'examiner globalement une situation, d'aller voir leur cadre de vie - d'où les visites à domicile qui peuvent être vécues comme une intrusion dans leur vie privée. Mais une visite à domicile bien organisée sert à se rendre compte aussi de l'univers dans lequel ils vivent et de voir quels peuvent être les besoins et les réponses à donner. Dans ce cadre-là, je suis pour l'activation. C'est clair...

M. le Président :

Puis-je vous demander de conclure ?

M. le Président du CPAS :

... Je n'ai qu'une fois l'an l'occasion de le faire, donc j'en profite.

Au niveau alphabétisation, le CPAS collabore non seulement avec des organismes chargés de cette matière mais il en fait lui-même pour 140 personnes qui suivent tous les jours des cours organisés à leur intention. Et il y a 850 personnes pour lesquelles le CPAS fait des tests et dont un bon nombre peut potentiellement être orienté vers ces cours.

Par rapport au troisième âge, effectivement le Centre de rencontre dans le Molenbeek, historique, c'est quelque chose qui nous tient à cœur et qu'on va développer.

Au sujet de l'intérim social, je l'ai dit franchement, mettre de l'argent dans un bidule supplémentaire alors qu'il y a d'abord moyen de collaborer avec des agences d'intérim, pourquoi faut-il une agence d'intérim social par commune? Dans une région comme Bruxelles, ce n'est peut-être pas nécessaire. D'abord, au moment de prendre cette décision, j'ai demandé l'avis des services et notamment du service ISP qui m'a répondu qu'il n'en voulait pas. Parce que la priorité est de développer notre service, vu qu'on a l'expertise nécessaire. Ce que fait l'intérim social, on le fait déjà et on peut le faire. Dans le montage financier de l'intérim social, le CPAS devait même de l'argent pour faire fonctionner l'agence d'intérim social, donc ainsi on fait des économies en ne faisant pas l'intérim social. Et ces économies sont investies dans l'ISP propre au CPAS. C'est la réalité et l'échevin peut compléter mon propos.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur Vandenhove, je voudrais juste compléter l'information. C'est important pour puisse garder le fil; par rapport à l'intérim social, il faut savoir la décision de ne pas monter ce projet a été prise après une étude très pointue d'abord sur la situation actuelle des dispositifs d'intérim social existant à Bruxelles; ainsi toute une série d'entre eux ont dû mettre la clé sous le paillason parce que sur le plan financier ils n'y arrivaient pas. Les agences qui actuellement fonctionnent - et c'est vrai qu'il y a quelques exemples de réussite, même si l'on sait que les résultats s'effritent d'année en année - sont en grande difficulté financière et si elles peuvent exister au jour d'aujourd'hui c'est grâce aux apports financiers qui sont octroyés par la Région. Ça, c'est une première chose. Deuxièmement, ce projet n'a pas été supprimé en tant que tel, il va être transformé. Donc, il y a une demande qui est aujourd'hui faite auprès de la Région pour pouvoir créer deux

autres projets qui sont, en fait, la consolidation d'une structure que j'avais initiée au début de la législature précédente, c'est-à-dire la Commission des Employeurs, avec plus de moyens. Et là les résultats sont vraiment probants, avec la mise au travail des personnes qui font appel à la Commission des Employeurs. Cette mise en adéquation entre l'offre et la demande a montré ses preuves

D'un autre côté, le deuxième projet qui serait plus spécifique au public du CPAS consiste justement en la prise en charge d'usagers plus fragilisés qui nécessite une attention et un encadrement particuliers. Nous attendons aujourd'hui la réponse de la région pour pouvoir mettre sur pied ce projet qui, en fait, sera simplement transformé et ne disparaîtra pas.

Merci de votre attention.

M. Vandenhove :

Il y avait encore une chose importante à dire sur la cellule Energie. Elle n'est pas supprimée, elle est transférée. Les missions de prévention et de sensibilisation, notamment les journées Energie avec les écoles sont maintenues, mais toujours dans un esprit - je l'ai déjà dit - de prise en charge sur base d'un dossier social où les gens sont pris dans une globalité. Car on constatait que des dossiers sociaux liés à l'énergie arrivaient sans que nécessairement on prenne en compte la situation sociale des gens. Donc on aboutissait à des propositions de décisions qui étaient absurdes, parce qu'elles étaient tout simplement inéquitables par rapport à d'autres. Parce que quand on ne voyait que le volet énergie, l'importance de la facture énergie mais sans procéder à une analyse budgétaire de la situation - ce qui était quand même le cas quand on abordait la question uniquement sous cet angle-là, on arrivait pour certains dossiers à des acceptations de dossiers qui étaient inéquitables par rapport à d'autres qui relevaient de situations largement plus délicates; ce sont notamment beaucoup de situations où les factures arrivaient via le Logement molenbeekois mais sans voir la globalité. Donc, tout ça a été revu par la Cellule Médiation de dettes qui va pouvoir apprécier la globalité de la situation et prendre les décisions en fonction d'une analyse budgétaire, d'une situation sociale et d'une approche globale qui, pour moi, est l'approche fondamentale quand on veut faire un travail de fond avec les gens. Les journées Energie vont donc continuer à se faire en collaboration et en synergie avec les partenaires actuels.

Quant à mon salaire, je ne vais pas en parler moi-même. La seule chose que je puisse dire c'est que c'est celui que j'ai reçu quand je suis arrivé et je n'ai pas eu d'augmentation.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Martens.

Mme la Secrétaire du CPAS, Tina Martens :

Ja, ik zou toch even de uitleg willen geven. Elke gemeente wordt geklasseerd in een klasse, volgens het aantal inwoners.

Chaque Commune a été répertoriée officiellement par le SPF Intérieur dans une classe donnée. Molenbeek a été reclassée le 1er janvier 2013 après les élections d'octobre 2012. Etant donné qu'on a dépassé depuis bien longtemps d'ailleurs le nombre de 80 000 habitants, une augmentation des salaires pour le Bourgmestre et les Echevins est prévue en fonction justement de ce dépassement. Et vous savez que le traitement du Président du

CPAS est égal à celui d'un échevin. Il n'y a donc rien d'illégal à cette inscription, elle est tout à fait justifiée aussi bien par rapport à la Loi organique des CPAS que par rapport à la Loi communale.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mevrouw Martens.

Je crois qu'on a eu un débat qui a été courtois dans tous les sens du terme entre les représentants du CPAS et les Conseillers communaux. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.*

**8. C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2014.
O.C.M.W. - Begroting van het dienstjaar 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**9. Construction d'une nouvelle école angle de Bonne-Mariemont - Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC (Centre régional d'aide aux communes).
Bouw van een nieuwe school hoek de Bonne-Mariemont - Overeenkomst betreffende de toekenning van een CRAC (Centre régional d'aide aux communes) lening.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 39 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 39 positieve stemmen.*

**10. Fabrique d'église de la Résurrection - Compte 2012.
Kerkfabriek van de Verrijzenis - Rekening 2012.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**11. Quai du Hainaut 23 à 1080 Bruxelles - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Cinéma-Bellevue - Occupation précaire de locaux par le « Collectif Au Quai ».
Henegouwenkaai 23 te 1080 Brussel - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Cinema-Bellevue - Precaire gebruik van de lokalen door de "Collectif Au Quai".**

M. le Président :

Là, je dois vous signaler qu'il y a une erreur dans la délibération. Le montant n'est pas de 250 euros mais de 150 euros. Il y a une diminution.

Oui, Madame Piquard ...

Mme Piquard :

Il me semble avoir lu dans la convention qu'il y avait, outre les frais de location, des frais de consommation eau-gaz-électricité - ce qui est logique en soi - mais ça ne figure pas dans la délibération actuelle.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Il s'agit bien du bâtiment sur le coin qui est déjà occupé par le Collectif. J'ai bien compris aussi que les personnes concernées ont un peu investi sur ce lieu. Et je voudrais savoir, quand on dit que c'est 'à durée indéterminée', avec un préavis d'une semaine au minimum et d'un mois au maximum, quelles sont les prévisions pour la Commune et est-ce que cela a fait l'objet d'une discussion avec les occupants ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Vous souhaitez préciser quelque chose, Madame Piquard ?

Mme Piquard :

Excusez-moi Monsieur le Président. Juste une petite question : dans la convention d'occupation précaire, il est stipulé que celle-ci n'est pas soumise au champ d'application du Code bruxellois du logement. En matière de sécurité en lien avec le gaz et l'électricité, j'espère que les normes dans le bâtiment sont correctes et qu'elles ont fait l'objet d'une vérification. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je trouvais que c'est une initiative qui permet à des artistes de créer et d'occuper des lieux, à moindre coût pour eux, et pour la commune de permettre que les lieux soient occupés et entretenus autant que faire se peut, et d'éviter surtout que ce soit un bâtiment libre, en attendant la rénovation et la transformation de ce bien en logements. Donc, je suis moi aussi j'aurais voulu avoir les informations que Madame Piquard a demandées par rapport aux normes gaz- électricité. A-t-on aussi des informations sur la période prévue au cours de laquelle ils pourront occuper les lieux et est- ce qu'ils ont une idée de la période d'après, de sorte qu'ils puissent continuer à mener leur activité ?

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions.

Oui, c'est vrai le projet Quai du Hainaut 23 nous tenait assez à cœur, notamment parce que c'est un projet de Volet 2 qui sera transformé à terme en 7 logements à gestion publique et à finalité sociale. C'est donc assez important aussi pour nous d'avoir pu acheter ce bâtiment.

Pour répondre à vos questions sur les charges, ce sont des charges qui ne sont pas payées à la Commune, l'intégralité des compteurs sont en fait gérés par les occupants eux-mêmes qui remplissent donc eux-mêmes la cuve à mazout comme ils paient les différentes consommations d'eau, d'électricité et de gaz aux fournisseurs. Ils n'ont donc pas à nous payer de charge par rapport à ça.

Oui, le bâtiment est déjà occupé pour l'instant; ce sont les personnes qui forment l'asbl *Au Quai* - même s'il y a eu du mouvement au sein du Collectif - qui ont investi pour maintenir cette occupation pendant plusieurs années. C'est un contrat à durée indéterminée pour la simple et bonne raison que nous ne pouvons pas connaître aujourd'hui ce que sera précisément la durée d'occupation. Le contrat de quartier se terminant, nous avons acheté ce bâtiment dans la toute dernière ligne droite de celui-ci, le 20 décembre, un Volet 2 sera lancé via le service des Projets Subsidiés et un appel à projets où il y aura plusieurs semaines pour que les futurs candidats, futurs propriétaires puissent remettre des dossiers. Il faudra ensuite que ces dossiers soient analysés et tout ceci prendra plusieurs mois. Les occupants sont parfaitement au courant de ce caractère précaire, nous en avons discuté avec depuis plusieurs mois, avant même qu'ils soient propriétaires du bien, puisque ce projet était déjà dans les cartons. Ils sont donc tout à fait au courant et nous nous engageons d'ailleurs par cette convention d'occupation précaire à les tenir informés de toutes les démarches, du timing et autres qu'on aura par rapport à ce bâtiment, de telle sorte que ils puissent voir venir l'échéance de la convention.

En tout état de cause, on en a, au bas mot, pour six mois, ça c'est certain et ça pourrait durer un peu plus, notre volonté étant également de proposer aux futurs propriétaires de se positionner, s'ils le souhaitent, sur la reprise ou non - ce sera vraiment leur choix - de cette occupation.

Alors, ça ne doit pas répondre au Code du logement parce que ce n'est pas l'objet ici. Mais nous pouvons assurer que plusieurs visites des services techniques ont eu lieu et nous rassurent sur le respect des normes en termes de gaz et électricité et autres. Il n'y a donc pas de difficulté par rapport à ça. Aussi cette convention d'occupation temporaire permet à mon sens d'une part, d'avoir un bâtiment occupé plutôt que vide - ce qui est inacceptable -et cela permet également d'avoir une occupation avec des personnes identifiées plutôt qu'un squat totalement sauvage qui risquerait de créer des nuisances dans le quartier. Il y a aussi une plus-value en termes de cohésion sociale et d'activité artistique puisque les artistes s'impliquent dans pas mal d'activités et de festivals molenbeekoïses, à l'instar de 'Métro Comte de Flandre', où on a pu en voir certains en juin dernier. Merci à tous.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

12. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. AMPHORA.

Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuisen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. AMPHORA.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Monsieur le Président, je voudrais comme la fois précédente, il y a 9 mois je crois, lier les points 12 et 13 parce que j'ai relu les conventions et il y a encore hélas quelques couacs dedans. Je m'interroge par rapport à la convention avec *Amphora*. Pourquoi s'agit-il d'une occupation de six mois renouvelable tacitement ? Je suis très heureuse d'apprendre aujourd'hui, contrairement à la fois passée, que cette occupation est gratuite, que les frais de provision pour consommation, ce qui est logique, s'élèvent à 100 euros. Mais je m'interroge toujours sur l'opportunité d'une garantie bancaire fixée à 800 euros - c'est ce qui est bien écrit dans la convention -. Sur quelle base légale retient-on une garantie bancaire selon une provision dont le montant, ce coup-ci, ne correspond plus, alors que légalement les garanties bancaires sont liées au loyer payé, à raison de deux mois ?

En revanche, pour le même point, le bail pour la *Maison de la Femme* est un bail de 9 ans, l'occupation est gratuite, avec 400 euros de frais de consommation. Et, rebelote, pour la garantie bancaire, il leur est réclamé 1000 euros ! Donc, sur la même base de provision de charges, ce qui n'est, à mon sens, pas légal.

L'article 10 de la convention *Amphora* porte sur les consommations en eau, gaz et électricité et les répartitions. Il y a le même article pour la *Maison de la Femme*. Alors, on a cette répartition : électricité-*Amphora*, 30 %, ce pourrait être logique puisqu'elle occupe plein

d'espace; électricité- *Maison de la Femme*, 70 %. Alors sur le deuxième compteur de passage à l'électricité, les deux sont fixés à 50 %, pourquoi alors qu'il s'agit toujours d'une occupation de bureaux et de partage de salles, comme la *Maison de la Femme* a plusieurs étages. En gaz, 30 % et 70 % pour le premier compteur de passage; mais alors, il y a une surprise, car dans un compteur de passage pour le gaz chacun paie 100%; c'est-à-dire que qu'il y a 200 % de frais qui sont demandés. J'ai lu ça hier dans la convention... Pour l'eau, pas de problème, c'est 30 et 70 %.

En résumé, les garanties locatives ne sont pas calculées sur les frais de consommation. Je souhaiterais qu'on revoie les répartitions des deuxièmes compteurs de passage et que, notamment, soit on supprime le volet des garanties locatives, soit on modifie les montants. Mais de toute façon il faut vérifier la légalité des choses, ce que j'avais déjà demandé il y a quelques mois. Je présume qu'il y a quelques erreurs techniques liées aux ordinateurs, je peux le concevoir...Mais à ce point-là, ça paraît quand même un peu beaucoup...

Je vous permets, Monsieur Majoros, de vous rappeler que la fois dernière, il y a quelques mois, vous étiez hyper pressé de faire signer ces deux conventions. Et je vous entends bien, c'est peut-être précieux pour la commune d'avoir des conventions d'occupation. Mais des conventions comme celles-là qui, au bout de quelques mois, reviennent sous cet aspect-là, je suis désolée, je suis contre et je demande le report, ne serait-ce que d'un mois.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Merci beaucoup pour vos questions particulièrement pertinentes. Je vais essayer d'y répondre le plus correctement possible.

En ce qui concerne *Amphora*, s'il y a une durée d'occupation limitée à six mois renouvelables, c'est simplement parce que, en accord avec ma collègue qui préside cette association, il nous a paru pertinent de laisser l'association voir ce que sont exactement ses besoins en terme de locaux, à la fois au niveau espace et durée hebdomadaire d'occupation. Donc, à ce titre, avoir une convention limitée à six mois renouvelable, ça permettra de définir dans quelque temps quand les choses sur son développement seront plus claires, ce dont l'association aura exactement besoin. Mon souci en tant qu'échevin des Propriétés communales est que l'ensemble des biens soit utilisé au mieux et le soit surtout pour avoir le plus d'activités possible qui soient profitables au citoyen.

Nous ne sommes pas ici dans un bail commercial ou de logement mais dans une convention d'occupation temporaire. Dès lors, les parties fixent entre elles le montant des garanties qu'elles souhaitent avoir. Et ces montants ainsi que toutes les autres dispositions en matière de compteurs d'énergie, d'eau, etc. ont fait l'objet d'études techniques et juridiques et d'accords très larges entre les différents occupants. Je pense donc qu'il vaut mieux éviter de vouloir faire le bonheur des associations sans que celles-ci soient demandeuses. Je pense qu'elles sont assez grandes pour savoir ce qui est bien pour elles, de la même manière que les Services des Affaires juridiques et des Propriétés communales, les Projets subsidiés et l'ensemble des autres services peuvent étudier correctement les

conventions et faire en sorte qu'elles tiennent la route. C'est le cas, en tout état de cause, pour le cas de ces deux conventions qui sont sur les tables aujourd'hui.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi, mais moi je suis convaincue qu'un bail est soumis plus formellement à matière légale et que, s'agissant d'une convention d'occupation, on peut y mettre certes ce que les deux partenaires conviennent. Mais de là, aller réclamer des garanties locatives sur base de provisions de charges, là je suis vraiment désolée, ça n'existe pas. Et, de toute façon, les montants ne sont pas corrects, puisqu'une garantie locative, quelle qu'elle soit - et ici on n'est pas dans le domaine du commerce - c'est deux mois de loyer. Merci. Je demande le report, autrement je vote contre.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

Point suivant : De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

13. Rue du Jardinier, 77-79 - Bien acquis dans le cadre du contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Occupation de locaux par l'a.s.b.l. LES pour le projet « Maison de la Femme ».

Hovenierstraat 77-79 - Goed aangekocht in het kader van wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts - Gebruik van de lokalen door de v.z.w. LES voor het project « Maison de la Femme ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 26 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

14. Transit - Augmentation du nombre de logements de transit d'une unité et transfert de sa gestion locative à l'asbl La MAIS.
Transit - Verhoging van het aantal transitwoningen van een eenheid en overmaken van het beheer ervan aan de vzw La MAIS.

M. le Président :

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions par rapport à l'augmentation du nombre de logements de transit et du transfert de gestion à la MAIS, l'Agence immobilière sociale. Comme je l'ai dit précédemment, je suis un petit peu inquiète par rapport au nombre de logements de transit qu'on fait gérer indirectement par le CPAS et, notamment ici, par l'ASIS. Ce qui me préoccupe au niveau de l'ASIS est, vu le nombre et le fonctionnement de celle-ci, de savoir qu'il y a aussi l'obligation d'avoir une assistante sociale ou l'équivalent pour pouvoir gérer les personnes qui habitent ces logements tant au niveau de l'admission que du paiement des loyers et tutti quanti. Cette disposition fait que les logements de transit vont aller en gestion au CPAS, ce qui va donc augmenter la charge de travail en général. D'où la question que je me suis posée : dans le cadre du repli des assistantes sociales vers de l'assistantat de première ligne, pourquoi ne serait-il pas prévu, dans les recommandations communales, via des Comités quels qu'ils soient, l'opportunité de diriger des assistantes sociales de première ligne du CPAS vers la gestion des logements de transit dont la Commune ne cesse d'augmenter le nombre; ce qui est en moins ce serait aussi partiellement une synergie. Et deuxièmement, de mémoire, une agence immobilière sociale ne peut gérer qu'un pourcentage de logements de transit par rapport à son portefeuille. Quel en est actuellement le nombre de logements de transit gérés par l'ASIS par rapport à ces logements dits normaux ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'ai une question sur une précision. Quand on dit, article 1, de convertir le logement communal adapté aux personnes à mobilité réduite en logements de transit, faut-il comprendre ou lire la suppression de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite parce que tout simplement il n'y a pas de demandes ? Enfin, l'article n'est pas clair, pouvez-vous me donner plus de précisions sur cet article ?

Concernant les personnes à mobilité réduite, y a-t-il à ce jour des demandes et, si oui, combien ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci encore pour vos questions sur ce point. Nous sommes en-dessous du plafond maximum autorisé dans le cadre des subsides régionaux. Le fait d'avoir davantage de logements gérés par l' AIS donne davantage de subsides. Donc, il est possible d'en assurer la gestion. Il existe une assistante sociale pour s'occuper de l'ensemble des logements de transit communaux. Elle continue à travailler, c'est un équivalent temps plein, pour accompagner des personnes à la recherche d'un nouveau logement et, de manière générale, pour les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches. Il existe aussi une assistante sociale à la MAIS qui est chargée de suivre les questions de facturation et les difficultés que les personnes peuvent avoir dans le paiement de leur loyer.

En fait, il s'agit, Madame Tahar, d'un logement qui, au départ, était produit dans le cadre d'un contrat de quartier comme un logement communal sans spécificité de transit. C'est un logement communal PMR. Et il nous a paru pertinent de demander l'autorisation - que nous avons obtenue - de transformer ce logement en un logement de transit, c'est-à-dire non avec une occupation aux baux de 3, 6, 9 ans mais avec des conventions beaucoup plus courtes, des conventions de transit en l'occurrence. Donc, on ne supprime pas un logement PMR mais, au contraire, on l'active en le rendant occupable dans le cadre d'un transit. Nous avons une quinzaine de logements de transit communaux qui formaient plus d'une vingtaine de logements de transit au total avec y compris les logements du CPAS qui sont gérés par la MAIS. Et ça nous paraissait pertinent de pouvoir répondre à une demande et de pouvoir l'anticiper, en sachant que des personnes à mobilité réduite peuvent également avoir des soucis de relogement à un moment donné, notamment dans le cadre d'opérations-tiroirs - vous savez qu'une de mes préoccupations est de lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres, ça induit de plus en plus souvent des accords avec les propriétaires pour qu'ils fassent des travaux et que pendant la durée des travaux des personnes puissent loger dans un logement de transit, et ensuite récupérer leur logement rénové, correct et qui ne met plus en danger leur sécurité et leur santé. Ce type de problématique d'insalubrité et, de manière générale, le besoin de relogement existe aussi pour les PMR. Et le fait qu'un logement PMR ou de transit existe va aussi créer quelque part la demande. Notre volonté est de réserver ce logement pour des personnes qui sont effectivement en difficulté de déplacement, et donc de ne pas le faire occuper par des personnes qui ne sont pas dans la situation. On s'attend à un vide locatif assez important, néanmoins l'enjeu de non-discrimination vaut la chandelle de l'inoccupation régulière de ce logement par d'autres personnes.

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Monsieur l'Echevin.

Ma seconde question porte sur le nombre de personnes à mobilité réduite. Vous n'avez pas répondu ou alors je n'ai pas compris votre réponse.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

En fait, ce caractère PMR n'est pas spécialement spécifié pour l'instant dans les demandes puisque, par définition, comme nous n'avons pas de logements adaptés aux PMR dans les transits communaux, c'est une question qui pour l'instant ne leur est pas posée. Mais généralement les personnes qui sont dans la situation ne font pas de demande de transit. Donc, la demande n'est pas quantifiée pour l'instant. Ceci dit, encore une fois, cette demande évolue en permanence. Le nombre de logements de transit qui sont demandés, le nombre de demandes faites par des citoyens évolue et est reprise à chaque comité d'attribution par l'ensemble des assistants sociaux membres de la Commission d'attribution. Cette demande est donc extrêmement fluctuante, on pourrait demain avoir besoin de tels logements. En tout cas, compte tenu du fait qu'on peut considérer qu'il y a un certain pourcentage de personnes handicapées, avoir un logement sur 20 et 21 qui sont en logements de transit, et donc 1 sur 16 au niveau communal, ne nous paraît pas exagéré.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

15. 9ème renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

9de hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Avec une mise à disposition des agents de Police pour la surveillance de six carrefours.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik zou van dit punt kunnen gebruikmaken om te vragen of u een idee heeft hoelang de gevaarlijke situatie op het Hertogin van Brabantplein nog gaat duren.

Donc, j'aimerais profiter de ce point pour demander si vous avez une idée sur la durée de la situation très dangereuse Place de la Duchesse.

M. le Président :

Madame Tamditi, vous vouliez intervenir sur le même point ?

Mme Tamditi :

Je voulais juste ré-insister sur le fait que ces agents de police ont d'abord et avant tout pour mission de sécuriser les passages pour piétons. Je voulais donc demander au Collège d'insister sur cette nécessité pour les agents de police de fluidifier le trafic mais d'abord et avant tout d'assurer la sécurisation des piétons et de leur permettre de traverser, par exemple, en toute sécurité.

Merci.

M. le Président :

Meneer Berckmans, wat uw vraag betreft : de schepen bevoegd voor de mobiliteit is niet aanwezig, en hij is ook verantwoordelijk voor het project betreffende de verandering van dat plein. Dus zullen wij het hem morgen eventueel laten weten, als hij dan aanwezig is. Is het goed voor u? Ja? Dank u!

Merci Madame Tamditi. Madame la Bourgmestre a noté la remarque que vous avez faite par rapport à l'implication des piétons.

On peut approuver ?

Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

16. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Il s'agit d'approuver le mode de financement des dépenses susvisées.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'intervenir plus fréquemment, comme ça vous n'oublierez pas mon nom...

M. le Président :

C'est votre chef de groupe qui vous brime, d'après ce que j'ai entendu...

M. Gjanaj :

Ecoutez, il faut comprendre que, de temps en temps, il doit aussi ajouter du lustre à son costume...

(Rires - Gelach)

... C'est de l'humour, bien évidemment, tu es notre chef de groupe ...

Donc, par rapport à ce point, il est fait mention, dans l'article des politiques des Grandes villes que pour les soldes on fera appel au Fonds d'emprunt. J'aimerais bien savoir à quel niveau d'utilisation est cet article; ce sont à peu près 2.500.000 euros qui sont prévus. Où on en est ? Parce que si, à chaque fois, il faut recourir aux emprunts, ça aggrave la situation. Donc, je voudrais des précisions sur ce point.

Merci.

M. le Président :

Pas d'autres questions ?

M. l'Echevin Mahy :

Monsieur Gjanaj, là ça dépasse toutes mes compétences - déjà que ce ne sont pas mes compétences... Mais ça dépasse vraiment les informations que je possède. On vous enverra ça, parce que c'est hyper technique. Dans les trente jours, Monsieur le Secrétaire a noté.

Mme la Bourgmestre :

En Sections réunies...

M. le président :

Merci. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

17. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten – Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**18. Appel à projets 2014 « Groupe de travail Subventions » Renouvellement du partenariat dans le cadre de la subvention régionale « Collaboration Intercommunale » comme commune pilote associée et membre du comité de pilotage.
Projectoproep 2014 « Subsidiewerkgroep » - Hernieuwing van het partnership in het kader van de gewestelijke subsidie « Intercommunale samenwerking » als aangesloten pilootgemeente en lid van het pilootcomité.**

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit donc d'une convention qui porte sur les améliorations des politiques actives de recherche en matière de gestion de subsides communaux. Parmi les partenaires il y a une seule asbl *Bravo* qui est reprise dans la plateforme. Pourquoi pas d'autres ? La durée de la convention est d'un an. Et je voudrais savoir en quoi consiste exactement le profil d'un « subsidiologue » au niveau de Molenbeek. Qui sera ou serait - parce que c'est prévu - envoyé en formation à l'ERAP et sur base de quels critères ?

En 2013 il a été établi la mise en œuvre complète du fruit des réflexions des groupes de travail. Qu'en est-il exactement et pratiquement pour Molenbeek ?

Il est encore écrit dans ce rapport - et là je pointe un fait qui est, entre guillemets, précieux - "la nécessité de réflexion et de collaboration entre les communes sur le plan crèches", je ferme les guillemets. Quand on connaît la grave lacune en matière d'accueil dans la Région et, particulièrement, à Molenbeek, que ressort-il concrètement de ces réflexions ?

En matière de Projets européens - c'est écrit dans le rapport - seules deux communes ont franchi le pas, Anderlecht et Schaerbeek. Ce qui a poussé, semble-t-il, Bruxelles-Ville à proposer un projet annexe en vue d'obtenir une plus grande participation des autres communes.

Vu tout ce que j'ai lu, et à moins que vous éclairiez davantage ma lanterne, je crains que l'engagement du Collège soit plus un investissement de façade qu'une réelle volonté à participer à cette plateforme.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je voulais savoir, par rapport à ce groupe de travail qui est coordonné par Schaerbeek et qui recherche des approches innovantes en matière de

subventions et de sources de financement, s'il était possible éventuellement de faire une proposition, puisqu'il y a quelque temps, nous avons eu un débat ici concernant le placement des Fonds de pension et le rapport avec les banques. Parce que, en fait, la commune n'a pas suffisamment de fonds. Même s'ils peuvent paraître importants au niveau de la commune, au niveau d'une banque, ça représente finalement assez peu et on se retrouve souvent avec des taux d'intérêt ou, en tout cas, des rendements qui ne sont pas avantageux. Finalement, on n'a pas le choix des banques; et je voulais demander s'il était possible de proposer à ce groupe à ce qu'il recherche des solutions innovantes au niveau des sources de financement. Mais avant cela, il est peut-être plus judicieux et intelligent de gérer les fonds qui existent d'une manière plus pertinente et notamment de faire éventuellement la proposition de regrouper les montants qui seraient à placer sur plusieurs communes. Ce qui pourrait alors intéresser une banque ou, en tout cas, plusieurs banques, de sorte à essayer d'obtenir des rendements plus importants. Je ne sais pas si c'est l'endroit pour le faire, mais ce ne serait peut-être pas inintéressant de demander aux communes comme Molenbeek qui ont moyens à placer, de le faire. Voilà, c'était la proposition que je vous soumets.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

En fait, dans toutes les Communes, il y a énormément d'associations qui s'occupent de populations précarisées et ça représente un volume de subsides importants. Est-ce que le groupe de travail pensera à faire un échange d'informations, de manière à ce que ces associations bénéficient aussi du know-how des autres associations dans la même optique?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je réponds rapidement à la question de Monsieur Gjanaj. Par rapport aux placements des communes, j'ai fait le tour avec le Receveur il y a quelques semaines, et je peux vous dire que quasi toutes les communes bruxelloises en manquent. Effectivement, la commune de Molenbeek dispose d'un fonds de pension d'une vingtaine de millions d'euros qu'elle a placé pour une longue durée. Le placement de ce fonds de pension est très conditionné par la Région. Donc, de toute façon, en aucun cas il ne peut faire l'objet d'un regroupement de moyens pour le placer avec d'autres communes pour éventuellement avoir un taux d'intérêt supérieur. Il reste que votre proposition est intéressante. Au cas où les communes bruxelloises viendraient à avoir des moyens de trésorerie suffisants pour les placer, ce serait effectivement intéressant. Je transmettrai donc votre proposition.

Merci.

M. le Président.

Merci.

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je veux simplement préciser à Madame Piquard que la commune de Schaerbeek est la commune pilote et que pour ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, on fait un appel aux fonctionnaires qui souhaitent participer. Et nous avons parmi notre personnel communal des personnes tout à fait qualifiées qui participent de manière active depuis plusieurs années aux partenariats de collaboration intercommunale, notamment le Service des Projets subsidiés. Il y a des agents communaux qui ont une expertise importante et qui sont très actifs en cette matière.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**19. Contrat de quartier Autour de Léopold - Projet BELIRIS - Approbation du protocole.
Wijkcontract Rond Leopold - BELIRIS project - Goedkeuring van het protocol.**

M. le Président :

Il s'agit de prendre connaissance et d'en approuver les termes. Il a fait l'objet d'une Section réunie.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**20. Contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II - Approbation de la modification de programme du Dossier de base.
Duurzaam Wijkcontract Rond Leopold II - Goedkeuring van de programmawijziging van het Basisdossier.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

En Sections réunies lundi, j'avais émis le souhait, l'idée, dans le cadre du Plan Lumière, que l'on soigne particulièrement les éclairages de traversée pour piétons. On m'avait dit que ma remarque était pertinente. Est-ce que le Conseil communal peut me confirmer que ce point pourrait être retenu dans le cadre de la modification du programme du plan Lumière de ce contrat de quartier ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Jef Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je n'étais pas présent lundi, étant occupé par ailleurs. Mais j'ai une question particulière à laquelle on a dû répondre et qui est peut-être le point le plus important, c'est par rapport au pool Jeunesse qui a été prévu le long du boulevard Léopold II et qui, si j'ai bien compris, est fortement diminué; même la Maison de la Jeunesse qui devait en être le point phare a disparu carrément. Je me souviens qu'il y avait une interpellation citoyenne à ce sujet et que l'échevine de la Jeunesse avait que la question n'était pas tranchée. Or je vois ici que c'est quand même tranché. Donc, il n'y aura pas de Maison de jeunes dans le quartier Maritime, comme c'était initialement prévu et décidé par le Collège précédent. Est-ce que je me trompe ou est-ce correct ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

J'avais la même question que Monsieur Van Damme. Je voulais savoir quelles étaient précisément les avancées du pôle Jeunesse. Je sais qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites, mais je voulais savoir où on en est exactement à l'heure actuelle. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

J'ai juste une question par rapport à la présentation des modifications. On nous avait expliqué que le projet Pôle Jeunesse n'est plus avec la même intensité. On nous avait aussi expliqué qu'il y avait une opération qui prévoyait six logements mais qu'il n'y en aurait plus que trois. J'aurais aimé avoir, de manière générale, pas ce soir, une présentation de tous les projets de logements et de leur état d'avancement; car tantôt on en diminue de trois unités, tout en compensant peut-être ailleurs et ainsi de suite...Ce n'est donc pas ce

soir qu'on va certainement pouvoir me répondre, mais il faudrait qu'à un moment donné que les Conseillers puissent recevoir cette information-là, c'est extrêmement important.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

On en avait également parlé lundi en Sections réunies. J'avais fait remarquer qu'il était assez étonnant que, dans le cadre du contrat de quartier, voire même en parallèle, qu'il n'y ait pas de réflexion plus structurée, plus fine, notamment sur le problème des drogues dans le quartier Ribaucourt. L'ensemble des partis politiques avait insisté, durant la campagne électorale d'octobre 2012, pour apporter des solutions rapidement dans ce quartier qui est clairement en difficulté. Et je vous avoue honnêtement que j'ai une certaine déception de ne voir aucun projet qui tourne autour de la réflexion sur les assuétudes. On me dira bien évidemment que ça ne rentre pas dans le financement des contrats de quartier, mais rien n'empêchait la commune de mettre des moyens pour essayer de juguler un petit peu ce phénomène très inquiétant pour les habitants.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me joins aux points qui ont déjà été soulevés au niveau du projet de maison de jeunes, les logements ainsi que la manière dont on décide de construire et de choisir le type de logement, je ne vais pas les répéter. Je pense qu'on doit effectivement mettre l'accent sur les logements qui font pénurie à Molenbeek, notamment sur les plus grands, étant donné que des gens se trouvent entassés dans des logements de petite taille, avec tout ce que cela comporte comme danger pour la santé publique, vu les problèmes d'humidité et de champignons qui affectent ces logements. On nous a répondu que la gestion des grands appartements est difficile; ici, il s'agit de trois logements. J'aimerais bien qu'on ait une réflexion d'ensemble sur ce point. Et je voudrais vérifier que la demande que j'ai faite par rapport à l'étude concernant le parking lié au bâtiment *Montagne des Anges*, et la mise à disposition de ce parking pour les riverains en soirée, soit bien envisagée par le Collège.

Quant au hall des Sports polyvalents, je trouve que c'est vraiment important que le choix soit fait de construire un terrain de mini-foot agréé, dans lequel des compétitions puissent se faire. C'était une demande des associations et c'est vraiment important de s'y tenir et je voudrais qu'on ne change pas le projet.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je vais répondre sur les aspects Jeunesse et drogues. Concernant le pôle Jeunesse, vous aviez effectivement posé la question, Monsieur Van Damme et il y avait une interpellation citoyenne. Soit, vous m'avez mal comprise à l'époque, soit vous avez interprété différemment les mots. Tout simplement, derrière le mot 'Maison de jeunes' on peut mettre beaucoup de choses. Effectivement, le projet initial prévoyait une maison de jeunes et, au-dessus, une maison des associations. Et les différents acteurs qui avaient participé dans le cadre de l'élaboration du contrat de quartier, les différentes associations, tous mettaient quelque chose de différent derrière le mot 'maison de jeunes'. Si on s'en tient au décret de la Communauté française relatif aux maisons de jeunes, non il n'y aura pas une maison de jeunes dans le sens dudit décret. Par contre, si on entend par 'maison de jeunes' un lieu où il y aura des projets pour les jeunes, alors oui ça sera une maison de jeunes.

Je peux vous expliquer plus en détail en quoi ça consistera. C'est un projet beaucoup plus ambitieux qu'une simple maison de jeunes dans le cadre du décret qui est quand même très limitatif. Car une maison de jeunes dans le cadre du décret Communauté Française s'adresse quand même à un public assez ciblé et ce sont des moyens très limités sur certains types de missions? Ici on va vers un projet qui est beaucoup plus ambitieux qui se rapproche un petit peu du projet de la Maison de l'adolescence à Charleroi - si vous le connaissez. De quoi s'agit-il ? Il y aura un guichet unique d'accueil pour tout jeune qui souhaite venir pour discuter, pour rencontrer d'autres jeunes mais également avec des animateurs qui seront à leur disposition pour répondre à tout type de question - donc un guichet, un accueil de première ligne - et qui pourront ensuite les aiguiller vers différents types de services qui seront les associations partenaires du projet, que ce soit pour des questions d'aide à la jeunesse, de décrochage scolaire, aide individuelle, toxicomanie, violences intrafamiliales ou sur des projets axés plus sur la jeunesse, comme par exemple, le fait de répondre à la demande d'un jeune qui souhaite aller faire un échange dans un pays étranger, et l'aider sur le type d'informations nécessaires pour trouver une bourse, les renseignements sur certain type de formations... En fait, différents types de partenaires multidisciplinaires se trouveront à certaines tranches horaires de la semaine et c'est vers eux que l'équipe de première ligne pourra orienter les jeunes. Et, parallèlement à cela, l'idée est qu'il y ait des projets collectifs organisés avec et pour les jeunes et sur lesquels je n'ai pas envie de trop rentrer dans les détails pour l'instant. Cette partie du projet collectif et communautaire est encore en cours d'élaboration avec les associations. Une fois que le projet est un peu plus avancé sur ces aspects-là, on pourra éventuellement faire une Section réunie spécifiquement consacrée à ce projet, puisqu'il a l'air de vous intéresser. Mais je pense vraiment que ça permet d'aller beaucoup plus loin qu'une simple maison de jeunes. Et tous les acteurs qui, au départ, étaient là à demander une maison de jeunes, ont participé à la réécriture du projet et ont plutôt l'air enthousiastes.

Sur la question des drogues, Monsieur Azaoum, effectivement comme vous le rappelez, il a bien été indiqué par les services lors de la Section réunie lundi que, malheureusement, tous les projets concernant la lutte contre la drogue ne sont pas éligibles dans le cadre des contrats de quartier. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a rien par rapport à la question de la lutte contre la toxicomanie dans le quartier

Ribaucourt. Je ne vais pas vous apprendre qu'il y a la plateforme « *Ribopôle* » qui avait été créée dans le passé. Nous attendons l'engagement du nouveau fonctionnaire de prévention pour la relancer. Entre temps, il y a néanmoins pour l'instant quand même un Comité d'accompagnement qui est, je dirais, dans la suite du « *Ribopôle* » précédent. Et en attendant qu'il puisse être relancé avec l'arrivée du nouveau fonctionnaire de prévention, il y a un projet qui est pour l'instant situé sur la place Saintelette autour d'un Médibus, donc un bus de *Médecins du Monde* qui travaille avec l'asbl *Dunes* sur des maraudes dans le quartier pour un accès aux soins et la distribution de seringues pour les toxicomanes. On a mis un Comité d'accompagnement autour de ce projet pour évaluer son impact et sa complémentarité par rapport aux propositions issues de l'étude de « *Ribopôle* » et pour ensuite, une fois le fonctionnaire de prévention engagé et « *Ribopôle* » relancé, voir vers quelle proposition concrète on pourra aller en s'inspirant de l'expérience de Médibus mais également des propositions émises dans le cadre de l'étude faite dans le cadre de la plateforme « *Ribopôle* ».

M. l'Echevin Majoros :

En ce qui concerne la partie logement, il n'y a pas de perte du nombre de logements au total puisqu'il y a augmentation de deux unités. On passe de 6 à 3 rue de Mexico, mais on passe de 0 à 5 rue Ullens. Et si rue de Mexico, on perd 3 logements c'est parce qu'on crée une crèche et on sait que le besoin en crèches est également criant. Rue Ullens on a construit 5 logements. On peut ajouter que dans le cadre du contrat logements, j'avais eu l'occasion, le 25 novembre, de présenter l'ensemble des projets y compris ceux qui visent à avoir des logements d'au moins 3 chambres pour un minimum de 50 % des logements. Evidemment ici dans le cadre du contrat de quartier, il y a toute une série de choses qui ont été déjà définies et on a moins de marges de manœuvre là-dessus. Mais globalement, au niveau logement, je trouve qu'avec ces modifications on est bien servi d'autant que la célèbre Maison Aklou qui est en face de la Maison des Cultures, rue Mommaerts n° 5, qui est un véritable chancre et qui est en grande partie inoccupée, pourrait être achetée dans le cadre du contrat de quartier. Ce qui ferait supprimer un endroit qui est très triste pour notre commune et qui pourrait être reconvertie en des logements publics.

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je suis quand même étonné par ce que vous me dites; ça devient plutôt un guichet 'Jeunes' qu'une Maison de jeunes, un guichet qui oriente les jeunes vers certaines choses. C'est peut-être une bonne idée, mais ça n'a rien à voir avec ce qui était initialement prévu. Donc, nous nous abstiendrons sur ce point.

M. le Président :

Merci.

Madame Turine, vous avez la parole.

Mme l'Echevine Turine :

Je crois sincèrement que vous faites preuve de mauvaise volonté dans la compréhension que vous avez de mes propos. Ce que je dis ici c'est que c'est justement

une complémentarité d'activités. Il y aura des missions quasi similaires, à savoir la mise en projet collectif et communautaire de jeunes. Il y aura un espace convivial où les jeunes pourront être là s'ils le souhaitent, sans qu'ils ne soient nécessairement guidés ou animés, comme ça peut être le cas dans une maison de jeunes. Et il y aura en plus un guichet ou plutôt une équipe de première ligne qui sera là pour discuter avec les jeunes qui le souhaitent et qui pourront éventuellement les aiguiller sur des services spécialisés - si cela est nécessaire - tant en matière d'aide à la jeunesse que, plus largement, en matière d'emploi, de coaching ou autres. Donc, c'est un projet qui va beaucoup plus loin puisqu'il y a non seulement les missions de bases des maisons de jeunes, mais aussi en plus des missions de guichet et d'accompagnement.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Madame Turine, je vois bien que vous n'êtes pas contente que je ne vous suive pas. Mais il y a quand même plusieurs indications dans votre situation qui ne sont pas claires. Un, vous parlez d'un guichet, c'est bien ce que je viens de dire, c'est un guichet. Deuxièmement, vous parlez d'un projet communautaire que vous ne pouvez pas détailler maintenant parce qu'il est en cours. Ecoutez, on doit voter quelque chose qui est très vague et qui n'est pas concret... Et troisièmement, je constate que l'échevin qui est en charge de tous ces projets, l'échevin en charge des contrats de quartier, qui est de nouveau pas là pour nous répondre, dit quelque chose de différent aux habitants mêmes. Quatrièmement, je lis votre propre note qui dit qu'il n'y aura pas de maison de jeunes parce qu'il n'y a plus d'argent. Alors, franchement, me reprocher de la mauvaise foi, c'est quand même un peu exagéré. Moi, je lis vos documents, j'entends ce que vous dites, ce que votre collègue dit, vous allez créer un guichet pour jeunes - c'est peut-être bien - mais vous n'allez pas créer de maison de jeunes. Et c'est ce que demandaient à l'origine les jeunes du quartier Maritime. Nous trouvons qu'il y a beaucoup de projets dedans que nous soutenons, mais nous ne pouvons pas soutenir l'entièreté et surtout pas ce point-ci. Donc, nous nous abstiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est un projet relativement ambitieux. Et le fait que les subsides pour le Centre de jeunes ne sont pas là, comment peut-on assurer la durabilité de ce projet après le contrat de quartier ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Nous, nous étions présents aux Sections réunies et nous avons eu des éléments de réponse qui ne sont pas tout à fait les mêmes que nous avons reçus aujourd'hui. Donc, s'il y a un problème de compréhension dans le chef de Jef Van Damme, alors, nous le partageons ce soir.

Je voudrais remercier Monsieur Majoros parce que c'est le seul qui a été très clair dans sa réponse qui a été limpide. D'ailleurs, il me rassure en partie sur le point concernant le logement. Pour le reste, le problème lié à la drogue soulevé par mon collègue Azaoum, j'aurais aimé quelque de beaucoup plus ambitieux. Ce n'est pas le cas. Et je regrette la suppression du projet Intérim social.

J'avoue que j'ai du mal à comprendre les explications de Madame Turine sur ce pôle jeunesse, cette maison de jeunes, ce guichet, cette maison 'light'... Nous sommes peut-être donc à ne pas comprendre. Je suis désolé, mais vos explications sont moins claires que celles de votre camarade de droite. Et pour cette raison, nous allons devoir nous abstenir sur ce point-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 24 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 24 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

Mohammadi Chahid quitte la séance / verlaat de zitting

M. Ikazban :

Monsieur le Président, motion d'ordre ! Je viens d'entendre un commentaire de votre collègue de droite. Je pense que ce genre de choses est proscrit par le règlement. Je sais que vous êtes fatigué comme nous et que vous avez peut-être du mal à jouer votre rôle à cette heure tardive, mais je pense que les membres du Collège sont tenus aussi de respecter le règlement, et leurs propos insultants et irrespectueux, qu'ils les gardent pour eux, ça vaut mieux.

M. le Président :

Je n'ai pas entendu d'insulte ! Merci Monsieur Ikazban.

21. Règlement Communal sur l'usage du sabot.

Gemeentelijk reglement betreffende het gebruik van de wielklem.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard puis à Monsieur Berckmans.

M. Léonard :

J'ai juste une petite question sur la mise en œuvre pratique de ce règlement. Si je comprends bien, on ne posera de sabot que s'il s'agit de véhicule avec une plaque d'origine étrangère mais qui aurait été déjà en infraction dans les six mois précédents. Je me pose la question de savoir comment, concrètement, les agents qui seraient amenés à décider de mettre le sabot pourraient se rendre compte que ledit véhicule était déjà en infraction dans les six mois précédents ?

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. In artikel 1 van het ontwerpbesluit, wordt verwezen naar verschillende artikels van de wegcode. Ik ken ze niet allemaal van buiten. En dan wordt er in de laatste overweging gesproken over de voertuigen die in het buitenland zijn geregistreerd. Mijn vraag is: gaat het enkel over de voertuigen geregistreerd in het buitenland of over alle voertuigen.

Donc, à l'article 1 du projet de décision, on fait référence à plusieurs articles du Code de la route que je ne connais pas par cœur et, dans la dernière considération, on parle de voitures qui sont enregistrées à l'étranger. Je me pose donc la question de savoir si cet article concerne seulement les voitures enregistrées à l'étranger ou toutes les voitures. Merci. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai plusieurs questions concernant ce règlement. D'abord je voulais savoir s'il y a une raison légale pour ne pas l'appeler 'taxe', pour en fait dire que les 175 euros sont inhérents aux frais de placement et d'enlèvement du sabot. Ce ne serait pas simplement une taxe qui est due parce qu'on enfreint la loi ? Est-ce parce que cette taxe empièterait sur les services de police ou de ceux chargés de l'enlèvement de voitures ? Deuxièmement, je pense qu'il faut être plus précis, je vois qu'on essaye de justifier cela en disant que cette taxe intègre le souci de non-discrimination - c'est vraiment chouette ce règlement ... - et ce, pour éviter que les personnes avec des voitures étrangères ne soient pas obligées de payer. J'ai des questions par rapport aux cinq points qui sont décrits; par exemple, pour le non-respect de l'obligation d'apposer le disque de stationnement, c'est 25 ou 30 euros...Imaginez que cela se produise deux fois dans les six mois... Donc, par rapport au caractère non-discriminatoire de cette mesure, je mets un bon point d'interrogation !

Deuxièmement, à l'Article 1 il n'est pas spécifié que la personne n'ait pas payé la taxe due, et je pense que c'est un critère important. Parce que là, on dit que si le contrevenant a commis une infraction dans les six mois précédents, il est sanctionné...

Pour finir, je mets en doute le fait que ça coûterait 175 euros pour placer ou enlever un sabot.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

J'interviens sur ce sujet des plaques de voitures étrangères pour faire valoir peut-être un élément important pour les quartiers commerçants que nous connaissons et qui font l'objet de visites assez fréquentes de consommateurs qui viennent d'autres contrées et qui, de ce fait, pourraient se retrouver sous le coup d'une des dispositions qui leur imposeraient le paiement de 175 euros, ce qui les éloignerait définitivement d'un noyau commercial où ils viennent pour faire de bonnes affaires. Je me demandais donc dans quelle mesure il serait éventuellement possible d'apporter un amendement à ce règlement pour le point qui concerne l'imposition de cette taxe, dans le cas où il y a une deuxième fois ou une répétition de l'acte délictueux, dans le cas où le véhicule se retrouve donc dans cette situation-là. Je vois bien que cette mesure permet d'éviter les voitures-ventouses dans un quartier; mais ne faudrait-il pas rajouter une disposition stipulant que ce véhicule ne doit pas rester deux fois au même endroit dans les six derniers mois ? Parce que, si on ne le précise pas, ça voudrait dire que si une voiture vient dans un quartier un moment donné puis se retrouve dans un autre quartier, elle tombe sous le coup de l'amende parce qu'elle dérange les riverains. Or, on sait très bien que les riverains sont dérangés par les voitures-ventouses de plaques étrangères.

Je voulais insister sur cet élément-là pour ne pas apporter encore plus de difficultés au commerce qui est déjà en souffrance.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Olivier Mahy. Pardon, à Madame Evraud ...

M. l'Echevin Mahy :

Un instant ! J'ai remarqué qu'il y a un problème de version. Je propose donc de reporter le point. Malgré tout, toutes vos interventions sont entendues. On va peut-être écouter Madame Evraud pour la dernière intervention. Mais il y a un problème de version, je suis désolé.

M. le Président :

Madame Evraud, vous avez la parole.

Mme Evraud :

La question que je me posais a trait à ce cas-ci : par exemple, le fils d'une dame qui habite en France vient la voir régulièrement. Quelle est la possibilité qu'il a maintenant - à part avoir un sabot ...- de pouvoir voir sa mère et de ne pas avoir de contravention s'il reste plus de deux heures et qu'il est en zone bleue ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Monsieur Ikazban, le point est retiré.

M. Ikazban :

J'ai une proposition, si Monsieur Mahy a la bonne version...

M. le Président :

Non, il ne l'a pas.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

22. Achats de matériel informatique - C.I.R.B. Aankoop van informaticamateriaal - C.I.B.G.

M. le Président :

Il s'agit d'approuver le mode de financement de la dépense susvisée.

Je suis désolé, il n'est nulle part indiqué qu'on doit arrêter spécialement à minuit. On est d'accord ?

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Meneer de Voorzitter, inderdaad, er is nergens geschreven dat we om middernacht moeten stoppen. Ik zou alleen graag weten of we de agenda volledig verder afwerken of niet.

Monsieur le Président, je m'adresse à vous, effectivement, il n'est écrit nulle part qu'on doit arrêter à minuit. Ma question est de savoir si on fait tout l'agenda aujourd'hui.

M. le Président :

Non, on ne fera pas tout l'agenda aujourd'hui. J'ai proposé d'aller jusqu'aux motions, il reste encore six points.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

23. Organisation d'un achat groupé d'énergie 100% verte (électricité et gaz) - Contrat de partenariat.

Organisatie van een groepsaankoop van 100% groene energie (elektriciteit en gas) - Partnerschapsovereenkomst.

M. le Président :

J'ai des demandes d'intervention de Monsieur Léonard, Madame Bastin, Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

C'est pour bien comprendre ce qui sera demandé aux prestataires. Aucune confirmation; si je comprends bien, on va lui demander d'assurer à la fois l'information de la population sur cette possibilité mais aussi de se charger de sa mise en œuvre concrète.

Une question plus spécifique : je vois que ça commence le 20 janvier et je voulais comprendre un peu mieux la manière dont il est prévu que les citoyens sont informés. Le Conseiller communal Luc Léonard est informé parce qu'il vient de découvrir le point, mais qu'est-ce qui sera prévu pour les autres ?

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Est-ce qu'il y a une grande différence de prix entre les deux firmes, parce que comme il y a une firme molenbeekoise, je trouvais ça dommage de ne pas lui donner l'opportunité de travailler sur son terrain. Je sais qu'on n'est pas nécessairement obligés de prendre la firme la moins chère en motivant le choix.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

J'ai relevé quelques petites choses dans le projet d'achat groupé. D'après le cahier des charges, la convention vise à ce que la société retenue démarche pour les Molenbeekois auprès des distributeurs d'électricité verte pour effectuer des achats groupés. Mais dans le public-cible, effectivement, ce sont les commerces, les habitants, les particuliers. Une de mes questions est de savoir comment toucher le public du CPAS, par exemple, par ce que sont des gens qui auraient peut-être besoin de ce type de service avantageux pour payer moins cher leur énergie.

Il est marqué aussi dans ce document que la commune n'est pas en mesure d'assumer elle-même ce service. Donc c'est la raison pour laquelle on fait appel à des sociétés. Et comme l'a dit à juste titre Monsieur Léonard, le montage de l'opération a débuté lundi 20, il y a deux jours, et est-ce que la commune est chargée d'en informer les habitants et les commerçants ? Et je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de monde qui ait reçu une information quelconque.

Il est aussi prévu dans ce texte qu'il y aura un terme, je ne sais pas quand, mais comme on a déjà deux jours de retard pour la mise en route du projet et qu'aucune information n'est encore en cours, je me demande s'il n'y a pas lieu de décaler un peu le début de ce projet.

Quel montant mettra la Commune pour remplir sa mission d'information et dans quelle mesure ce service est-il adapté au bâti molenbeekois, et qu'entend-on précisément par énergie 100 % verte ? Est-ce possible d'enlever les cuves à mazout ? Je me pose des questions par rapport à cela.

Dans les moyens d'information qui sont énoncées, il est écrit bien que 'la liste ne soit pas exhaustive...soit ceci, soit cela ', mais je ne vois pas pourquoi on n'a pas pensé au *Molenbeek Info* pour faire passer l'information appropriée. Aussi, je me dis que l'opération démarre mal.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci. Lors de la présentation du Plan Energie, il y a quelques mois, certains mettaient en avant le caractère ambitieux de ce plan, voire, un certain moment, l'aspect un peu abstrait. Je suis donc ravie aujourd'hui de voir la mise en œuvre des premiers points de ce Plan qui permettra à des personnes de non seulement bénéficier de l'énergie 100 % verte mais aussi d'avoir une réduction de leur coût. Et on sait que c'est important dans une commune comme la nôtre - comme dans toutes les communes d'ailleurs puisque la crise est là - Donc, de favoriser des achats groupés, c'est toujours intéressant sur le plan financier. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai deux questions. Est-ce que la Commune compte participer elle-même à cet achat groupé ou est-ce que le fait que vous participiez déjà à des pôles - je pense notamment au CPAS - fait que ce n'est pas le cas? Je pense que ça peut vraiment contribuer à ce qu'on puisse bien négocier. Est-ce que le CPAS participe à l'opération ?

En fait, dans le processus de décision, est-ce que la commune a finalement un droit d'avis ou est-ce que, comme c'est stipulé à l'article 2, que, après la société reçoit le mandat pour approuver le contrat de partenariat. Quel rôle - si elle en a un - y joue la Commune?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole. Je voudrais savoir si, dans le cadre de cet achat groupé, et quand on parle de l'énergie verte, quelle est l'origine de production de cette énergie, éolienne ou autre ? Et, deuxièmement, je voudrais savoir si pour le consommateur ça sera le prix le plus intéressant.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Mijn vraag is: mogen we de prijs daarvan weten? Omdat dit niet in de beslissing staat. En ten tweede: zijn die voorziene contracten voor gezinnen en andere van bepaalde duur of van onbepaalde duur?

Ma question est : est-ce qu'on peut savoir le prix, parce qu'il n'est pas mentionné dans le projet de décision. Deuxièmement, dans les contrats qui sont prévus pour les familles et autres, s'agit-il d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée. Autrement dit, si les prix changent est-ce qu'il y a moyen pour les parties au contrat de pouvoir changer aussi de fournisseur ?

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Meneer De Block, wou u er nog iets bij toevoegen?

M. De Block :

Je voulais juste dire que quand on stipule que c'est 100 % d'énergie ou d'électricité verte, comment s'assurer que c'est le cas et éviter que ce soit trompeur, c'est-à-dire un produit qui reçoit le label vert mais qui est acheté ailleurs.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Je vais répondre en suivant l'ordre des questions qui ont été posées. L'information pour les habitants est reprise dans la page 2 du Molenbeek Info que vous avez reçu normalement depuis lundi. Il y avait un petit texte qui annonçait déjà l'initiative. Pour le reste, on a attendu l'approbation du Conseil communal pour lancer la conférence de presse, les mailings, etc. Il y aura aussi dans le Molenbeek Info qui va sortir en février une deuxième information sur le sujet.

On a notre site Web, notre page Facebook qui est pas mal visitée, je pense que ce sont tous des outils de communication et on va travailler à 360° pour permettre la diffusion la plus large de ce type d'initiative.

En ce qui concerne la question du marché, pourquoi n'avons-nous pas choisi la firme Molenbeekoise, c'est parce qu'il ne s'agit pas d'un marché public où il y a une transaction monétaire entre la Commune et le fournisseur. Nous avons choisi une entreprise qui va prendre une marge sur le marché global, mais il n'y a pas de coût pour la Commune. Dans l'analyse des offres qui nous ont été transmises, on a choisi la firme qui avait le plus d'expérience dans les achats groupés et qui en plus, proposait les outils de communication les plus appropriés.

Concernant le public du CPAS, et par rapport au public du logement Molenbeekois, on peut prévoir des communications particulières. Je tiens quand même à préciser qu'il y a quand même pas mal de gens qui profitent d'un tarif social. Pour ces gens, le tarif social sera de toute façon beaucoup plus intéressant.

Par rapport au coût sur la mission d'information, on n'a pas encore un budget détaillé, mais on a déjà le coût des folders, et ce n'est pas très élevé puisqu'on est à 600 ou 700 euros. Il y a également le mailing qui va partir vers 1000 adresses et pour le reste, pour la distribution, on va utiliser tous les canaux communaux.

Il s'agit d'un achat groupé pour les particuliers et les petits commerces et les indépendants. La Commune est un gros consommateur d'énergie et donc elle ne sera pas dans le cadre de cet achat groupé, parce que la Commune fait déjà partie d'un achat groupé avec d'autres Communes, CPAS et Zone de Police.

L'énergie verte, c'est une question fort intéressante et nous, on préférerait bien sûr que les fournisseurs produisent 100 % de leur énergie verte. Mais on constate pour le moment, dans la situation du marché belge, que c'est impossible. Soit c'est de la production d'énergie verte en soi ou alors, ce sont des certificats qui montrent qu'ils achètent une partie d'électricité verte produite par ailleurs.

Par rapport au processus de décision, la Commune donne mission à cette entreprise de proposer aux habitants les offres les plus intéressantes qui leur permettent de faire le plus d'économies par rapport à leurs factures. On ne rentre pas dans les offres qu'ils ont pu faire aux différents participants. On peut toujours changer de fournisseur moyennant préavis. Si une personne participe à cet achat groupé, et que par la suite il y a un autre achat groupé plus intéressant, elle pourra avec un préavis d'un mois, changer de fournisseur.

Au niveau des questions sur le bâti, pour diminuer le prix de la consommation de gaz en sachant que beaucoup de bâtiments sont assez vieux, ça coûte beaucoup d'argent.

Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes vos questions.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik had ook gevraagd wat dat de prijs is van die opdracht hier voor die firma.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Dat is een contract sui generis. Dus we betalen niets aan de firma. De enge kosten voor de Gemeente zijn de folders en de mailing.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est par rapport à la firme Molenbeekoise, parce que vous dites qu'elle n'a pas d'expérience, mais si on ne donne pas l'occasion d'en avoir, ça devient difficile. Sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, je trouve que c'est une opportunité.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous ne vous étiez pas inscrit sur ce point-ci, je ne vous donne pas la parole.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 25 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 25 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

M. Ikazban :

Je veux justifier mon abstention. Je suis tout à fait d'accord avec la remarque de Madame Bastin.

Deuxièmement, désolé Madame l'Echevine, d'habitude on est toujours très satisfait de vos réponses et de vos explications, mais ici, on a quand même un peu l'impression que cette opération est un peu mal emmanchée. Nous avons quelques inquiétudes, mêmes si sur le principe, nous adhérons. Mais vu la manière un peu improvisée d'organiser les choses, il nous semble plus prudent de nous abstenir.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

24. Convention de subvention entre l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) destinée à la gestion et la coordination du projet eco iris au niveau de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Subsidiëringsovereenkomst tussen het Gemeentebestuur van Sint-Jans- Molenbeek en het Brussels Instituut voor Milieubeheer betreffende het beheer en de coördinatie van het eco-irisproject in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

25. Convention de subvention entre l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) et l'Administration communale de Molenbeek-Saint- Jean dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement - Axe Alimentation durable pour le développement d'un Centre d'alimentation durable sur le site Bellevue.

Subsidiëringsovereenkomst tussen het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) en het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek in het kader van de Alliantie Werkgelegenheid-Leefmilieu, As Duurzame voeding voor de ontwikkeling van een Centrum voor duurzame voeding op de Bellevue-site.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

26. Convention de subvention entre l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement et l'Administration de Molenbeek-Saint-Jean - Evènement durable.

Subsidiëringsovereenkomst tussen het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) en het Gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek - Duurzaam evenement.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je voudrais vous demander quel est le lien entre le développement durable, les objectifs communaux en la matière et l'organisation... Pour les fêtes, je peux comprendre,

pour la fête de la nature, je peux comprendre aussi. Mais pour le marché de Noël, concrètement, ça veut dire quoi ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais savoir quelles étaient les contraintes qui allaient nous être imposées ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Par rapport aux objectifs en matière de développement durable de la Commune, ça nous paraissait important dans les événements qu'on organise, où il y a quand même pas mal de monde qui participe, de donner un rôle d'exemple par rapport notamment à la question de la gestion des déchets. Et donc, le marché de Noël, c'est aussi un endroit où il y a beaucoup de gens qui passent et où on vend beaucoup de nourriture et de boissons. C'est donc offrir la possibilité aux gens d'avoir de la vaisselle réutilisable, d'avoir des stands d'échanges de vaisselle, de prévoir des outils d'information. Le but est double, c'est à la fois de réduire l'empreinte écologique de l'événement, mais aussi de faire passer certains messages lors d'événements qui touchent un grand public.

Par rapport aux contraintes, il n'y aura pas de contraintes particulières, ni pour la Commune, ni pour les exposants. On leur offre une alternative par rapport aux plats, aux assiettes ou aux verres jetables. Il n'y a donc pas de contraintes et c'est un subside qu'on obtient pour mettre tout en place et donc ça ne coûte rien à la Commune puisque c'est subsidié par l'IBGE.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

27. Convention entre l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) et l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean relative au subside octroyé à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre des actions de l'Alliance Emploi-Environnement, Axe 3, Ressources et Déchets, en particulier pour la Fiche-Action 32: la création d'un centre de valorisation éco-innovant.

Overeenkomst tussen het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) en het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek met betrekking tot de subsidie toegekend aan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in het kader van in het kader van de Alliantie Werkgelegenheid-Leefmilieu, As 3, Grondstof en Afval, Actiefiche 32 : de oprichting van een eco-innovatief valorisatiecentrum.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

28. Absence du Secrétaire communal - Désignation du Secrétaire faisant fonction - Confirmation.

Afwezigheid van de Gemeentesecretaris - Aanstelling van de waarnemend secretaris - Bekrachtiging.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

M. le Président :

Je suspends la séance, nous poursuivrons demain, à la même heure, dans le même local.

La séance est suspendue jusqu'au jeudi 23 janvier 2014 à 19 heures.

De zitting wordt geschorst tot donderdag 23 januari 2014 om 19 uur.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

**29. Motion déposée par Monsieur Léonard, Madame Tamditi et Monsieur Lakhloufi relative à la fermeture d'un bureau de Poste à Molenbeek-Saint-Jean.
Motie ingediend door de Heer Léonard, Mevrouw Tamditi en de Heer Lakhloufi, betreffende de sluiting van een Postkantoor te Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard pour la lecture de la motion qu'il a déposée avec Madame Tamditi et Monsieur Lakhloufi.

M. Léonard :

Comme la motion est courte, je vais la lire.

Le regroupement de bureaux de poste, annoncé dans la presse, selon lequel Bpost réunirait, fin 2014, plusieurs bureaux à Bruxelles et, «vraisemblablement celui de Crystal Palace (chaussée de Gand) et celui de Saintelette (boulevard Léopold II)», serait une mesure catastrophique pour Molenbeek.

Actuellement déjà, les habitants de notre commune se plaignent des conditions d'accueil dans le bureau de poste, bondé, de la chaussée de Gand : files trop longues, heures d'ouverture contraignantes, etc. La situation ne pourra forcément que s'empirer si l'une des deux agences venait à fermer. Cette décision, sans alternatives, serait d'autant plus aberrante que ce quartier de Molenbeek compte une forte densité de population, justifiant pleinement le maintien des deux bureaux actuels.

Le conseil communal demande au Gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que Bpost garantisse à nos habitants un service de qualité et de proximité.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Certains Conseillers communaux souhaitent-ils se joindre ? Alors, je vois que nous avons Monsieur Berckmans, Monsieur De Block, Monsieur Ikazban, Monsieur Magérus, Madame Tamditi et Monsieur Lakhloufi.

Je vais peut-être d'abord donner la parole à Madame Tamditi et puis ensuite à Monsieur Lakhloufi, puisqu'ils sont cosignataires de la motion.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président.

Ça fait déjà quelques années qu'on entend parler de la fermeture de ce bureau de Poste. Écolo et le PTB ont mené une action Poste pour sensibiliser la population à cette fermeture. C'est vraiment quelque chose qui inquiète la population, parce que comme l'a dit Monsieur Léonard, c'est vraiment un service qui est rendu à cette population. Il y a beaucoup de files, il y a énormément de gens qui fréquentent ce bureau de Poste et de nouveau, on veut centraliser les services et donc offrir un service de moins bonne qualité à nos riverains.

Je pense que c'est donc important de soutenir cette motion qui aura, nous l'espérons, pour effet de demander au Gouvernement fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir des services de proximité dans les quartiers. On en parlait hier avec Belfius, je pense que pour un service public comme la Poste, c'est essentiel d'avoir un service qui puisse être desservi dans les différents quartiers de la Commune et du pays.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, on a déjà eu le débat par rapport à la fermeture d'une agence bancaire. Au niveau communal, il est vrai que nous n'avons pas beaucoup de prise sur ce genre d'opérations. Mais néanmoins, j'estime que nous sommes tous ici, pour la plupart en tout cas, appartenant à des formations politiques qui sont représentées à différents niveaux de pouvoir, nous sommes aussi au niveau Fédéral. J'invite tous les Conseillers communaux ici présents, au sein de leurs formations politiques respectives, de faire avancer le débat sur la qualité des services à la population, notamment les services bancaires et les services postaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

J'ai oublié de le signaler en début de séance, mais nous avons à nouveau une traduction simultanée.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Het is natuurlijk sympathiek om links en rechts hier zonder politieke connotatie moties op de agenda van de Gemeenteraad te zetten en vervolgens aan de vooravond van de vergadering een email te sturen en te zeggen: "er bestaat een consensus over deze motie". Ik vraag aan de afzender van de email dat niet persoonlijk te nemen. Ik spreek hier in het algemeen. Wat ik over deze motie zeg, geldt ook over de moties die hier zijn voorgelegd in het verleden en waarmee ik – wat de inhoud betreft – geen enkel probleem had.

Ik ben van mening dat er in de toekomst overleg nodig is tussen de verschillende politieke fracties, indien men wil dat er een consensus wordt bereikt over de moties. Dit overleg zou zelfs plaats moeten vinden vooraleer de motie op de agenda van de Gemeenteraad komt. Dit gezegd zijnde, iedereen blijft natuurlijk vrij om een motie in te dienen, maar men moet misschien dan ook niet verwachten dat er met eensgezindheid over zal gestemd worden, zeker niet wanneer er de andere fracties voor het voldongen feit zijn geplaatst en wanneer men de consensus vraagt aan de vooravond van de vergadering.

Dus de vraag naar een consensus vereist een voorafgaand overleg en in dit concrete geval is het zo dat er geen tijd meer over is op de vooravond zelf. Dus deze motie zal ik bij uitzondering nog goedkeuren, maar ik vraag om in de toekomst er toch wat beter zou worden overlegd vooraleer moties voor te leggen en dergelijke. Het gaat bij mij hier ongeacht of het een motie is die voorgesteld wordt door een collega van de meerderheid of een collega van de oppositie.

Om duidelijk te zijn: ik viseer in deze tussenkomst helemaal niet de motie die voor de Gemeenteraad van december 2013 was voorgesteld, door de heer Michel Eylenbosch, Voorzitter van onze vergadering. Het ontwerp van zijn motie werd immers tijdig naar de fracties gestuurd. Dus ik zal me hier aansluiten bij deze motie en ik wil eraan toevoegen dat in de postkantoren, ook enkele andere dingen moeten verbeteren, soms is er geen apparaat om een ticket te nemen in de wachtrij, hetgeen heel wat problemen veroorzaakt, vooral als er lange files zijn.

Dank u!

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'étais vraiment content de constater qu'il y avait une motion. Je félicite la majorité de prendre à cœur ce genre de dossier. C'est ce que j'ai demandé à plusieurs reprises. Je vous félicite donc pour cela.

Je voudrais quand même qu'on soit plus précis dans les motions, c'est ce que j'ai déjà dit dans le passé, qu'on ne fasse pas de motions trop générales et qu'on soit précis dans ce qu'on demande.

Si j'ai bien compris, il s'agit de la fermeture de deux bureaux de Poste et leur remplacement par un bureau de Poste près de la rue d'Osseghem. Quand vous dites que la situation ne pourrait qu'empirer si une des deux agences venait à fermer, en fait ce seront les deux agences qui risquent de fermer, dans le centre historique de Molenbeek-Saint-Jean. Dans ce sens-là, je trouve que l'article unique est trop général et n'est pas assez précis. Évidemment, c'est chouette de demander au Gouvernement fédéral de prendre des mesures nécessaires afin que Bpost garantisse à nos habitants un service de qualité et de proximité. On serait indigné si vous demandiez le contraire. Mais donc, je pense que la situation actuelle avec deux agences dans le centre historique, c'est ça que l'on veut viser clairement et donc je voudrais qu'on soit plus précis et je voudrais soumettre un amendement qui stipule qu'on veut garantir à la population qui existe là, et surtout pour le genre d'actions et d'activités aux services dont cette population a besoin, que les Points Poste ne sont pas suffisants. Je rencontre des gens sur l'affaire du prix des garderies, des gens qui doivent aller à la Poste parce qu'ils n'ont pas un compte en banque et qui doivent faire des virements postaux et donc je pense que ce sont des choses qu'un Point Poste ne sait pas faire. Je ne voudrais pas non plus rentrer sur les détails d'un Point Poste, qui pour certaines choses sont pratiques, mais au niveau de la privacy, il y a des manquements. Je ne voudrais donc vraiment pas qu'on compense la disparition de deux bureaux de poste avec des services complets par des points Poste avec des gens derrière les comptoirs qui posent des questions qui n'ont rien à voir avec la raison de ma venue devant ces mêmes guichets. Je

voudrais donc introduire un amendement pour que l'on garde deux bureaux de Poste dans le centre historique de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, moi j'ai pris connaissance de cette motion et je voudrais préalablement rappeler, Madame Tamditi l'a très bien fait que dans ce Conseil communal, on a déjà abordé la question, puisque hier, étrangement, on a déjà parlé de Dexia qui menace de partir. Il y a déjà quelques années et on a eu aussi ce débat sur la Poste, qui avait été amené ici par Ecolo, lorsqu'ils étaient dans l'opposition et appuyée par le PTB qui n'était alors pas présent au Conseil communal. Je confirme les dires de Madame Tamditi.

Monsieur le Président, moi, je ne vais faire aucune critique à l'égard de Monsieur Léonard, la remarque que je vais faire, ce n'est pas du tout une critique, que du contraire, je voudrais juste attirer l'attention sur un élément, c'est que quand on reçoit des motions, évidemment il y a le délai légal des cinq jours, mais c'est qu'en ce qui nous concerne, je ne dois pas me mettre d'accord avec moi-même, j'ai un groupe et en cinq jours, réunir un groupe quand on est si nombreux, c'est toujours difficile. Donc voilà, la règle fait que l'on peut introduire avant cinq jours, parfois certains le font beaucoup plus tôt, mais je voudrais simplement attirer l'attention sur cet élément-là.

Alors j'ai entendu ici quelqu'un expliquer qu'il fallait que chacun dans son parti fasse avancer le débat. Vous savez, le débat dans lequel on est ici, ce sont les conséquences du libéralisme. Alors, on est pour ou on est contre le libéralisme, mais en tout cas, qu'on soit pour, qu'on soit contre, ici on est devant une des conséquences du libéralisme, que ça plaise ou que ça ne plaise pas. Je ne vais pas me prononcer plus loin, mais on est en plein dans ce débat-là et pour revenir à quelque chose de plus terre à terre, la motion qui est proposée nous intéresse, elle nous semble intéressante. Mais je pense que pour qu'elle soit vraiment pertinente, il faut lui apporter un peu plus de concret. Par rapport à ce concret, je suis plutôt d'accord avec la remarque de Monsieur De Block où je pense que simplement demander au Fédéral ceci ou cela, c'est un peu donner l'impression qu'on se donne bonne conscience et qu'on renvoie toujours la patate aux autres. Je pense qu'il ne serait pas inintéressant, en tout cas à ce que je viens d'entendre, de peut-être rajouter un élément qui précise que l'on veut que des bureaux de Poste continuent à exister dans tous les quartiers de cette Commune.

Je vous avais envoyé une proposition d'amendement, parce qu'effectivement il faut être honnête dans ces matières-là comme dans d'autres, on n'a pas un pouvoir direct, mais néanmoins, là où nous sommes, c'est-à-dire au Conseil communal, au Collège, on peut agir. J'avais proposé un amendement qui permet à la fois de ne pas donner l'impression qu'on se donne juste bonne conscience et qu'on renvoie à d'autres niveaux de pouvoir, mais aussi qu'on indique qu'on va quand même aussi essayer de faire quelque chose nous-mêmes sur le terrain, j'ai bien dit essayer. C'est un amendement qui ne contraint pas la Commune à l'appliquer strictement...

M. le Président :

Je peux vous demander d'aller au but Monsieur Ikazban ? Vous avez déjà épuisé votre temps de parole.

M. Ikazban :

L'amendement que je propose, c'est celui que je vous ai envoyé, donc on rajouterait à la suite de l'article unique que vous avez dans la partie décisionnelle : « nonobstant l'action possible du Gouvernement fédéral, nous demandons au Collège d'envisager dans la mesure du possible la mise en place d'un Point Poste dans les services communaux et où de soutenir les commerçants qui acceptent d'accueillir ce type de services à la population.

Ici, le but n'est pas de faire l'éloge des Points Poste, ou de vouloir donner l'impression de remplacer le service de Bpost par des Points Poste, simplement, si on se retrouve sans rien, je pense qu'il est important pour la population de Molenbeek-Saint-Jean d'indiquer qu'on peut peut-être favoriser la création de Points Poste qui sont extrêmement utiles notamment aux personnes âgées...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez épuisé votre temps de parole.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président.

Je regrette évidemment qu'il y ait moins de service public. Force est de constater ce soir que trop souvent et de manière générale, les services publics sont mis à mal et que les services au public s'éloignent de plus en plus du public.

Il faut effectivement continuer à se battre pour garantir aux citoyens un service public de qualité et de proximité. Je partage évidemment ces considérations. Je ne peux pas m'empêcher de trouver amusant que ce soit le chef de groupe MR qui se plaint d'une résultante directe de la politique de libéralisation des services publics.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le Collège a été informé de l'intention de Bpost de fermer ses bureaux de Poste, d'abord celui de la chaussée de Gand et ensuite celui de la place Saintelette, à la suite d'un article qui est paru dans la presse. Bpost n'avait pas jugé nécessaire de prendre contact avec les autorités communales pour l'informer de cette modification dans ses activités sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. Nous savons aujourd'hui que Bpost va fermer deux Postes, à savoir Saintelette et le Chrystal Palace et va ouvrir une nouvelle Poste au coin de la chaussée de Gand, en face du métro d'Osseghem. J'ai eu un contact évidemment avec eux à la suite de cette information et ils nous ont affirmé que ce bureau de Poste serait

ouvert pour l'automne prochain et qu'il y aurait six guichets et que ce bureau de Poste représenterait tous les services de la modernité dans le cadre de ses activités. Il y aurait donc deux bureaux de Poste à Molenbeek-Saint-Jean, celui de la rue d'Osseghem et celui de la rue Dubois-Thorn. Évidemment, nous nous inquiétons de ce que des services puissent être diminués, des services aussi importants que ceux de la Poste.

Je crois que nous n'allons pas mener ce soir un débat idéologique par rapport à des normes qui nous sont imposées, notamment par l'Europe, et auquel la plupart de nos partis politiques ici représentés, ont participé. Je crois que ce n'est absolument pas l'objet de notre discussion, bien au contraire, par cette motion, à mon sens, à notre sens, de mettre la pression sur le Gouvernement fédéral. Soyons raisonnables, c'est surtout sur Bpost pour qu'elle remplisse ses obligations. Bpost n'est plus un service public comme par le passé, c'est un service qui a été pour une partie privatisé et il faut en tenir compte. Nous devons nous organiser pour que Bpost puisse rendre ses services à Molenbeek-Saint-Jean. Elle affirme pouvoir le faire avec ses deux bureaux de Poste, en développant également des Points Poste sur le territoire de la Commune. Je pense que c'est à elle, avant les services communaux, de remplir ces obligations et à faire les démarches nécessaires à l'égard des commerçants et à faire en sorte que ces commerçants qui accepteraient des Points Poste puissent être rémunérés en conséquence par rapport à leurs services. Il n'empêche que nous, Commune, nous pouvons également sensibiliser, informer tant Bpost que les commerçants sur les possibilités d'ouvrir des Points Poste. Nous pouvons aussi, via nos Centres d'Entreprises et nos Atriums, faire en sorte qu'il y ait des Points Poste qui puissent ouvrir, non pas dans les services communaux, parce que je pense que ce ne sont pas aux services communaux à se substituer à Bpost, mais on peut imaginer notamment qu'un Centre d'entreprises ou une Mission locale ou une Maison de l'Emploi offre ce type de services.

Donc par cette motion, je pense que les groupes de la majorité, je suppose que la signature est ouverte aux autres groupes politiques, souhaitent mettre la pression sur le Gouvernement, mais surtout sur Bpost pour qu'elle prenne ses responsabilités. Pour notre part, nous considérons qu'il est tout à fait positif de voter cette motion. Je pense qu'on doit surtout, par nos démarches, par nos contacts, faire en sorte que Bpost remplisse ses responsabilités et ses obligations, et ne pas se mettre dans un schéma restrictif par rapport aux services que nous lui demandons et que nous exigeons et qu'elle devra offrir aux Molenbeekoïses.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le Président.

Je ne pensais pas qu'on avait bifurqué sur un débat idéologique. Il y a quand même certaines vérités à remettre en évidence. Les conséquences du libéralisme, moi je veux bien, mais quand même je pense que dans les années 80, lorsque l'on a fait les grandes vagues de libéralisation de certaines entreprises publiques, je pense bien que pas mal de socialistes étaient à la manœuvre à cette époque-là. Donc, dire que ce sont les conséquences du libéralisme, oui et non. Comme le dit mon chef de file, on peut être socialiste et libéral.

M. le Président :

S'il vous plaît, ne rentrons pas dans ce débat-là. Restons dans le débat de la motion, merci !

M. Lakhloufi :

Monsieur le Président, nous y serions restés si certaines personnes dans cette assemblée s'étaient tenues au cadre de la motion. Maintenant, si certaines personnes veulent rentrer dans un débat idéologique, moi, je veux bien le faire. Mais, Monsieur le Président, si vous voulez bien me laisser la parole, il est quand même salvateur de remettre certaines vérités en place et je vais dire le fond de ma pensée. Moi, je suis que pour dans certains domaines stratégiques de notre économie, l'État et la force publique ait quand même un poids et joue quand même un rôle de régulateur notamment au niveau bancaire, notamment au niveau des services rendus à la population, comme les transports en commun, la recherche scientifique, les soins hospitaliers etc. Je pense que l'État a son rôle à jouer là-dedans. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait recadrer tout ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai bien entendu Madame Schepmans, mais en fait j'ai toujours pas compris si vous allez voter pour ou contre notre amendement. Mais Monsieur le Président, je vais respecter votre demande et je ne vais pas polémiquer. Mais je viens d'entendre que mon collègue ici devant moi vient de dire quelque chose d'important, il estime que l'État doit jouer son rôle, doit avoir son poids etc., et bien je lui rappelle que l'État s'est aussi nous, c'est aussi la Commune, alors s'il est d'accord avec ça, il doit accepter l'amendement que je propose et qui rend la motion un peu plus consistante, puisque qu'elle permet, quand j'entends la Bourgmestre s'exprimer. En fait Madame, soyons honnêtes, on s'adresse ici avec cette motion au Fédéral, mais en s'adresse surtout à Bpost et elle a très peu de chances d'avoir un écho. Auprès de Bpost, elle a très peu de chances d'avoir un écho...

Mme. la bourgmestre :

Je compte sur Bpost pour qu'ils soient particulièrement attentifs aux services rendus à Molenbeek-Saint-Jean.

M. Ikazban :

On peut quitter le bac à sable pendant deux minutes, si vous voulez bien... C'est marrant, la motion qui est déposée par la majorité, nous on accepte de la voter, on vient simplement avec des amendements pour l'améliorer et la renforcer et ici on assiste à du bac à sable.

Ce n'est pas grave, revenons dans le débat, j'estime simplement qu'avec cet amendement, si vous pensez vraiment à la population et si vous voulez vraiment être dans le concret, vous devez accepter cet amendement. Cet amendement n'oblige pas la Commune,

mais il donne la possibilité à la Commune d'envisager les possibilités de créer un Point Poste, avec un minimum de services pour un public fragilisé. Quand on inscrit dans l'amendement « services communaux », vous pouvez changer si vous voulez Madame la Bourgmestre. Nous, on entend services communaux au sens large, ça peut être para communal, ça peut être une antenne X,Y ou Z. Nous laissons le soin au Collège de l'appliquer. Nous demandons aussi la possibilité de soutenir...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, veuillez conclure.

M. Ikazban :

C'est bizarre, quand c'est moi qui prends la parole, vous m'interrompez toujours ! C'est étrange Monsieur le Président, c'est particulier !

En fait, moi, je veux savoir simplement si vous acceptez l'ajout qui a été proposé par Monsieur De Block, que nous soutenons et qui renforce la demande de Madame la Bourgmestre, puisqu'elle est convaincue qu'elle va avoir un écho positif auprès de Bpost, et si vous acceptez de voter cet amendement, pour ne pas seulement voter une motion pour se donner bonne conscience, mais aussi pour montrer qu'au niveau communal, on veut aussi assumer une part de responsabilité et qu'on veut aussi essayer de maintenir un service pour les citoyens mêmes s'il est minime...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, écoutez-moi ! On a commencé la séance avec un minimum de respect. Hier soir également. Moi, je vous dis une chose, si on continue dans le bac à sable, si on continue à être interrompu chaque fois, moi je prends mes affaires et je quitte la séance. Je vous ai prévenu !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Monsieur Ikazban, ne me tentez pas.

Alors j'ai entendu qu'il y avait deux amendements, l'amendement de Monsieur De Block qui demande, si j'ai bien compris, qu'on soit plus explicite dans la résolution en demandant explicitement que Bpost ait deux bureaux dans le Molenbeek historique, ce qui a priori ne me choque pas du tout.

Par contre, nous avons une objection un peu plus forte sur la demande du groupe socialiste. Cette demande est un peu paradoxale, car certes la Commune est censée offrir des services à ses citoyens, mais il est un peu paradoxal qu'on demande à la Commune de se mettre au service d'une entreprise qu'on décrit désormais comme privée. L'idée que la Commune encourage les commerçants à créer des Points Poste, ça, je ne suis pas contre.

L'idée que la Commune, justement pour pallier un manque de bonne volonté d'une entreprise comme Bpost, se mette à son service, ça nous enthousiasme moins.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

La question est simple, l'Article est-il maintenu tel quel. Y a-t-il une modification ?

L'Article unique reste-t-il tel quel ou vous ajoutez l'amendement comme quoi on précise qu'il faut deux bureaux de Poste supplémentaires ou pas, oui ou non ?

M. Léonard :

Je propose que l'on accepte la motion de Monsieur De Block et qu'on limite celle de Monsieur Ikazban au soutien des commerçants.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve effectivement le débat idéologique intéressant et je pense qu'il y a un petit oubli dans plein de choses : c'est Elio Di Rupo qui a libéralisé en 1999 le secteur de la Poste et c'est effectivement en Europe, le PSE qui a approuvé la libéralisation complète.

Ceci dit, effectivement, on est dans une situation où on doit demander à Bpost qu'elle garde ses services de proximité et qu'on ne peut plus s'adresser au Fédéral. On n'en est bien là parce que Bpost effectivement est une entreprise privée cotée en bourse. On ne doit pas se plaindre de toutes les politiques mises en place si maintenant l'État n'a même plus d'emprise pour garantir des services de proximité. J'espère que les politiques mises en place sont mises en question et pas juste au moment où ça tombe mal, qu'on supprime les choses. Je trouve que ce serait vraiment une absurdité complète quand, après avoir libéralisé et privatisé la Poste et pour pouvoir assurer ce service, que la Commune reprenne cela encore à sa charge. Il faut une Poste publique, si ça existe en Nouvelle-Zélande, alors pourquoi ça n'existerait pas chez nous. En Nouvelle-Zélande, il y a un bureau de Poste dans tous les petits villages mêmes les plus reculés, pourquoi ça n'existerait pas en Belgique si là-bas ça fonctionne très bien ? La seule condition évidemment, c'est qu'il ne faut pas demander cinq à 10 % de profit sur le capital. J'aimerais bien ouvrir le débat, mais je sais que ce n'est pas le lieu pour le faire, parce que ça va compliquer l'affaire.

Je trouve que ce n'est pas non plus une solution que de remplacer par des Points Poste, je trouve que ça va dans un sens contraire et qu'il faut se battre. Monsieur Lakhroufi, vous dites qu'on n'a pas d'emprise. Mais en fait ce bureau de poste de Chrystal Palace, Bpost avait déjà prévu de le fermer dans le passé. À l'époque, les gens se sont mobilisés et je pense que Philippe Moureaux est intervenu directement et la Poste est restée ouverte. Moi, je savais que ces fermetures de bureaux étaient prévues, puisqu'elles se trouvaient sur le site de la Poste. Je savais donc il fallait à nouveau se préparer à une mobilisation puisque cette fermeture était indiquée sur le site Internet de la Poste. Je trouve que la Commune aurait dû être plus proactive puisque moi j'avais bien lu l'information, vous, vous auriez pu également en prendre connaissance et agir plus tôt. Il faut être beaucoup plus proactif dans

ces matières. Si on ne garde pas deux agences postales dans le centre de Molenbeek, on ne peut plus parler de proximité et de services de qualité.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, mais 30 secondes !

M. Ikazban :

Ah d'accord, vous me donnez autant qu'à Monsieur de block ?

M. le Président :

Non Monsieur Ikazban, vous avez déjà épuisé votre temps de parole précédemment.

M. Ikazban :

Si je comprends bien Monsieur Léonard, vous acceptez une partie de l'amendement, mais pas l'amendement complet. Alors moi, j'ai juste une remarque, vous ne voulez pas qu'on garde « services communaux », parce que vous estimez que ça ne fait pas partie des missions de la Commune. Moi, j'ai simplement une question à vous poser, vous savez, il y a quelques années, à l'initiative de Madame Piquard, il y a un service communal qui a commencé à aider les gens à remplir leurs déclarations d'impôts. Les impôts, les déclarations d'impôts, ce n'est pas de compétence communale, mais on a aidé des gens à remplir leur déclaration...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez épuisé vos trente secondes. Monsieur Ikazban, quand je vous donne 30 secondes, allez directement au fond du sujet et ne tournez pas autour du pot, comme vous le faites régulièrement ces derniers temps ! S'il vous plaît, Monsieur Ikazban, aller au fond du sujet et allez-y directement.

M. Ikazban :

Moi, je dis simplement que nous maintenons que la Commune peut ouvrir une possibilité à des personnes plus fragilisées d'avoir des timbres par exemple, et je connais des personnes âgées qui continuent à faire leurs courriers de manière manuscrite, avec des enveloppes, avec des timbres...

M. le Président :

On a compris Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ogenschijnlijk ging het hier over een zeer simpele motie, dus ik heb tijdens mijn tussenkomst gezegd dat het aangewezen is dat er voorafgaand overleg zou zijn, ik denk dat het voorafgaand overleg ook zou moeten plaatsvinden om tijd te winnen tijdens de Gemeenteraad. We zijn nu al meer dan een halfuur bezig met dit enige punt.

Donc je répète, pendant ma première intervention, j'ai dit qu'il serait indiqué d'avoir une concertation préalable en ce qui concerne la motion. Je crois que c'est aussi utile pour une autre raison, à savoir gagner du temps, car ça fait plus qu'une demi-heure qu'on est occupé à discuter sur ce seul point.

Merci, dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Léonard, mais ce sera la dernière réponse avant de passer au vote.

M. Léonard :

Nous proposons simplement qu'on passe au vote sur ce que nous avons dit, c'est-à-dire avec une mention explicite de deux bureaux de Poste dans le Molenbeek historique et avec la motion du groupe socialiste limité aux commerçants.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, voulez-vous être constructif ou pas ? C'est oui ou c'est non. Si vous dites non, que vous ne voulez pas modifier votre motion, il n'y a pas de souci. À ce moment-là, les personnes qui ont déposé leur motion prennent leur décision et on passe au vote.

Bon, nous passons au vote. Qui est d'accord sur l'amendement de Monsieur De Block ?

La proposition d'amendement déposée par Monsieur De Block est approuvée par 23 votes positifs et 9 abstentions.

Het voorstel van amendement dat ingediend is door de Heer De Block is met 23 ja-stemmen bij 9 onthoudingen goedgekeurd.

Qui est d'accord avec l'amendement déposé par Monsieur Ikazban ?

La proposition d'amendement déposée par Monsieur Ikazban est rejetée par 21 votes négatifs, 2 abstentions et 9 votes positifs.

Het voorstel van amendement dat ingediend is door de Heer Ikazban is verworpen met 21 nee-stemmen en 9 ja-stemmen.

Alors, maintenant, nous passons au vote sur la motion.

Le Conseil approuve le projet de motion.

32 votants : 23 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van motie goed.

32 stemmers : 23 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

Mme Piquard :

Vous n'êtes pas en majorité, vous n'êtes que 22.

M. le Président :

Ça n'a pas d'importance Madame Piquard, vous ne connaissez pas la législation et vous ne connaissez pas la loi. Laissez tomber, Madame Piquard, laissez tomber !

30. Motion déposée par Monsieur Léonard, Madame Tamditi et Monsieur Lakhroufi, relative à la création d'un Musée d'Art moderne à la Porte de Ninove.

Motie ingediend door de Heer Léonard, Mevrouw Tamditi en de Heer Lakhroufi, betreffende de oprichting van een Museum voor moderne Kunst aan de Ninoofsepoort.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard pour la lecture de sa motion relative à la création d'un Musée d'Art moderne à la porte de Ninove.

M. Léonard :

Ici, les considérant étant beaucoup plus long, je ne vais pas les reprendre tous, je pense que de toute façon, le contexte est clair. J'espère que nous ne nous lancerons pas dans un débat idéologique sur l'Art moderne.

La motion demande simplement que le Conseil communal affirme l'importance de l'accueil d'un musée d'Art moderne qui est prévu à la porte de Ninove, et demande au Collège qu'il sollicite un engagement ferme du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Gouvernement fédéral pour le choix de la porte de Ninove, comme le choix du lieu d'accueil du musée d'Art moderne.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je trouve cette motion très importante pour notre Commune. Molenbeek-Saint-Jean est Métropole Culture en 2014 et je pense qu'il est nécessaire, au-delà de cette superbe opportunité qui nous a été donnée, de promouvoir notre Commune par la culture, d'avoir un lieu où peut se créer ce musée d'Art moderne. On a beaucoup parlé des enjeux autour du canal par les nombreuses interpellations des Conseillers communaux, à travers le Molenbeek-info, les tribunes que les chefs de groupe ont rédigés dans le Molenbeek-info pour promouvoir les activités qui doivent être mises en place autour du canal de manière générale et donc, nous pensons que la porte de Ninove, si elle accueille ce musée, sera un lieu où pourra se développer l'économie, le culturel, la rénovation urbaine. À côté, il y aura les logements des structures d'accueil collectives et nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir une mixité de fonctions et d'activités dans ce quartier.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik heb een klein taalkundig probleem voor vanavond. J'ai un petit problème linguistique, pour des raisons qui sont les miennes, j'ai fait le texte en français d'abord et je n'ai pas eu le temps de le faire en néerlandais. J'espère que vous ne m'en voulez pas si je fais mon intervention en français.

M. le Président :

Les traducteurs sont là, ils pourront donc traduire votre intervention en néerlandais.

Dhr. Berckmans :

Merci Monsieur le Président.

Comme je l'ai déjà dit, il est bien sympathique d'introduire des motions à gauche et à droite, sans connotation politique. Il est aussi assez sympathique de lancer des petites idées, ici et ailleurs. Pour pouvoir réaliser une idée, il faut à la base au minimum un projet. À ma connaissance, l'idée pour le musée à la porte de Ninove, idée qui a déjà été lancée par d'autres personnes que celles qui sont les auteurs du projet de la motion d'aujourd'hui, cette idée n'a toujours pas été concrétisée dans un projet concret. D'où ma première crainte, car il y a depuis des années un projet pour le réaménagement définitif de la porte de Ninove. On n'en parle, mais c'est seulement la réalisation qui pose un petit problème. Si on ajoute maintenant d'autres idées à ce projet, est-ce qu'il n'y a pas de risque que l'exécution de ce réaménagement définitif soit renvoyée aux calendes grecques?

Deuxième chose, la porte de Ninove elle est sur plusieurs quartiers, non seulement sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, mais aussi sur celui de Bruxelles-Ville et d'Anderlecht. Tous ces quartiers sont caractérisés par une population dense et jeune. Cette population a donc besoin d'un espace de récréation et d'un espace vert. Je cite une des considérations de la motion : « que le site de la porte de Ninove, de par son étendue, permet également d'envisager l'aménagement d'un espace public de grande envergure complètement indispensable, d'un équipement culturel d'une telle ampleur ». Un espace public de grande envergure, ce n'est pas un espace vert et encore moins un parc. Cela peut être juste une grande esplanade comme la place Flagey. Ensuite, un schéma directeur a été récemment élaboré à la demande de la Région pour la porte de Ninove. J'ai pu obtenir des informations parce qu'on appelle un vent favorable. Il en ressort que ce schéma prévoit à la porte de Ninove, outre le musée, 370 logements et autant de places de parking plus une crèche et des commerces. L'espace laissé pour un parc dans ce schéma est étriqué et sa forme n'est pas du tout optimale. En plus d'être coupé par le site propre des trams et des bus, il est séparé du musée par la chaussée de Ninove et une tour de logement social.

En bref, ajouter un musée à la porte de Ninove, c'est craindre qu'il n'y aura plus grand chose qui reste du grand parc promis depuis si longtemps. Très concrètement, la Région et Beliris prévoient actuellement un parc de seulement 1,3 hectare. Les habitants des quartiers précités représentés par le comité de la porte de Ninove demandent que

sans attendre la réalisation d'autres projets, un parc d'au moins 1,7 hectare soit réalisé en laissant les trams et les bus sur leur itinéraire actuel. À terme, et donc au moment du réaménagement définitif de la porte de Ninove, un parc, le plus grand possible, à savoir les 5,4 hectares devraient être possibles.

Troisièmement, on pourrait aussi tenir compte de ce qui précède, le site de la gare de l'Ouest me paraîtrait plus adapté pour ce musée, pour les raisons suivantes : c'est un nœud important de transport en commun avec les trains, quatre lignes de métro et les bus. De plus, les visiteurs d'un musée à la porte de Ninove ne continueront pas ensuite à visiter Molenbeek-Saint-Jean. S'il reste dans la Région, je pense qu'ils iront plutôt à Bruxelles-Ville. Par contre, si le musée est situé à la gare de l'Ouest, il y a beaucoup plus de chances pour qu'il reste un peu à Molenbeek-Saint-Jean, ce qui serait directement bénéfique pour les commerçants et indirectement aussi pour la caisse communale.

Quatrièmement, il n'y a pas plus longtemps qu'hier, on a appris que le port de Bruxelles aurait enfin acheté un terrain tout près du port pour y héberger le commerce des voitures d'occasion, connu mondialement et qui se situe pour le moment toujours au quartier Heyvaert, prêt de la porte de Ninove.

Je me réfère également au moniteur belge du 28 août 2013 qui publie l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement d'un périmètre de préemption Compass sur le territoire de la Commune d'Anderlecht. Il y a plusieurs pouvoirs publics qui disposent de ce pouvoir préemption, je ne vais pas tous les citer pour ne pas perdre du temps, mais donc il s'agit aussi de la Commune d'Anderlecht. Il s'agit ici de terrains et de bâtiments qui sont pour la plupart situés dans le quartier Heyvaert, du côté d'Anderlecht. Comme je le répéterai tout à l'heure dans mes interventions, la vie sociale dans un quartier ne s'arrête pas forcément à la frontière entre deux Communes. Vu ces deux éléments, le déménagement du commerce de voitures d'occasion et les risques que de nombreuses jeunes familles s'installeront dans ce quartier dans quelques années est assez réel. Donc il est clair, vu ces deux éléments, que le parc de 1,3 hectare prévu par Beliris et la Région sera trop petit.

Pour en terminer, cinquième point, si on peut réaliser un musée qui n'empiète pas sur le parc, pourquoi pas.

M. le Président :

Monsieur Berckmans, puis-je vous demander de conclure ?

M. Berckmans :

Je réfère pour cela à l'idée du musée suspendu au-dessus du canal de l'architecte Lieven Soet. Je n'ai pas le temps pour évoquer tous ces arguments ici, mais on peut vérifier cela sur le site Bruxelles.org. Comme c'est public, je peux le citer.

Vu tous les arguments précités, je voterai contre cette motion qui est, comme je l'ai déjà dit, peut-être sympathique, mais qui est peu élaboré et qui demande un peu plus de réflexion.

Merci, dank u.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Donc moi, je serais très très réservée quant à cette motion en fait pour plusieurs raisons, qui même si elles rejoignent partiellement ce qu'a dit Monsieur Berckmans, nous sont quand même personnelles. En fait, nous avons ici à Molenbeek-Saint-Jean deux pôles culturels qui sont entretenus depuis de très nombreuses années. Soyons clairs, Madame Schepmans, il s'agit du château du Karreveld et la Maison des Cultures. Nous avons ici, sachons-le et retenons-le, parce qu'il me semble qu'on n'en parle plus jamais d'ailleurs, un musée en élaboration et qui se trouve également sur le site de la Maison des Cultures. On attend toujours l'ouverture de ce musée, je sais qu'il y a eu beaucoup de problématique d'infrastructures, mais bon voilà on l'attend toujours.

Alors créer un nouveau pôle culturel, je n'en vois pas l'utilité et d'autant moins dans ce quartier. Ce quartier est densément habité et c'est là que je rejoins l'analyse faite par Monsieur Berckmans, un parc de 1,3 hectare, c'est rikiki par rapport à l'apport qu'on pourrait faire. En revanche, il y a un appel cruel et incessant de crèches, d'écoles, d'infrastructures collectives, de logements et si on créait à la base de cela un grand poumon vert dans ces quartiers, un grand poumon vert digne du Scheutbosch à la limite, c'est possible. Il faudrait plutôt améliorer ce qui existe déjà à Molenbeek-Saint-Jean, en ce sens, qu'on ouvre enfin ce fameux musée communal dont on nous parle depuis des années, qu'on soutienne davantage la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale qui elle, draine déjà un public de tous horizons, qu'ils soient Molenbeekois ou non, qui a déjà sa notoriété. Et vous, Madame Schepmans, à travers votre échevinat de la Culture, je suis désolée, vous drainez aussi du monde qui vient hors de Molenbeek-Saint-Jean dans ce château. Voilà, telle est notre position et donc, je crois qu'il serait judicieux d'envisager des logements massivement parce que ça manque, des infrastructures, des crèches et des écoles, des salles polyvalentes et un énorme poumon vert le long du canal, c'est tout autant attractif pour la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être bref, car la plupart des choses ont déjà été dites, je ne vais pas voter cette motion pour deux raisons. La première, c'est que toute la logique sur laquelle elle est basée, c'est qu'attirer un musée d'Art moderne apportera des éléments positifs au quartier environnant. Mais presque toutes les études sociologiques montrent le contraire que ce genre de projets s'il n'y a pas les conditions accompagnantes, en fait vont provoquer une gentrification et donc vous continuerez la gentrification déjà en marche. Je pense que c'est important que ce quartier garde une offre importante de logements sociaux publics et donc en même temps garde un parc, pas un petit parc, mais un grand parc. Dans le quartier Heyvaert et derrière la Duchesse, là où effectivement les garages vont se libérer, je pense qu'il y a des possibilités pour transformer ces espaces dans du logement social et public agréable avec du vert autour, pas du tout trop dense. Je pense que c'est vraiment important que ce quartier-là garde son parc. Cette idée du parc, je trouve qu'elle est

importante. Donc, je ne voudrais pas voir un musée d'Art moderne s'installer si ça devait empiéter sur le parc.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik vind ook belangrijk om meer in onze jeugd te investeren en jeugdinfrastucturen zoals voor het parc, zodat het meer ruimte kan geven aan onze jongeren. Ik vind dat belangrijk, ik ga niet zeggen dat ik tegen kunst ben, absoluut niet, maar ik vind dat er belangrijkere dingen zijn als er plaatsen zijn in Molenbeek.

Dank u!

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Il me semble que je dois intervenir après tout ce qui vient d'être dit, parce que j'en entends des vertes et des pas mûrs. Déjà le Collège avait fait part de son désir de voir installer un musée, via voie de presse, dans le passé à la porte de Ninove. Lors de consultations chez le Ministre-Président, Rudy Vervoort, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, via votre serviteur, a insisté et dit que la Commune s'apprête à tout faire pour que les conditions d'accueil d'un musée se fassent à la porte de Ninove.

Pourquoi je trouve qu'une motion aujourd'hui à ce sujet est si importante, et je remercie au passage des trois chefs de groupes de l'avoir introduite, parce qu'un musée est une fameuse valeur ajoutée pour un quartier. Il se fait que d'autres Communes trouvent que cette valeur ajoutée est tellement importante qu'ils font également du lobbying pour que ce musée soit installé sur leurs territoires. Je voulais quand même dire et rappeler que c'est une opportunité qui ne se représentera pas de sitôt. Nous devons tous être unis devant cette motion pour que nous parlions d'un seul élan et avoir effectivement un poids au niveau de la Région et que cette Région dise oui la porte de Ninove est l'endroit idéal pour mettre un musée d'art contemporain.

Monsieur De Block, vous dites qu'il y a d'autres lieux qui pourraient l'accueillir comme la gare de l'Ouest. La gare de l'Ouest, c'est un projet à long terme, je ne crois pas qu'on va voir quelque chose arriver d'ici quelques années, d'ici deux ou trois ans. Heyvaert, c'est également un projet à long terme, des contrats de quartier sont actifs sur ces périmètres, mêmes si des PPAS sont en préparation sur ces périmètres. Vous savez qu'un garage reçoit des permis d'environnement qui durent 15 ans, même des permis d'expropriation ne peuvent pas casser ce genre de permis d'environnement, donc on parle de projet d'urbanisme à 10 ou 15 ans. La gare de l'Ouest, c'est à très long terme. Heyvaert, c'est également à très long terme. Il faut trouver un lieu pour le musée, un lieu

qui soit libre à court terme, c'est-à-dire dans les mois qui viennent. Il faut savoir que le Ministre-Président, Rudi Vervoort, a annoncé en 2013 qu'il allait dire en septembre quel lieu allait être choisi pour ce musée. Nous attendons toujours cette annonce et c'est pour cela qu'il nous semble important que Molenbeek-Saint-Jean s'annonce comme candidate pour l'accueil de ce musée. Musée, ne veut pas dire qu'on oublie les autres fonctions, pas du tout. Il est prévu des milliers de mètres carrés de logements, il est prévu des milliers de mètres carrés d'infrastructures collectives, il est prévu effectivement un parc d'un hectare et demi. Il est prévu plein d'autres choses, ce n'est pas un musée contre tout le reste, pas du tout.

J'ai entendu votre intervention Monsieur Berckmans, je comprends que vous deviez poser ces questions et j'y ai répondu, elles étaient tout à fait légitimes, je vous ai répondu et j'espère que vous pourrez vous allier à cette motion après les réponses que je vous ai données.

J'ai été plutôt choqué par des interventions venues après. Dire qu'il existe un ou des pôles culturels à Molenbeek et que du coup on ne doit pas en accueillir un autre d'un tout autre type, ça me semble totalement inadéquat. On n'a pas du tout la même offre culturelle qui est présentée et la concentration d'un pôle culturel en un seul endroit apporte une émulation, une émulation pour les autres pôles culturels et pour les quartiers qui sont avoisinants.

Concernant la gêne qualification, qu'est-ce que j'entends là, ce n'est pas possible. Ce n'est pas parce qu'on fait venir un musée qu'on va gentrifier un quartier. J'entends également que cette offre culturelle ne concerne pas du tout les Molenbeekois. Depuis quand vous, vous décidez que cette offre culturelle du musée d'art contemporain, d'art moderne ne concerne pas les Molenbeekois. Je ne sais pas d'où vous avez tiré cela. Je suis désolé, je ne suis pas d'accord. J'ai entendu que cette offre culturelle était inadéquate dans le quartier tel que la porte de Ninove. Ce n'est pas un musée qui gentrifie un quartier, ce sont d'autres éléments qui gentrifient un quartier. La Région doit choisir une future implantation à court terme pour un musée d'art moderne. Il y a plusieurs villes qui sont candidates pour accueillir cette implantation, je pense que le Conseil doit se positionner de façon forte pour que ce musée vienne à la porte de Ninove. On a tout à gagner à ce que ce musée prenne place à cet endroit et j'insiste pour que vous changiez votre position pour que nous soyons tous derrière ce projet fédérateur.

Je vous remercie. Je termine en disant que si vous dites que ce projet de la porte de Ninove va prendre du temps, je pense au contraire qu'une des données essentielles pour que ce projet porte de Ninove avance, c'est de dire si oui ou non, ce musée doit aller à la porte de Ninove. J'insiste donc pour que nous soyons tous derrière cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais peut-être donner un dernier argument pour convaincre éventuellement nos collègues socialistes. J'ai ici un e-mail laconique qui dit : « très bonne motion » signé Jamal Ikazban.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pour être clair, j'ai dit que si les conditions associées à un musée ne sont pas réunies, ça menait à la gentrification. Je pense qu'il faut du logement social et public pour faire pression sur le prix des loyers dans ces quartiers et afin qu'ils ne gonflent pas. Vous connaissez très bien ce coin, je ne dois pas vous dire ce qui se passe juste à côté, les achats au niveau immobilier qui se préparent depuis des années déjà, ou des gens sont assis sur du bâti. Ce quartier va exploser. Il y a certaines personnes qui se réjouissent et d'autres qui disent que toute une couche de la population n'y aurait plus accès pour vivre.

Deuxième chose, j'ai donné comme condition qu'on n'empiète pas sur le parc. Il faut un grand parc, je n'ai pas entendu la Commune dire qu'elle veut un grand parc. J'ai surtout entendu dire que la Commune voulait un grand building. Quelqu'un a parlé de 350 logements, et j'aimerais bien entendre clairement les positions de la Commune à ce sujet. Et moi, j'aimerais vous entendre dire que vous voulez également la création d'un grand parc à cet endroit.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Vous avez une unanimité verte avec.

M. De Block :

Je veux bien voter cette motion à condition qu'effectivement ce musée n'empiète pas sur un parc et je parle là, d'un grand parc, pas d'un petit parc de 1 hectare. Je pense qu'à cet endroit-là, il faut garder un espace vert et laisser vivre ce quartier.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik heb eigenlijk voldoende uitleg gekregen van Meneer Mahy en ik ben gerustgesteld betreffende andere activiteiten die rond dit thema zullen komen, dus ook infrastructuur voor jongeren. Ik zal dus die motie ook steunen.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Rahali.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik herhaal nog eens wat ik al gezegd heb, het spijt me maar voor zo'n motie moet er voorafgaand overleg zijn.

Je trouve qu'il faut une concertation préalable. Je trouve ça aussi très sympathique de Monsieur Mahy de défendre une motion soumise par les chefs de la majorité, mais je trouve que nous, on aurait dû être concerté, ça aurait facilité les choses.

Deuxièmement, vous parlez de la gare de l'Ouest, qu'il s'agit d'un projet à long terme. Je veux bien, mais la porte de Ninove, c'est un projet à très long terme. Ça a été promis depuis longtemps et ce n'est toujours pas exécuté et ce ne sera pas encore exécuté demain. Même si c'est exécuté dans les 10 ans, le fait que dans le quartier Heyvaert les garages partiront, vu l'arrêté du Gouvernement de la Région avec la préemption, il y aura beaucoup plus de familles qui pourront s'installer là. Donc il y a la nécessité d'avoir un grand espace, vu que ce seront les jeunes familles qui s'installeront là. Moi je dis que si on se limite à ça et quand on implante un musée ou autre chose, dans 10 ans, il sera trop tard pour agrandir le parc puisqu'il n'y aura plus d'espace. Donc moi, je maintiens ma position.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Le groupe socialiste va s'abstenir, non pas sur le fait qu'il soit contre la culture, mais parce que dans l'ensemble, nous maintenons que dans ce quartier-là, un vrai poumon vert serait tout autant attractif pour la Région. Donc un musée d'Art moderne, pas là, pas comme ça, et c'est vrai qu'à la limite, même si c'est financé massivement par la Région, la Commune devra investir. S'il vous plaît, investissons dans ce qui est encore en cours et qui est en attente. Ne gaspillons pas notre potentiel, même s'il est culturel.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Mme la Bourgmestre :

Donc si je vous comprends bien, un musée pour Bruxelles-Ville, c'est ça que vous voulez, mais pas pour Molenbeek-Saint-Jean, ce n'est pas assez chic...

Mme Piquard :

Je suis désolée Madame Schepmans, je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit un musée pour Bruxelles et pas pour les Molenbeekois. J'ai dit pas là, pas comme ça et en plus on n'a aucun budget pour ça. Vous savez, on a aussi les élections du mois de mai, excusez-moi de vous le rappeler.

M. l'Echevin Majoros :

C'est Vervoort qui veut que ce soit à côté du canal.

Mme Piquard :

Je suis désolée, ici je fais de la politique communale.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je demande à Madame Tamditi, à Monsieur Lakhroufi et à Monsieur Léonard si on peut voter la motion telle qu'elle sans modification ?

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de motion.

31 votants : 23 votes positifs, 2 votes négatifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van motie goed.

31 stemmers : 23 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.

31. Motion déposée par le groupe PS relative à la campagne de ramassage des encombrants à domicile et à la demande de remise en fonctionnement.

Motie ingediend door de PS-fractie betreffende de campagne rond afvalinzameling aan huis en het verzoek om deze opnieuw op gang te brengen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de la motion.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

C'est une motion déposée par le groupe socialiste relative à la campagne de ramassage des encombrants à domicile et à la demande de remise en fonctionnement.

Considérant la suspension par le Collège de ladite campagne ;

Considérant la situation catastrophique, dans tous les quartiers, due à la multiplication des déversages sauvages ;

Considérant l'échec de la mise à disposition de quelques containers à certains endroits seulement ;

Considérant l'interpellation sur ce sujet faite au sein de ce Conseil communal, au mois de septembre 2013, par Christian Magéris, des questions posées et des réponses y apportées ;

Considérant l'état actuel de la situation et les demandes exaspérées des Molenbeekoïses ;

Nous demandons la remise sur pied rapide de la campagne gratuite ramassage d'encombrants à domicile.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Quelqu'un souhaite-t-il se joindre ? Alors, je vois Monsieur Azaoum et Monsieur De Block. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Tout comme ma collègue, je pense également que l'arrêt aussi soudain d'une mesure qui marchait extrêmement bien, est une difficulté supplémentaire pour notre Commune. Je ne vous apprends rien, c'est vrai que depuis qu'on a appris que le ramassage des encombrants va s'arrêter, et qu'on parle d'une autre méthode de ramassage avec des containers posés à un certain nombre d'endroits, on constate que cette méthode est un véritable échec. Je suis extrêmement curieux d'avoir des chiffres de la dernière opération, opération qui soit dite en passant s'est organisée dans la plus grande précipitation. Cette précipitation, me semble-t-il, est la conséquence d'une opération qui été organisée par des jeunes organisés par une Maison de Jeunes qui a un moment en ont eu ras-le-bol de voir qu'il y avait clairement un abandon de la part des autorités sur le ramassage dans le quartier des Etangs Noirs. Mais ce qui est vrai pour le quartier des Etangs Noirs est également vrai pour l'ensemble des quartiers, en tout cas du Molenbeek historique. Ce ramassage des encombrants qui avaient été initié par mon collègue et camarade Christian Magérus, j'ai vraiment cette frustration de voir un aussi beau bébé cesser. Laissons maintenant peut-être un petit peu de temps et voyons si le ramassage par containers peut également porter ses fruits, mais moi j'ai en tout cas un certain nombre de doutes, j'ai vu ce fameux document qui organisait la mise en place des containers, d'ailleurs je fais part de mes remarques à l'Echevin, l'opération se déroulait le samedi et les documents sont arrivés le jeudi dans les boîtes aux lettres. Il s'agissait de simples documents A4 monochromes qui ne se font absolument pas distingués dans toutes les publicités que l'on peut recevoir dans notre boîte aux lettres. Donc je vous avoue honnêtement que l'opération à me semble-t-il été extrêmement mal organisée et je suis impatient d'avoir les chiffres qui nous montreraient un peu la réussite ou l'échec finalement de ce projet-là.

Pour les conteneurs, le sentiment qu'on avait, c'était que si on n'a pas de véhicule, si on n'est pas motorisé, on ne peut pas déposer ses encombrants au niveau des conteneurs. Je pense aux personnes du troisième âge, je pense aux personnes à mobilité réduite, je pense aux assez nombreuses familles qui à Molenbeek-Saint-Jean n'ont pas de véhicule et, dois-je vous apprendre que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean est celle qui a le moins de véhicule par famille au niveau de la Région bruxelloise et donc j'appelle instamment le Collège à revenir sur un ramassage des encombrants organisé par la Commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais signaler que le système qui est actuellement mis en marche ne prévoit pas le ramassage rapide des encombrants en place et donc je crains que s'il n'y a pas une solution à cela, on va vivre des dépôts qui vont traîner effectivement des semaines et des semaines, comme c'est déjà signalé plusieurs reprises. Je ne pense pas que ce soit ce que les Molenbeekois ait attendu. Je sais bien qu'on nous a promis une évaluation du dispositif, on nous a dit qu'il y avait une demande de moins en moins grande à ce ramassage par appel, mais c'est tout à fait normal si on sait que Molenbeek et ce genre de quartier sont des quartiers où il y a beaucoup de roulement au niveau des habitants. Le devoir et la nécessité d'informer et de continuer à informer les gens activement de ce numéro, est énorme. Quand j'étais encore responsable de la Maison des Jeunes, on a fait une action effectivement et on a affiché ce numéro gratuit et beaucoup de gens ne savent pas que ce numéro vert existait. Je pense que c'est vraiment important de réfléchir à l'information et ce n'est pas avec une action annuelle qu'on va y arriver. Donc je voudrais en fait soutenir cette motion pour que les dépôts soient vraiment signalés et qu'il y ait un service qui puisse intervenir rapidement pour le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Voilà Monsieur le Président, la motion, elle est là, vous l'avez noir sur blanc au niveau de votre pupitre. Revenez si vous voulez au compte rendu du Conseil communal du mois de septembre, il y a trois lignes que je voudrais à nouveau souligner aujourd'hui. Quand je suis intervenu parce que j'avais entendu la nouvelle et les rumeurs qui ont été confirmées par la suite par l'Echevin, l'Echevin qui disait devant le Conseil qu'il suspendait cette campagne encombrants, j'ai développé mes arguments, j'ai dit mes craintes et j'avais dit à l'époque que je pouvais me tromper dans ce que je disais, et j'espère pour la Commune que ce sera le cas, mais ce que vous préconisez, c'est-à-dire mettre en place des containers de cette manière-là, me semble être une erreur monumentale. Ces trois lignes se vérifient maintenant entièrement, je ne souhaite pas polémiquer étant donné l'état d'esprit, et ce que je vois au sein de cet hémicycle et au sein de ce Conseil, me déçoit fortement. J'imagine que la motion sera comme à l'accoutumée rejetée mais, Mesdames et Messieurs, actuellement force est de constater, la réalité est dans la rue et de voir aussi l'exaspération des gens. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Oui, effectivement la propreté de notre Commune est fondamentale. Les autres communes qui pratiquent la même méthode de placer des containers à certains endroits, à ma connaissance, les résultats ne sont pas optimaux. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose, je dis que c'est incomplet. Que l'on continue au minimum le ramassage à domicile avec les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci beaucoup de me donner la parole.

Je vais vous rappeler rapidement ce que j'avais dit par ailleurs, la baisse des demandes de rendez-vous de 40 % depuis 2009. Depuis 2009, les rendez-vous de collecte à domicile ont diminué de 40 %. Sur la même période, on a eu 30 % de dépôts clandestins en plus. On peut dire que la collecte à domicile n'a pas marché comme elle se devait, à communication égale. Le coût d'enlèvement à la tonne d'une tonne à domicile, et de 600 euros. On peut estimer à 300 euros le coût lorsque l'on organise le ramassage par containers dans les quartiers. Nous offrons un service de container dans les quartiers qui sont une alternative complémentaire à l'offre de l'ABP qui offre un service de collecte d'encombrants à domicile. À chaque fois, vous n'en parlez pas, mais c'est une réalité. Une autre réalité, et là on va aller un peu plus dans le fond, c'est que la politique de gestion des encombrants est régionalisée depuis le 26 juillet 2013. Il y a l'ABP qui offre un service de collecte à domicile d'encombrants, vous avez une régionalisation des encombrants à domicile et là, je m'adresse surtout au groupe PS, parce que moi je fais quand même totalement confiance à l'ABP, de rencontrer ses objectifs et donc au Cabinet qui en a la charge, la charge de la régionalisation de la gestion des encombrants. Et vous, vous criez sans cesse, groupe socialiste, qu'il faut absolument aider l'ABP à remplir ses missions et donc à collecter également les encombrants à domicile. Moi j'ai plutôt tendance à faire confiance au cabinet Madrane et à l'ABP quant aux objectifs qu'ils s'assignent et aux moyens qu'ils se donnent. Comme cette régionalisation de la gestion des encombrants est une réalité, moi, j'ai décidé de proposer une alternative pour les raisons que j'ai citées par ailleurs, une alternative qui se fait dans d'autres Communes. Moi, j'ai envie de dire que si vous avez une méfiance par rapport aux objectifs que se donne le cabinet Madrane et la régionalisation de la gestion des encombrants, mais j'ai envie de dire, votez contre votre propre motion.

Je voudrais en terminer par le fait que je ne sais pas qui est le plus démagogue ici, mais il y a quand même une réalité, c'est que depuis 15 jours, la situation n'a plus rien à voir avec ce qu'on connaissait pendant les vacances d'hiver. Je vous rappelle que durant les vacances d'hiver, vous avez des congés que l'on octroie au personnel et il y a des congés de maladie. Ça, c'est la réalité. Nous avons connu effectivement des problèmes de ressources humaines à ce moment-là, parce que nous avons deux jours fériés qui tombaient en plein milieu de semaine et deuxième chose, nous avons pas mal de malades.

Au niveau des dépôts clandestins, je n'ai toujours pas compris pourquoi autant de gens jetaient leurs déchets en rue, alors qu'il y a toute une offre de services qui existent, on n'a pas caché les numéros de téléphone qui existent, on les communique sans cesse ces numéros gratuits d'appel pour les enlèvements d'encombrants et malgré ça, vous avez plus de 3 m³ de planches à la chaussée de Gand et on se demande comment c'est possible que personne n'ait rien vu. C'est toujours le même problème, personne n'a jamais rien vu, il y a une connivence apparemment de tout le monde, tout le monde est apparemment d'accord sur ce système, je suis désolé mais il y a un responsable principal, c'est le pollueur et il faut le montrer du doigt. Alors effectivement, nous avons la charge de résoudre un problème de salubrité publique, mais ça ne se fait pas en deux coups de cuiller à pot.

Nous avons donc modifié la façon de fonctionner du service de la Propreté d'une manière fondamentale. Ça nous a pris beaucoup de temps parce que nous sommes dans le dialogue avec les travailleurs de la Propreté publique, ça nous a pris beaucoup de temps. La réforme que l'on a pu obtenir, ça a l'air de peu de choses, mais c'est effectivement pas évident à mettre en place, c'est que tout en ramassant, nous devons constater, parce qu'il ne s'agit pas de ramasser tout ce qui traîne en rue sans qu'il y ait de sanctions. Donc, comment faire et bien ça nous a pris du temps, mais c'est que tout simplement la même tâche de sanction et d'enlèvement se fasse au même moment. Il nous a fallu des mois pour y arriver et nous y sommes, nous avons pu mettre en place ce système depuis la rentrée. Depuis 15 jours, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais moi je suis extrêmement attentif à ça, le nombre de dépôts clandestins a drastiquement diminué parce que nous avons conjugué l'enlèvement et la sanction. Nous donnons à peu près entre 10 et 15 PV par jour, des vrais PV, pas des PV un peu exotiques, nous avons des PV qui sont bien faits, avec une réelle identification de l'auteur de la pollution. 10 à 15 PV par jour, c'est phénoménal. Bien sûr, il faut que ça rentre dans la tête des gens, il faut qu'on sanctionne énormément de gens pour qu'il y ait une certaine sensibilisation à cette problématique. Donc je ne nie pas qu'il y a eu des problèmes pendant les vacances, je ne nie pas que la propreté publique est du l'ordre du passé, pas du tout, c'est un combat constant, mais je refuse de mettre la cause des dépôts clandestins sur le compte du changement de politique en matière de collecte à domicile, parce que la collecte à domicile a continué à exister, vu que l'ABP a toujours fourni ce service. Moi, je fais totalement confiance à l'ABP pour atteindre les objectifs en termes de collecte des encombrants, si vous, vous n'avez pas de confiance en l'ABP, et bien votez contre votre propre motion. Moi en tout cas, et le groupe de la majorité voterons également contre cette motion.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président.

Je suis très consciente que l'ABP a délégué un certain nombre de matières aux Communes et dans ce contexte, un certain nombre de personnel a été transféré vers les Communes avec un financement régional. Alors vous me dites que la Commune octroie des congés au personnel, bien sûr, ce sont les congés auxquels le personnel a droit. Donc il est clair que pendant certaines périodes de congé, que le service communal soit un petit peu embouteillé.

Vous me dites que depuis 15 jours, la propreté dans les rues est devenue quasiment nickelée. Enfin, ce n'est pas ça que vous avez dit exactement, je vais rester honnête, en tout cas, vous avez dit que ça s'est drastiquement amélioré. Enfin, je suis désolé, vous passez dans ma rue, je ne vois pas la différence. Tu peux passer ce soir, tu verras. Et donc, bien sûr que nous voterons favorablement notre motion. Même si nous sommes minoritaires, nous avons le courage d'assumer ce que nous faisons.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Rahali. À, non il est déjà parti. Je donne la parole alors à Monsieur De Block.

M. De Block :

L'idée des containers, je pense que c'est une bonne idée, mais elle ne peut pas être la seule. Donc je pense qu'il faut une complémentarité et je pense que le service de l'ABP pourrait être bien, mais qu'il a deux défauts, c'est la rapidité et le prix. Quand vous dites que vous ne comprenez pas pourquoi les gens déposent leurs encombrants dans la rue, je pense que l'explication est à trouver là. Faisant partie de la réalité de nos quartiers, c'est le va-et-vient des locataires, les meubles qu'ils trouvent dans l'appartement qu'ils vont occuper et dont le propriétaire la plupart du temps se fiche, et qu'il arrive, n'ayant pas les moyens de déplacement et qu'ils ne veulent pas payer ou investir dans les déchets des locataires qui les ont précédés, pour s'en débarrasser, ils descendent tous dans la rue. Ça, c'est la réalité et je pense que vous devez essayer de comprendre ce phénomène. Je veux bien en tant que PTB réfléchir comment améliorer cette réalité. Il y a des gens qui s'en foutent complètement, mais il y a aussi des gens qui disent qu'ils n'ont pas les moyens de déplacement, ni financier pour faire cela. Il faut comprendre que quand les gens entrent dans un appartement, ils doivent cracher la garantie et donc c'est un mauvais moment parfois pénible, quand ils entrent, ils n'ont pas beaucoup d'argent pour encore investir. Ça, c'est la réalité, si vous entrez dans un appartement et qu'il y a une armoire ou un lit qui sont restés, vous n'allez pas occuper deux lits, vous n'allez pas garder deux armoires, celle que vous amenez et celle qui est dégoûtante, c'est normal que quand vous entrez, vous devez vous débarrasser dans les jours qui suivent des choses qui ont été abandonnées par le locataire précédent. Le problème avec l'ABP, c'est que ce service prend trois semaines et entre-temps, les gens ne vont pas vivre comme ça dans des crasses. Donc je pense que c'est vraiment important d'analyser d'où vient le problème pour pouvoir y répondre. Je ne vais pas me répéter, je trouve que ça doit être complémentaire et qu'il faut comprendre effectivement pourquoi avec l'ABP, on a un problème d'information, les gens ne savent vraiment pas, vous pouvez faire un petit test autour de vous. Il faut vraiment approfondir cette information de sorte qu'elle arrive chez les gens et qu'on le sache peut-être qu'il y a un travail de quartier que vous êtes en train de mettre en place.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

J'ai un peu décrypté l'intervention de l'Echevin, il y a d'une part évidemment l'Agence, vous savez avant que disait-on quand une rue était sale, et bien avant, on disait si c'est sale, c'est à cause de l'Agence Bruxelles Propreté qui n'est pas venue à temps nettoyer. J'avais déjà averti le Conseil communal au mois de septembre en disant attention que la crise était là pour tout le monde, difficile pour les gens, difficile pour les services, surtout quand il y a de plus en plus de dépôts. Mais je constate quand même que l'Agence, je vous l'avais dit et je le répète, certaines voiries et les plus sales généralement sont nettoyées plusieurs fois par jour, ce qui est loin d'être le cas, au niveau des voiries communales. Alors maintenant, on me parle d'une régionalisation de l'offre. Avant on faisait des critiques contre l'Agence, et maintenant c'est l'Agence Bruxelles Propreté qui assure seule encore ce service de venir chercher les encombrants à domicile. L'Agence assure

cela seule et j'avais dit ici devant ce Conseil, que voulez-vous quand on enlève aux gens des services et qu'il n'y a plus aucune possibilité, qu'est-ce qu'on risque, c'est vrai qu'il y a toujours eu des dépôts sauvages, j'ai aussi dit que c'était un cancer de la ville, ça a toujours été un cancer de la ville, qu'il faut combattre à tout moment, ça demande beaucoup de travail, ça demande de la pédagogie, ça demande un dialogue avec les ouvriers, ça demande un travail de conscientisation avec les enfants, avec tout le monde, un petit peu de répression aussi, mais ça demande aussi surtout qu'on donne, s'il vous plaît, un service aux gens. Alors ce qui m'horripile le plus, ce qui m'horripile le plus, c'est d'entendre que le dépôt, il suffit de voir les rues, d'ailleurs je ne vais pas polémiquer longtemps, je sais que la motion va être rejetée, c'est le jeu au sein de ce Conseil, mais voyez la situation dans les rues, ça devient très très embêtant, voyez la rue Vandennepeereboom, elle est connue au sein de toute la Région et c'est une voirie communale. Ce qui m'horripile plus, c'est d'entendre que si on a connu des périodes difficiles, c'est parce qu'il y a des travailleurs qui ont eu le malheur de tomber en congé de maladie ou d'être en congé. C'est terrible !

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Vous savez Monsieur Mahy, on a conscience, le groupe socialiste a conscience que la tâche qui vous est confiée est une tâche difficile et on a également conscience que vous essayez de faire un travail sérieux au sein du service de la Propreté. Je tenais également à vous le signaler. Cela étend, on voit que vous avez mis beaucoup de moyens, Monsieur Mahy, et d'ailleurs on va dans votre sens bien sûr, pour améliorer la situation et véritablement réussir à attraper tous ces incivils qui salissent platement la Commune. D'ailleurs, dans ces incivils, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même pas mal de navetteurs qui prennent la Commune pour une poubelle et qui n'hésitent pas à en allant vers leur boulot, qui n'hésitent pas à bazarder un certain nombre de sacs au mépris des Molenbeekoïses. Et donc, loin de nous Monsieur Mahy l'idée de penser qu'on ne fait que taper ou critiquer dans le but de critiquer. On peut mettre également en avant le travail sérieux qui a été fait par un certain nombre et vous en faites parties. Cela étend, on vous a bien entendu, et malheureusement, la sanction n'apportera pas tout. Il faudra continuer malheureusement à organiser le ramassage de ces encombrants. Pour un certain nombre de familles que j'ai citées à tout à l'heure, je pense aux personnes à mobilité réduite, au troisième âge, je pense à toutes les personnes qui n'ont pas de véhicule et en plus quand bien même ils ont un véhicule, ils n'ont pas nécessairement une camionnette pour prendre les encombrants, et donc je pense que le Collège devrait également et le Conseil devrait laisser à ces familles en difficultés qui n'ont d'autre choix malheureusement que de devoir avoir des comportements qui sont loin d'être civiques pour des raisons matérielles, leur laisser donc la possibilité de faire appel au ramassage à domicile.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de motion.

31 votants, 8 votes positifs, 22 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van motie goed.

31 stemmers, 8 positieve stemmen, 22 negatieve stemmen, 1 onthouding.

32. Interpellation introduite par Monsieur Van Damme relative au site de l'ancienne brasserie Vandenneuvel.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme betreffende de site van de oude Vandenneuvelbrouwerij.

M. le Président :

Nous avons reçu un courriel de la part de Monsieur Van Damme, nous proposant soit que cette interpellation soit reportée au Conseil suivant, soit qu'il reçoive une réponse écrite. On lui enverra donc une réponse écrite, Madame la Bourgmestre.

Monsieur Van Damme étant absent, son interpellation est transformée en question écrite.

Mijnheer Van Damme is afwezig en zijn interpellatie is omgezet in een schriftelijke vraag.

33. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à l'image de la Commune.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende het imago van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Ma première interpellation, c'est par rapport à la visibilité des Conseillers sur le site Internet. Si ça ne vous dérange pas, je commencerai par celle-ci.

M. le Président :

Non, nous sommes au point 33 et je vous demande de commencer par votre interpellation relative à l'image de la Commune. Nous devons suivre l'ordre du jour du Conseil communal.

M. Rahali :

Si vous vérifiez, j'ai envoyé deux interpellations, numéro un et numéro deux. Et la numéro un concerne la visibilité des Conseillers sur le site communal.

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais Monsieur Rahali, ce n'est pas à vous de déterminer l'ordre du jour du Conseil communal.

M. Rahali :

Je m'adresse à Monsieur le Président, pas à Monsieur El Khannouss.

L'image de notre commune est souillée, salie et bafouée depuis trop longtemps. Ce sont nos concitoyens qui sont insultés et notre belle jeunesse stigmatisée, plus de 24000 jeunes moins de 18 ans, un potentiel et un avenir certain, sont victime d'amalgame et sont pointés du doigt, tous pris pour des délinquants et plus de 240 rues seraient des zones de non droit, notre police est ainsi également insultée !

Cette mauvaise réputation et ce mensonge nous les devons exclusivement à la plupart de nos propres médias. Ces derniers s'acharnent sans cesse sur notre commune et ne sont intéressés que par des faits divers, le travail et engagement de plusieurs centaines d'associations et d'entreprises œuvrant pour le développement et le bon vivre dans cette commune, notre engagement à tous ici présent ainsi que celui des concitoyens sont réduit à néant ! Ces médias irresponsables donnent ainsi l'impression que Molenbeek serait une commune dangereuse où les gens risqueraient leur vie en s'y aventurant !

Oui chers amis, c'est ainsi que le touriste ou le visiteur à comme idée sur notre commune. Est-ce le cas ? Est-ce ainsi chez nous ? Non bien sûr, notre commune est une commune comme n'importe quel autre commune en Belgique ou ailleurs : proportionnellement au nombre d'habitants et à la densité des villes, notre commune ne connaît pas plus de problèmes qu'ailleurs.

Par contre bon nombre de nos médias font croire le contraire par des publications ciblées, mais pour quelle fin ? La liberté d'expression ? OUI à jamais OUI mais son action doit être juste et équitable !

Et pour cause, il y a quelques semaines six adolescentes, des touristes, entrèrent dans un établissement à Molenbeek dans lequel je me trouvais, elles étaient terrifiées à l'idée de se trouver à Molenbeek, venant du centre-ville elles cherchaient le chemin de leur hôtel, voyant qu'elle n'arrivaient pas à se faire comprendre car elles s'exprimaient en allemand, je suis intervenu en expliquant que leur hôtel est à 2 pas et qu'il n'y a pas lieu d'être terrifiées et qu'elles n'avaient rien à craindre !

Elles m'ont dit, « non monsieur », certaines d'entre elles en pleures ! « on vient de nous dire que nous étions à Molenbeek et Molenbeek est très dangereux, il nous a été conseillé vivement d'éviter de s'y aventurer avant notre départ d'Autriche et cela nous a été rappelé par les employés de l'hôtel » !!!

Voilà mes dames et messieurs comment notre commune est connu à l'étranger !

L'heure est grave ! L'image de notre commune au niveau national et international est souillé à tord, je suis scandalisé, nous pouvons l'être tous, vue la pratique de certains de nos médias, mais je suis doublement scandalisé de savoir que nombre de personnes travaillant dans notre commune salissent la réputation de notre commune croyant bien faire.

Je me pose cette question, pourquoi certains de nos médias ne sont intéressés que par ce qui va mal ! Hors, la liberté de l'un s'arrête là ou celle de l'autre commence, certains médias se croient tout permis et ne respecte aucune déontologie et porte atteinte à la liberté de nos concitoyens, insultant ainsi tout un peuple !

Le résultat est que beaucoup croient que c'est la réalité ici, des conséquences irréparables s'engendrent ;

Nos jeunes se voient refuser des jobs sachant qu'ils sont des molenbeekois, nos jeunes sont frustrés d'être stigmatisés et veulent partir dès que possible pour ne plus avoir cette tâche noire sur leur CV, nos jeunes sont gênés de dire qu'ils sont de Molenbeek, dès que les parents ont la possibilité de partir ailleurs ils le font, juste pour fuir cette mauvaise réputation, beaucoup de commerçants ne mentionnent plus le nom de la commune « Molenbeek » sur leurs cartes de visites mais plutôt « 1080 BXL ... », par cette prise de conscience, je pense qu'il est important pour que nous ouvrons une table de discussion et réfléchir ensemble avec les acteurs sociaux et les acteurs économiques de comment nous pouvons rétablir l'image de notre commune et lui attribuer le titre qu'elle mérite.

Nous sommes également responsables dans le sens où nous sommes passifs devant des lynchages médiatiques d'une part et notre méthode de communication et de visibilité devrait certainement être revue et développée. 2014, c'est notre année, c'est celle de tous les molenbeekois, nous devons tous ensemble la main dans la main œuvrer dans ce sens sans vouloir en tirer parti.

J'estime que le débat mérite d'être ouvert.

J'ai dit et je vous en remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Monsieur Léonard souhaite se joindre, je lui donne la parole.

M. Léonard :

Deux petites réactions rapides, d'abord pour dire que je reçois régulièrement une revue de presse concernant Molenbeek et je peux vous dire que les informations ne sont pas nécessairement toujours négatives, c'est un peu excessif de le présenter comme ça. Il y a une tendance un peu simplificatrice de la part des médias à présenter certaines choses, mais je le dis sans ironie, je salue la cohérence de Monsieur Rahali parce qu'on ne change pas si facilement que ça l'image d'une Commune, on la change aussi avec des symboles et je constate que lui au moins a voté pour qu'on défende la présence du musée d'Art moderne à Molenbeek-Saint-Jean, qui est typiquement le genre de symboles qui aura un poids médiatique important qui améliorera la visibilité de la Commune. Par ailleurs, une petite réflexion personnelle, quand je cherche de l'information sur Internet, ma première source de référence le plus souvent c'est Wikipédia. Je me faisais la réflexion qu'on peut contribuer sur Wikipédia et qu'il ne serait peut-être pas inutile, si la Commune ne le fait pas déjà, qu'elle veille elle-même à l'information qui se trouve sur Molenbeek dans Wikipédia.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Molenbeek Capitale Culturelle 2014 nous aidera peut-être à avoir une image plus positive dans les médias et dans les différents milieux qui pourraient s'intéresser à notre Commune.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'il y ait ce débat et je suis contente que la Bourgmestre ne prononce plus des paroles comme dans le passé où elle avait identifié Molenbeekois-Saint-Jean à Peshawar. Je suis vraiment content qu'on fasse un petit peu plus attention à ses paroles et qu'on défende Molenbeek-Saint-Jean aussi dans la presse et pas juste quand politiquement ça nous arrange. Je trouve que c'est vraiment important.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En préambule, je voudrais simplement dire à Monsieur De Block qui n'était peut-être pas Conseillé communal à cette époque, que j'avais dit qu'heureusement Molenbeek-Saint-Jean ne se transformait pas en Peshawar. Mon intervention était positive, mais soit, c'est anecdotique.

Pour le reste, Monsieur Rahali, vous avez déposé votre interpellation sur une image négative de Molenbeek-Saint-Jean à l'international, votre interpellation ne comptait que deux phrases, il n'y avait pas de questions et il n'y avait pas de développement. Je dirais qu'il y avait des allégations sur l'image de notre Commune, image qui serait mauvaise. Moi j'aurais souhaité que vous retiriez votre interpellation pour la développer à la prochaine séance du Conseil communal, parce qu'aujourd'hui je vais vous répondre succinctement puisque je n'avais que deux phrases pour votre interpellation et qu'elle aurait certainement mérité un débat fourni. Mais voilà, je répondrai de manière courte et je vous rappelle également qu'une fois qu'on est intervenu sur un sujet au Conseil communal, on ne peut plus ré-intervenir sur le même sujet avant trois mois. Donc je pense qu'il est parfois plus utile de réfléchir à son intervention, de bien à développer, plutôt que de la déposer.

Quoi qu'il en soit, à titre personnel, moi je n'ai jamais entendu que des touristes seraient briefés pour éviter Molenbeek-Saint-Jean. Je peux vous assurer que les autorités communales, les membres de l'Administration mettent tout en œuvre pour assurer la promotion de notre Commune à Bruxelles, en Belgique et au-delà. On peut parler des acteurs culturels, sociaux, éducatifs qui travaillent sur le territoire de Molenbeek et qui font un travail extrêmement important. Au contraire, nous avons aujourd'hui une image plus touristique que par le passé et je voudrais simplement, comme l'a souligné Madame Bastin, vous rappelez qu'au contraire, cette année, Molenbeek-Saint-Jean est Métropole Culture et qu'à travers ce projet, elle va faire en sorte que tous les quartiers soient valorisés. D'autre part, il y a une page Internet de Métropole Culture qui est hébergée sur le site de Visitbrussels et c'est un portail privilégié des touristes qui veulent visiter notre capitale.

Je suis bien consciente des amalgames qui peuvent être faits concernant la réputation de Molenbeek-Saint-Jean, mais ici au sein de cette assemblée, je pense pouvoir affirmer que nous aimons notre Commune, nous la défendons, nous en assurons la promotion.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Madame la Bourgmestre, je voudrais simplement préciser qu'il n'y a aucun reproche par rapport aux engagements que la Commune pourrait avoir. Ici, je ne pose aucune question. Je propose simplement que l'on puisse plus tard s'asseoir ensemble, se mettre réellement main dans la main, sans couleur politique ou autre, et réellement réfléchir ensemble avec tous les acteurs socio-économiques comment on pourrait réellement rétablir cette image. Parce que moi je peux vous dire que j'ai grandi ici dans cette Commune et je peux vous dire que l'image est ce qu'elle est aujourd'hui, je pense que si nous nous mettons à table et que nous pouvons discuter ensemble et réfléchir ensemble comment améliorer cette image, je suis certain qu'on pourrait arriver un jour un bon résultat. L'année 2014, est en effet une occasion de faire valoir notre belle Commune.

Il me semble que nous vendons mal notre Commune, je ne dis pas que nous ne sommes pas bien engagés, je pense que nous n'avons pas encore trouvé la meilleure méthode pour mieux vendre notre produit, qui est excellent. Molenbeek-Saint-Jean est une Commune extraordinaire avec une inter-culturalité inégalée carrément dans le monde. Ce n'est pas une question, c'est vous inviter à une table ronde avec tous ceux qui le souhaitent pour en tout cas défendre et améliorer cette très très belle Commune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

34. Interpellation introduite par Monsieur Rahali concernant l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de tous les Conseillers communaux au site internet de la Commune.

Interpellatie betreffende de verbetering van de duidelijkheid en de toegankelijkheid voor alle gemeenteraadsleden op de internetsite van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Sur le site Internet de la commune, les conseillers communaux ne sont pas visibles et accessibles de la même façon. Lorsqu'une personne visite le site, et qu'elle veut avoir des informations sur les membres du Conseil, on ne voit que le nom et l'adresse mail des conseillers communaux. Il n'y a pas de photo, ni numéro de téléphone qui sont indiqués. L'accessibilité et la visibilité pour les concitoyens est assez limitée. De plus, on ne peut mettre un nom sur le visage, cela me semble également important.

Par contre, les membres du collège bénéficient bien de cette visibilité, leurs photos et leur numéro de téléphone et e-mails sont bien repris. J'aimerais qu'on ne me comprenne pas mal, la question n'est pas que certains conseillers communaux soient plus visibles que d'autres, c'est plutôt pour que le concitoyen puisse avoir un contact beaucoup plus facile avec tous les conseillers communaux de la même manière, et le cas échéant de pouvoir les reconnaître en rue à fin éventuellement de pouvoir les interpeller si cela leur semble nécessaire. Nous sommes tous ici engagés pour être au service des concitoyens et donc accessibles assez facilement et visibles au maximum pour eux. À mon sens, il est important pour ceux qui le désirent, de pouvoir communiquer leurs coordonnées complètes sur le site pour une prise de contact plus facile pour le citoyen.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Mijn vraag gaat niet over de inhoud van de interpellatie, maar over de procedure. Tijdens de vorige Gemeenteraadzitting, als ik mij goed herinner, hebt u gezegd dat een aantal interpellaties na de deadline zijn toegekomen, dat het de laatste keer was dat u die na de deadline ging aanvaarden, ik zie hier op de agenda dat we hier krijgen, een interpellatie of beter gezegd, een tekst met twee interpellaties, waar enkel de titels in staan. Op die manier kan ik tien interpellatie indienen en dan nog één week rustig de tijd nemen om de tekst uit te schrijven.

Donc ma question, Monsieur le Président avait dit à bon droit durant la dernière séance que c'était la dernière fois qu'il acceptait que les interpellations arrive après la deadline, et ici notre collègue Rahali introduit deux interpellations qui sont limitées au titre. Ce n'est pas une critique, je veux simplement savoir ce qu'il en est, parce que de cette façon, moi je peux introduire 10 interpellations et puis prendre largement le temps pour écrire des textes.

Merci, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais simplement signaler qu'effectivement il y a eu une petite confusion vu que sur le site de BO Secrétariat, les deux interpellations de Monsieur Rahali sont mises en dessous du mauvais titre. C'est-à-dire qu'il y a le contenu de la première qui est mis sous le titre de la deuxième et vice versa.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Il y a la question du fond et il y a la question de la forme. Sur le fond, moi je rejoins bien évidemment Monsieur Rahali, donner un peu plus de visibilité aux Conseillers communaux est me semble-t-il le béat bas et ça devrait être présent sur le site et donc permettre aux Conseillers communaux d'avoir une certaine visibilité au travers d'une photo. Je ne pense pas que ce soit nécessairement un crime de lèse-majesté surtout qu'on est dans une Commune où il y a encore énormément de familles qui ont une difficulté avec une des deux langues nationales et donc permettre bien évidemment à ces familles de pouvoir identifier très rapidement leurs élus, c'est une excellente initiative me semble-t-il.

Pour la question de la forme, Monsieur Rahali est responsable de ses interpellations, s'il estime qu'il peut s'arrêter à un libellé et un titre, c'est son droit le plus strict me semble-t-il.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum, je vais répondre en ce qui concerne le problème de forme par rapport à la question de Monsieur Berckmans.

En fait, Monsieur Berckmans a tout à fait raison, donc la réponse qui sera donnée à Monsieur Rahali sera conforme aux questions qui ont été posées, c'est-à-dire les libellés qui sont sur son e-mail et les textes qui ont été déposés aujourd'hui sur les tables et mis dans le programme BO Secrétariat dans la journée n'ont pas participé à l'élaboration de la réponse qui sera donnée par Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais donc répondre au titre de l'interpellation.

Le site est en refonte, vous le savez très bien et il est effectivement prévu dans le nouveau site que les Conseillers communaux soient présentés et on appellera bien évidemment les Conseillers communaux à nous donner des photos et j'espère, Monsieur Rahali, que vous ne serez pas le dernier à nous la fournir.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Par rapport à l'intervention de Monsieur Berckmans, c'est que tout simplement l'année passée, quand on expliquait la méthode des interpellations, j'avais compris qu'il était suffisant d'envoyer le titre des interpellations et que le texte n'était pas obligatoirement transmis. C'est la raison pour laquelle moi, je me suis basé sur cette information-là. J'assure Monsieur Dirk Berckmans que les textes ont été écrits à la plume et que je n'avais pas le temps de les dactylographier. Voilà pourquoi j'ai tardé à les envoyer. En plus, la semaine passée, j'étais à l'étranger, vous avez envoyé un mail et malheureusement j'étais dans l'incapacité de recevoir des e-mails à ce moment-là, c'est pour cela que j'ai tardé à l'envoyer et que ce matin je l'ai seulement fait.

Je me réjouis de cette très bonne nouvelle et je suis satisfait. J'ajouterai simplement que le site à mon sens, il a besoin d'un gros lifting et que j'espère qu'on va encore faire appel à des jeunes artistes sans que cela demande beaucoup d'argent, des web designers, des étudiants qui puissent nous fabriquer un site interactif.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

35. Interpellation introduite par Madame Piquard, relative au personnel du service Voirie.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, betreffende het personeel van de dienst wegenissen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Durant les congés de fin d'année, une intervention policière a été menée à l'encontre de deux ouvriers de la voirie qui, durant leurs heures de travail, étaient amenés à déblayer certains encombrants clandestins. Cette tâche devrait être plus récurrente car à l'heure actuelle, depuis 30 ans, je n'ai jamais vu, autant de crasses dans notre commune !

Il m'est revenu que ceux-ci ont été filés par la police (voiture banalisée), emmenés au poste de Berchem pour audition et que le service dans sa totalité a également été auditionné.

S'il s'est avéré que l'« affaire » s'est terminée positivement, la mission des ouvriers était bien inscrite dans leur « feuille de route ». Permettez-moi de m'interroger sur cette façon de traiter le personnel communal, à quelque niveau que ce soit (délation et suspicion) semble actuellement être de mise à son égard !

Alors que d'expérience, et à tous niveaux, je sais que l'administration communale de Molenbeek peut se gratifier d'avoir massivement du personnel compétent et dévoué, les membres du collège, se sont-ils mis à participer, au nom du changement politique, à la « chasse à l'homme » au sein des services communaux ?

Il m'est impossible d'entendre que cette interpellation soit du ressort de la police (conseil de police) car alors, pourquoi l'intervention de l'Echevin dans les services peu après les faits ?

Dès lors, mes questions sont :

Instruction du collège a-t-elle été donnée d'être tenu à un devoir de « dénonciation » au sein des services ?

Qui parmi le collège charge la police d'une « filature », on ne peut appeler cela autrement ?

Sachant que cette intervention a fait le tour des habitants de la commune : Quels sont les moyens rassurants pris à l'égard de l'ensemble du personnel, par exemple : une note explicative a-t-elle été adressée à l'ensemble de celui-ci ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Quelqu'un souhaite qu'il se joindre ? Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, c'est moi qui vais vous répondre puisque vous mettez en cause l'ensemble du Collège et donc, permettez-moi de vous dire qu'à partir d'un incident, vous lancez des calomnies à l'égard des membres du Collège en parlant de dénonciation, filature, délation, suspicion etc. Je pense que ce sont des termes lourds d'accusation que vous apportez évidemment sans la moindre preuve et sans mesurer la gravité de vos propos. Je avoue là, Madame Piquard, que vous me décevez un peu par la manière dont vous abordez cet incident.

Il faut quand même rappeler que la Police est intervenue après avoir constaté que les ouvriers communaux ramassaient des châssis, des châssis qui venaient d'être enlevés d'un bâtiment en rénovation et de nouveaux châssis avaient été placés sur ce bâtiment. Je peux vous assurer que tous les membres du Collège, tous les chefs de service, tous les agents et plus encore les agents du service de la Propreté publique connaissent le règlement qui interdit expressément le ramassage des débris de chantier. En effet, nous avons pu constater qu'il y avait des encombrants de chantier qui était ramassés alors que ce sont des déchets qui doivent être pris en charge par des entrepreneurs eux-mêmes et non pas payés par la collectivité. La Police a donc constaté qu'il y avait cet enlèvement, cet enlèvement était repris dans la feuille de route, il n'y a pas eu d'explication quand au fait que cet enlèvement de châssis était repris sur la feuille de route. Nous prenons acte de cette situation et donc, l'incident est clos et je pense que les ouvriers communaux ont bien compris que ce n'était évidemment pas eux qui étaient visés dans cet incident. Mais les services communaux, les agents assermentés doivent rappeler la règle, les règles de bonne gestion et de bon

fonctionnement au sein des Administrations, au sein des services communaux et ils doivent également rappeler les règles de vie, de respect de la part de nos citoyens, ces règles de vie et de respect entre les citoyens et vis-à-vis des autorités et également des autorités vis-à-vis des citoyens. C'est vraiment un axe fondamental de vie au quotidien dans notre Commune et qui concerne tous les acteurs qui sont sur notre territoire, que ce soient les acteurs communaux, que ce soient des simples citoyens, chacun doit assurer le respect.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Domage pour vous si mes propos vous déçoivent, mais en tout cas je les assume, je n'ai même pas dû aller consulter un dictionnaire.

Vos réponses ne me satisfont pas tout à fait, soyons clairs. Permettez-moi de dire qu'il y a quand même un problème. Au mois d'octobre, deux ouvriers des mêmes services ont été remballés sur-le-champ pour je ne sais plus trop quoi, mais enfin bon ils avaient faits quelque chose et donc ils ont été remballés sur-le-champ. Au mois de novembre, une autre personne a été mise à pied, avec retenue sur salaire et nous aurons d'ailleurs à en rediscuter tout à l'heure en séance à huis clos, puisqu'il y a eu un vice de procédure dans cette histoire.

Madame la Bourgmestre, ce n'est pas moi qui vais à la pêche aux informations, je suis désolée, mais ça circulait dans toute la Commune cette histoire de policiers qui attendaient les ouvriers. Alors, vous allez me dire qu'ils ne peuvent pas ramasser les débris. J'entends, c'est vrai que ça ne doit pas être à charge de la collectivité. Mais ces moyens de procéder, ça ne tombe pas du ciel. Et donc, les trois faits font que je maintiens Madame, que ce seront toujours vos dires contre mes suspicions et j'ose espérer vraiment que bien que les services et les employés et les ouvriers doivent respecter certaines règles, le Collège et vous respecterez les vôtres également.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

36. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant les parcs et les jardins publics ainsi que la sécurité des enfants et des jeunes qui y jouent.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de openbare parken, speeltuinen e.d. en de veiligheid van kinderen en jongeren die er spelen.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

J'ai déposé les questions dans les deux langues. Ik zal het nu in het Nederlands doen.

Tijdens de Kerstvakantie was ik in de pas vernieuwde en heraangelegde speeltuin Pierron, eveneens aan de Ninoofse Poort, die enkele weken voordien opnieuw was opengesteld. Er waren zoveel kinderen aan het spelen dat ze niet allemaal tegelijk op de twee aangelegde voetbalterreinen konden spelen. Er was ook een papa die het zodanig had geregeld dat bijvoorbeeld de 7 à 9-jarigen gedurende een tijd een match konden spelen terwijl het nadien de beurt was aan de 10 à 12-jarigen. Ik vond het prachtig hoe die man dit organiseerde. Er is echter niet altijd een papa of mama aanwezig om alles in goede banen te leiden. Bij afwezigheid van een ouder met verantwoordelijkheidszin of een andere begeleider gebeurt het vaak dat een jongere leeftijdsgroep niet aan bod komt: wanneer er 14, 15-jarigen zijn, komen de 10 à 12-jarigen niet aan de beurt terwijl deze laatsten ook niet altijd engelen zijn en aldus ook de 7 à 10-jarigen weleens durven hinderen bij hun spel, ...

Ik geef hier de situatie in het park Pierron als voorbeeld maar mijn hierna volgende vragen betreffen in feite alle publieke gemeentelijke gelegenheden waar jongeren kunnen spelen :

1° Is er een mogelijkheid om de gemeenschapswachten of medewerkers van de vzw Bestrijding van de Sociale Uitsluiting (BSU) of de vzw Molenbeek Sport een "begeleidende" rol te laten spelen in die parken, met name tijdens de schoolvakantie, weekeindes en andere vrije dagen? Het is niet nodig dat zij er gedurende de ganse tijd de functie van "monitor" vervullen zoals tijdens de speelpleinwerking maar zij zouden af en toe kunnen tussenkomen wanneer, zoals in het aangehaalde voorbeeld, bepaalde leeftijdscategorieën, kinderen of jongeren, geen gebruik kunnen maken van de aanwezige infrastructuur. Vanzelfsprekend zouden zij ook kunnen optreden wanneer een kind zich verwondt, enz.

2° Indien het in 1° genoemd voorstel niet haalbaar is, is het dan mogelijk hiervoor vrijwilligers aan te trekken die gemotiveerd zijn om met jongeren te werken, bijvoorbeeld personen die een brevet van monitor hebben behaald, personen die in de leiding van een jeugdbeweging staan? Aan deze personen zou de fiscaal vrijgestelde vergoeding voor vrijwilligerswerk kunnen worden toegekend. (Ter informatie: voor de inkomsten van het jaar 2012, aanslagjaar 2013, bedroeg het geïndexeerde grensbedrag van de niet-belastbare vergoeding 31,44 euros per dag en 1.257,51 euros per jaar).

3° Indien één van de voorgestelde alternatieven, geheel of gedeeltelijk, kan worden gerealiseerd, kan hieraan dan de nodige ruchtbaarheid worden gegeven, via een algemene mededeling in Molenbeek Info en op de gemeentelijke website maar ook door bij de ingang van het park of de speeltuin te vermelden dat er gedurende bepaalde dagen en uren enig toezicht is?

Naast het feit dat aldus alle leeftijdscategorieën de infrastructuur om beurt zouden kunnen gebruiken, zijn er nog andere voordelen wanneer een dergelijk toezicht aanwezig is: het verhoogt de veiligheid in die openbare ruimten en ook het veiligheidsgevoel voor de ouders die hun kinderen een tijdje buiten willen laten spelen op ogenblikken waarop het voor hen niet altijd mogelijk is erbij aanwezig te zijn of te blijven; de begeleidende vrijwilligers doen een zinvolle ervaring op die voor hen nuttig kan zijn bij (latere) sollicitaties naar werk. Naast de verhoging van de veiligheid voor de kinderen en jongeren in kwestie maken zij op die manier ook kennis met een aantal sociale waarden en vaardigheden zoals respect voor de publieke infrastructuur, het delen van die infrastructuur met anderen, enz.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Ik geef het woord aan Meneer Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik vind het gewoon jammer dat u niet in de bodem gaat kijken. Pour le reste, je trouve effectivement votre idée intéressante. Ce qui m'intéresse moi, c'est plutôt le fond du sujet que la forme.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, Madame Turine répondra également à votre interpellation en zoals u heeft aangegeven, werd de ruimte Pierron voldicht gerenoveerd en is ze enigszins het slachtoffer geworden van haar eigen succes. Heel wat kinderen gaan er naartoe. Eerlijk gezegd is dit ook onze wens. Deze ruimte werd bedacht voor onthaal van een publiek met alle leeftijd, categorieën en gezinnen.

Donc, cela peut également poser, comme vous l'avez souligné, des soucis pour le partage des terrains ou des jeux et il faut évidemment encadrer afin d'éviter que finalement les plus grands occupent les surfaces en permanence. La surveillance, le contrôle social des espaces publics, il doit se faire par plusieurs acteurs, dont les Gardiens de la Paix. Nous avons demandé aux Gardiens de la Paix d'être plus présents sur les espaces publics et de ne pas rester immobiles et au contraire de se déplacer d'un endroit à l'autre avec un parcours bien prévu pour aller à la rencontre des habitants, aller à la rencontre aussi des jeunes. Donc nous demandons également aux Gardiens de la Paix d'être présents dans les espaces publics, dans les parcs aux heures où ils sont fréquentés, comme nous demandons aux Gardiens de la Paix d'assurer la sécurité aux abords des écoles et des carrefours, à certaines heures précises de sortie et de rentrée des classes. Quand il y a des difficultés particulières, comme celles que nous avons connues pendant les vacances de fin d'année, nous renforçons évidemment la présence de la Police, mais aussi la présence des Gardiens de la Paix. C'est ce que nous avons fait à l'Espace Pierron début janvier et nous avons également à différentes reprises assuré une plus grande présence des Gardiens de la Paix, notamment l'année passée à l'espace Saint-Rémy, dans le quartier maritime. On sait que ce sont des endroits qui posent plus de difficultés en termes de coexistence. Nous voulons donc agir d'une manière préventive avec les Gardiens de la Paix et aussi avec des éducateurs de rue, et là, Madame Turine pourra compléter mon intervention.

M. de Voorzitter :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Tout d'abord, je m'excuse, parce que quand je prépare par écrit mes questions à l'avance, j'essaye au moins de faire quelques phrases en néerlandais mais là, comme je l'ai dit à Monsieur Berckmans, j'ai ma réponse dans la tête, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de la préparer par écrit.

Tout d'abord, les parcs sont un espace public spécifique où il est important de voir comment faire en sorte que le contrôle social soit assuré par l'ensemble des acteurs qui l'occupent. Effectivement, il y a une part de responsabilité, de contrôle qui doit être organisée, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, par les Gardiens de la Paix et par tous les acteurs qui s'occupent de la jeunesse, les éducateurs de rue ou les animateurs socio-sportifs qui dépendent de nos structures, mais il est important et c'est leur rôle aussi, en tant qu'animateurs et gardiens de la paix, de responsabiliser les éducateurs à un contrôle collectif, à un contrôle social à la dimension plus communautaire dans les quartiers et l'exemple que vous prenez du papa qui jouait le rôle de bonne répartition ou de bon équilibre dans l'usage des jeux ou des espaces, est un élément important, il ne faudrait pas qu'une présence accrue ou continue d'animateurs ou de gardiens fassent qu'on perde cet élément-là qui est essentiel dans la vie du quartier.

Ceci dit, comment est-ce que les éducateurs de rue ou les animateurs socio-sportifs participent à ce contrôle social nécessaire. Ils y participent de façon générale, ils organisent de temps en temps des activités collectives et sportives sur ces espaces, que ce soit dans l'espace public ou dans les parcs et d'une autre façon également en travaillant avec les jeunes les plus difficiles, ceux qui à un certain moment ont tendance à privatiser ces espaces, à utiliser ces espaces de manière abusive par rapport aux autres occupants.

Comme je l'ai dit, non seulement il est bon de permettre que le contrôle social soit partagé par tous, mais également quand bien même on voudrait une présence plus accrue des éducateurs de rue et des animateurs socio-sportifs dans le parc, comme vous le dites vous-même dans votre interpellation, c'est peu réaliste en termes de coûts. Si on devait avoir dans chaque parc 24 heures sur 24, ou en tout cas pendant toutes les heures d'ouverture, une présence permanente d'animateurs éducateurs. Comme l'a dit Madame la Bourgmestre, lorsqu'il y a des moments de tensions spécifiques, des moments qui peuvent parfois durer dans le temps, donc des zones ou des parcs dont on sait que les problématiques sont plus compliquées parce qu'il y a une privatisation plus importante de l'espace partagé par certains groupes, alors là il y a une action spécifique menée par nos animateurs et je vais vous donner quelques exemples de ce qui peut se faire. On a parlé notamment du parc Saint-Rémy qui se trouve derrière l'église Saint-Rémy, dans le quartier du maritime et qui connaît depuis plusieurs années des tensions très spécifiques liées à certains groupes de jeunes et donc là, notamment grâce à des subsides spécifiques dans le cadre du Contrat de Quartier, on a pu engager un animateur, un éducateur de rue particulier pour ce quartier-là qui mène tout un travail éducatif et tout un travail communautaire avec les jeunes les plus difficiles qui sont en rupture avec les structures classiques d'accueil. Ce travail prend évidemment beaucoup de temps, mais on voit déjà un résultat intéressant où il a pu permettre à certains jeunes en rupture de se raccrocher à des activités plus collectives et plus communautaires. C'est un éducateur qui a travaillé longtemps dans les favelas au Brésil et qui est venu avec une méthodologie assez particulière. Il travaille notamment en partant de la capoeira. Au départ en travaillant avec des plus jeunes, il a réussi à attirer les plus grands et il a quand même un public qui a un regard assez critique sur tout ce qui était structures collectives.

Toujours dans le cadre de ce Contrat de Quartier, on a également eu un budget qui a permis de mener avec l'association JES, de mener certaines actions ponctuelles d'activités plus créatrices et artistiques autour du parc, qui ont permis effectivement à un certain moment de mener un travail de dialogue avec les jeunes les plus en difficultés. Quand on mène des actions très ponctuelles, on a toujours le souci de savoir que fait-on avec les jeunes après, parce qu'ils sont alors ensuite en demande d'un suivi plus spécifique et donc, il faut utiliser avec des pincettes par rapport à ce public-là, des actions très ponctuelles qui peuvent très vite se retourner contre les objectifs qu'on s'est fixé.

Un autre type de travail qu'on peut mener, notamment vous parliez du parc Pierron, et bien dans le cadre de la rénovation du parc, c'est un parc qui avait été fortement abîmé par le passé et dans le cadre de la rénovation du parc, non seulement il y a eu tout un travail participatif avec les jeunes pour élaborer, pour concevoir l'utilisation de nouveaux espaces et le partage de ces nouveaux espaces, mais également certains jeunes ont participé activement via des contrats non pas d'étudiants, mais des contrats de jobistes, à la rénovation de ce parc sur certaines parties les moins techniques. Il est plus facilement accessible pour eux et dans des moments de tensions très spécifiques comme nous avons eu fin d'année, là alors il nous arrive de temps en temps de modifier les horaires de nos éducateurs pour permettre un travail plus accru, notamment en soirée, avec les jeunes pour leur permettre effectivement d'être à nouveau dans une dynamique positive quand à certains moments, et pour parfois des raisons qui sont éventuellement compréhensibles, ils sont en colère et ils cherchent à l'exprimer de façon négative. Dans ce cas-là, ce sont des jeunes qui avaient été visés injustement par rapport à l'événement qui s'était passé le 30 décembre, quand il y a eu les coups de feu, et donc un travail de dialogue et de mise en activité positive avec les jeunes du quartier, a permis de déminer et d'abaisser les tensions.

Enfin, dernier exemple qui est sans doute celui qui est le plus complet et qui fait que c'est un parc où l'utilisation se fait de manière très positive, c'est le parc Bonnevie où là, il y a une implication de différents acteurs qui est vraiment idéale, mais qu'on ne peut pas mener partout puisque là, il y a non seulement comme dans le cas du parc Pierron, il y a certains jeunes qui participent via des petits contrats de jobistes à l'entretien du parc. Mais il y a aussi des éducateurs de rue de la Commune et également de JES qui sont très présents dans le quartier, il y a l'association Bonnevie qui est également très présente. Donc là, on voit qu'il y a toute une série de dispositifs associatifs et publics qui permettaient d'assurer une concertation continue avec l'ensemble des occupants du parc.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester en Mevrouw de Schepen.

Dus ik had nog graag het volgende geweten of gezegd, ik ben daarvoor zondag teruggegaan, de situatie was dezelfde en ik heb zelfs vastgesteld dat er schade is aan een deel van de infrastructuur, namelijk aan de omheining van het voetbalterrein.

Een tweede punt, ik vraag niet dat het 24 uur op 24 is, je ne demande pas que ça se fasse 24 heures sur 24, mais donc ma question était, si c'est possible, parce qu'avec les Gardiens de la Paix, je comprends qu'ils ne peuvent pas être chaque jour au même

endroit, parce que quand je suis retourné le dimanche, je n'ai toujours vu aucun Gardien, ni une autre personne.

Ten slotte, u hebt niet geantwoord op mijn vragen in verband met het idee om vrijwilligers aan te trekken die eventueel de fiscaal vrijgestelde vergoeding kunnen krijgen. Vous avez compris ? Donc, vous n'avez pas répondu à ma question, s'il y a la possibilité d'attirer des volontaires à qui on peut donner des indemnités exonérées au niveau fiscal ?

Merci, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, je prends bonne note de vos remarques concernant l'absence de présence le dimanche sur l'espace Pierron et le fait qu'on ne répare pas suffisamment les dégradations. En ce qui concerne l'idée de recourir à des bénévoles, on peut l'envisager. Je pense qu'il y a des bénévoles notamment sur les lieux culturels comme la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, ils sont rémunérés et ça fait partie de leur formation. Je n'ai pas de réponse à vous apporter quant à savoir si on peut également impliquer des bénévoles sur les espaces publics. Mais c'est une question tout à fait intéressante et nous essaierons d'y apporter une réponse. J'ai d'ailleurs une réponse en ce qui concerne la place de la Duchesse.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

37. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant l'amélioration de la sécurité à la Porte de Ninove.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de verhoging van de veiligheid in de omgeving van de Ninoofse Poort.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Miinheer de Voorzitter.

Ik heb in deze vergadering reeds meerdere interpellaties gehouden i.v.m. de Ninoofse Poort en omgeving. Ik verwijs naar de interpellatie over de talloze verkeersproblemen aan de Ninoofse Poort en het uitblijven van de definitieve heraanleg ervan, met inbegrip van een aangekondigd groot park (gemeenteraadszitting van september 2013) en naar de interpellatie over de geluidsoverlast en andere milieuproblemen die werden veroorzaakt door concerten e.d. in de loods van de Brusselse Grondregie (gemeenteraadszitting van oktober 2013).

De Ninoofse Poort kwam gedurende de voorbije weken opnieuw op een ongelukkige wijze in het nieuws door het incident waarbij een jongeman werd beschoten tijdens de voorlaatste nacht van het voorbije jaar. Ik ga niet opnieuw alles uit de doeken doen wat hierover is gezegd en geschreven; ik veronderstel dat iedereen het er mee eens is dat het hier om een zeer ernstig incident gaat en we hopen dat de getroffen jongeman spoedig kan herstellen.

1° Ik wil slechts enkele concrete vragen stellen naar aanleiding van de verklaring van de burgemeester volgens dewelke de Ninoofse Poort als één van de eerste wijken zou worden bediend met de nieuwe camera's en de openbare verlichting er zou worden uitgebreid: Wanneer is de daadwerkelijke installatie van de nieuwe camera's aan de Ninoofse Poort voorzien? Wanneer en in welke wijken zullen de andere nieuwe camera's worden geplaatst? Wanneer is de daadwerkelijke uitbreiding van de openbare verlichting aan de Ninoofse Poort gepland? Wat wordt er in concreto bedoeld met die uitbreiding?

2° Een ander heikel punt dat verband houdt met de bredere problematiek van de omgeving van de Ninoofse Poort is de kwestie dat het hier om een zogeheten niemandsland zou gaan: de wijk is een grensgebied en ligt een stukje op het grondgebied van Sint-Molenbeek, Brussel en Anderlecht; aangezien de Ninoofse Steenweg een gewestelijke weg is, heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hier ook een minstens gedeelde verantwoordelijkheid. Enige tijd geleden werd de samenwerking bekend gemaakt tussen de lokale politiezones Brussel Zuid en Brussel West die respectievelijk bevoegd zijn voor o.a. Anderlecht en Sint-Jans-Molenbeek : er zijn gezamenlijke patrouilles actief in de naburige Heyvaertwijk die op de grens van beide gemeentes ligt.

Mijn vraag : hebben de 3 gemeenten (Sint-Jans-Molenbeek, Brussel en Anderlecht) en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gezamenlijke plannen om de leefbaarheid (verkeersveiligheid, andere veiligheidsaspecten, ...) aan de Ninoofse Poort en in de omgeving ervan op korte termijn en zeer concreet te verbeteren ? Zo ja, welke zijn die initiatieven en wanneer zal een en ander worden gerealiseerd ? Zo nee, kan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in deze kwestie het voortouw nemen ? Het samenleven in een wijk stopt immers niet noodzakelijkerwijze bij een gemeentegrens; daarom is het m.i. belangrijk dat er op korte termijn een structureel overleg tussen de 4 genoemde overheden tot stand komt over de problematiek rond de Ninoofse Poort.

Ik heb het hier dus niet over de plannen "op lange termijn" zoals de al jaren beloofde heraanleg van de Ninoofse Poort die blijkbaar, en jammer genoeg, morgen ook nog niet zullen worden uitgevoerd. In dit kader vind ik het trouwens surrealistisch dat het Gewest niet langer dan enkele maanden geleden – eind oktober-begin november 2013 - de asfaltbedekking op de Ninoofse Steenweg aan het kanaal nog heeft vernieuwd terwijl ook die nieuwe bedekking er tijdens de uitvoering van die reeds lang aangekondigde heraanleg opnieuw zal moeten worden verwijderd. M.a.w. er worden hier voor ettelijke duizenden euro's nutteloze uitgaven gedaan terwijl kleinere maar doeltreffende maatregelen uitblijven.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous l'avez dit Monsieur Berckmans, c'est vrai que cette tentative de meurtre a été particulièrement interpellante et on pourrait y consacrer un débat. Mais limitons-nous ce soir au Conseil communal aux questions que vous avez posées concernant les questions de sécurité aux abords de la porte de Ninove. En ce qui concerne les caméras, la caméra de la porte de Ninove était défectueuse. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ici au sein du Conseil communal que nous avons un ancien système de caméras Coditel. Il se fait que ces caméras sont obsolètes et qu'elles tombent souvent en panne et c'est pourquoi on vous a proposé de voter un projet pour l'installation d'un tout nouveau système de caméras. L'étude a été faite, le marché également et c'est sur le budget de 2014, ce sera donc concrétisé quand le budget 2014 sera voté par le Conseil communal et approuvé par la tutelle. Donc il y aura un renforcement de caméras sur tout le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, ces caméras n'ont pas un but uniquement sécuritaire, mais aussi un but préventif. Ces caméras répondront à la technologie moderne, mais en attendant, nous devons réparer les caméras qui se trouvent sur le territoire de la Commune et ce sont souvent des problèmes de câbles. Parce que c'est Coditel, à l'époque où nous étions en convention avec eux, qui ont installé les caméras. Ces caméras fonctionnent avec des câbles qui souvent sont détériorés et donc une réparation, ça demande de trouver où se trouve la défectuosité du câbles et ça prend généralement du temps. Donc moi, peut-être à la différence d'autres, je pense que le nouveau réseau de caméras qu'on installera sur le territoire de la Commune produira des effets positifs pour la qualité de vie dans notre Commune. En attendant, on a réparé cette caméra.

Par ailleurs, il y a également le renforcement des patrouilles des Gardiens de la Paix. On a demandé qu'il y ait une présence renforcée des Gardiens de la Paix dans cette zone. On a parlé de l'espace Pierron, mais il y a aussi tout le long du canal, le hall Heyvaert, il y a des infrastructures telles que la Chaîne de l'Amitié. Donc, on essaye de faire en sorte qu'il y ait une présence effective des Gardiens de la Paix dans cette zone et des réunions sont organisées régulièrement avec la Police.

En ce qui concerne l'extension et la modernisation de l'éclairage public sur la porte de Ninove, cet éclairage public fait partie du projet régional. Nous attendons que la Région sorte son projet, puisque c'est elle qui a la main sur le réaménagement de la porte de Ninove. Comme vous l'avez rappelé, les zones de Police de Bruxelles-Ouest et Midi, et plus particulièrement Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht coopèrent déjà ensemble dans le quartier Heyvaert. Il s'agit d'une priorité et nous demandons à ce que cette bonne collaboration sur la zone du canal puisse s'étendre également à une entente avec la zone de Bruxelles-Ixelles qui est également concernée par la problématique de la porte de Ninove. L'incident qui s'est passé, c'était vraiment à la limite de trois frontières. Les douilles, on les a retrouvées sur Bruxelles-Ville et la victime, on l'a retrouvée à Molenbeek-Saint-Jean. Ça n'a aucun intérêt de pointer les lieux, c'est une problématique générale qui dépasse les frontières de Molenbeek-Saint-Jean.

En ce qui concerne la collaboration entre Molenbeek, Anderlecht, Bruxelles-Ville et la Région bruxelloise, comme je l'ai déjà souligné, nous voulons évidemment collaborer. Nous pouvons collaborer au niveau de la Police, il y a évidemment la volonté de travailler ensemble et comme je l'ai signalé, le long de la voirie régionale, il y a des immeubles inhabités qui appartiennent encore à la Région, donc il y a la nécessité d'une participation, une collaboration entre différents acteurs et les différentes Communes et la Région pour assurer le développement à la fois de logements, mais aussi économique, social et culturel le long du canal. Je pense que Molenbeek, à l'occasion de la motion qu'elle a déposée ce soir, veut affirmer le rôle fondamental que peut jouer la porte de Ninove dans la revitalisation de tous ces quartiers. C'est un endroit emblématique et la Commune doit absolument soutenir les projets qui vont se développer sur cet espace, des projets qui doivent être de qualités et qui doivent être accessibles à tous les citoyens.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

J'ai deux petites questions. Cette collaboration entre la Police de la zone Bruxelles-Ixelles et la zone Bruxelles-Ouest, parce que j'ai compris que vous la souhaitez, mais est-ce que vous allez la concrétiser ? Et deuxièmement, j'ai la même question avec les autres Communes, si ça n'existe pas encore de façon générale, si cette concertation n'existe pas encore entre les trois Communes, est-ce que Molenbeek-Saint-Jean va prendre une initiative dans ce sens-là ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il existe des collaborations ponctuelles. Il y a une collaboration plus importante avec la Commune d'Anderlecht et la zone Midi. Il y a des collaborations ponctuelles avec Bruxelles-Ville et la zone Midi, mais c'est vrai qu'elles ne sont pas aussi affirmées que les autres et donc c'est dans l'intérêt de Molenbeek-Saint-Jean de pouvoir les concrétiser. Maintenant, nous avons quand même des partenariats avec Bruxelles-Ville sur d'autres dossiers et je suis bien consciente que ces partenariats doivent s'améliorer. Il y a évidemment le canal, mais on voit aussi que dans des manifestations telles que Couleur-Café, la collaboration entre Bruxelles-Ville et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean devrait être améliorée. C'est un exemple, mais il y en a d'autres que l'on pourrait évoquer.

Dhr. Berckmans :

Ma question était de savoir, si ça n'existe pas, allez-vous prendre des initiatives ?

Mme la Bourgmestre :

Je vais prendre l'initiative, mais je n'ose pas m'avancer sur une date.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

38. Interpellation introduite par Madame Tahar relative aux sanctions administratives communales.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tahar betreffende de gemeentelijke administratieve sancties.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar pour la lecture de son interpellation.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Comme l'a suggéré Madame la Bourgmestre, de reporter l'interpellation relative aux sanctions administratives communales, après réflexion effectivement, j'abonde dans son sens, donc je vais reporter cette interpellation à la séance du prochain Conseil communal, sachant qu'effectivement, entre temps, on peut tenir des Sections réunies pour pouvoir aborder des aspects techniques. Mais je rappelle simplement que mon interpellation, bien qu'elle aborde des points techniques, invitait surtout un débat de fond sur cette nouvelle mouture de la loi relative aux sanctions administratives communales. L'avantage de la reporter, c'est que ça nous laisse le temps de réellement réfléchir aux avantages et aux inconvénients de cette loi et puis ça vous laisse le temps de lire mon interpellation, parce que j'ignore si tout le monde l'a bien lue. J'invite un réel débat et puisque Madame la Bourgmestre m'a proposé de reporter mon interpellation, je pense qu'on peut être aussi constructif. Je propose donc de la reporter, mais avec la possibilité d'y apporter des amendements ou des corrections.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

39. Interpellation déposée par Monsieur Achaoui relative à la politique sportive et au dysfonctionnement et mécontentement de certaines équipes sportives.
Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui betreffende het sportbeleid, het slecht functioneren van, en de ontevredenheid bij sommige sportteams.

M. le Président :

Monsieur Achaoui n'est pas présent, s'il veut que son interpellation soit débattue lors de la prochaine séance, il doit la réintroduire lui-même.

40. Interpellation introduite par Monsieur Achaoui relative aux problèmes de mobilité et commerciaux sur la chaussée de Gand et ses alentours.
Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui betreffende de problemen inzake mobiliteit en handel in de steenweg op Gent en omgeving.

M. le Président :

Même remarque que pour le point 39, Monsieur Achaoui n'est pas présent et donc s'il veut que son interpellation soit reportée, il doit la réintroduire lui-même pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance publique est close. Je demande au public de quitter la salle pour qu'on puisse entamer la séance à huis clos. Je vous remercie.

La séance publique est levée à 23 h 30.
De openbare zitting is om 23 uur 30 opgeheven.

